



HAL
open science

Une date dans la description linguistique du nom propre : l'Essai de grammaire de la langue française de Damourette et Pichon

Sarah Leroy, Valelia Muni Toke

► **To cite this version:**

Sarah Leroy, Valelia Muni Toke. Une date dans la description linguistique du nom propre : l'Essai de grammaire de la langue française de Damourette et Pichon. *Lalies* (Paris), 2007, 27, pp.115-190. halshs-00168424

HAL Id: halshs-00168424

<https://shs.hal.science/halshs-00168424v1>

Submitted on 18 Nov 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ceci est la version manuscrite de l'article :

Leroy S. & Muni Toke V., 2007, « Une date dans la description linguistique du nom propre : l'*Essai de grammaire de la langue française* de Damourette et Pichon », *Lalies* 27, Paris : ENS Éditions, pp. 115-190.

La pagination finale est indiquée comme suit : [23]

**Une date dans la description linguistique du nom propre :
l'Essai de grammaire de la langue française de Damourette et Pichon¹**

Sarah LEROY et Valelia MUNI TOKE

RÉSUMÉ

Cet article propose un éclairage sur la description du nom propre en prenant comme lieu d'observation le traitement qui est en fait dans l'*Essai de grammaire de la langue française* de Damourette et Pichon. Il s'agit donc à la fois de caractériser la place du nom propre dans cette grammaire, et de situer cette approche grammaticale vis-à-vis d'autres grammaires (plus ou moins contemporaines) mais aussi vis-à-vis des approches logiques et linguistiques du nom propre.

La première partie présente la situation du nom propre dans les grammaires antérieures et postérieures à l'*Essai de grammaire de la langue française*, souligne la faiblesse de cette prise en compte et les influences logiques ; elle présente ensuite la grammaire de Damourette et Pichon, en particulier le chapitre consacré au nom propre.

La deuxième partie s'interroge sur le dialogue entre grammairiens et linguistes au sujet du nom propre, montre comment Damourette et Pichon, linguistes autant que grammairiens, y prennent part, avant d'analyser leur chapitre sur le nom propre pour en extraire leur(s) définition(s), implicite et explicite, du nom propre.

La troisième partie, enfin, revient sur la place à accorder à cet exceptionnel traitement du nom propre au début du XX^e siècle, et souligne l'originalité de l'approche de Damourette et Pichon sur trois points : la typologie des noms propres, leur morphologie, et surtout les descriptions fines et étonnamment précises de leurs emplois « communs », ou « modifiés ».

SUMMARY

The goal of this article is to shed light on the description of the proper noun by observing the way in which it is treated in Damourette and Pichon's *Essai de grammaire de la langue française*. The point is both to characterize the place of the proper noun in this grammar, and to relate this grammatical approach to the other grammars (more or less contemporary) but also to the logical and linguistic approaches of the proper noun.

The first part presents the treatment of the proper noun in the previous and posterior grammars, underlines the weaknesses of this treatment and the logical influences; it then presents Damourette and Pichon's grammar, in particular the chapter dedicated to the proper noun.

The second part investigates into the dialogue between grammarians and linguists about the proper noun, shows how Damourette and Pichon, linguists as much as grammarians, take part in it, before analyzing their chapter on the proper noun to extract their implicit and explicit definition(s) of it.

The third part, finally, returns on the importance to be given to this exceptional treatment of the proper noun at the beginning of the XXth century, and underlines the originality of Damourette and Pichon's approach on three points: the typology of the proper nouns, their morphology, and especially the fine and strangely precise descriptions of their « modified » or « *communs* » uses.

¹ Cet article fait suite à la présentation du *Nom propre en linguistique* par Sarah Leroy lors de la session d'Aussois 2006. Il ne reprend pourtant pas directement, comme le voudrait la tradition, le contenu des conférences ; cependant, l'approche choisie pour cette étude permettra d'évoquer la plupart des points qui ont été abordés à Aussois et ainsi de faire le lien avec les conférences tout en proposant une réflexion plus précise.

[116]

Le nom propre est un objet passionnant, riche et complexe et qui dépasse largement les limites de la seule linguistique ; il n'en constitue pas un objet propre, comme pourraient l'être, par exemple, les prépositions ou les affixes, mais relève des sciences humaines, au sens large : l'intérêt que lui portent l'anthropologie, l'histoire, la psychologie, est bien connu. Et de fait, une étude même « purement » linguistique du nom propre charrie avec elle des éléments culturels – on le verra chez Damourette et Pichon.

Pour autant, il ne faut pas désespérer et une perspective linguistique sur le nom propre, qui ne soit pas une onomastique² mais une analyse de cet élément du discours intégrée à une grammaire, une description globale d'une langue, reste possible. De fait, la plupart des travaux sur le français prêtent attention, à un moment ou à un autre, à cette catégorie lexicale ; cependant d'autres disciplines, comme la philosophie et surtout la logique, s'y penchent avec davantage de soin et d'intérêt et leur influence sur les approches linguistiques est indéniable. L'histoire de la place du nom propre en linguistique française est donc particulièrement intéressante, car elle témoigne de la présence persistante de cet élément et en même temps, du relatif désintérêt, tout aussi persistant, dont il est victime.

Nous avons souhaité, dans cet article, nous placer dans cette perspective historique³ et épistémologique pour tenter de démêler les influences et les apports respectifs des différentes approches et, en prenant en compte la « récente »⁴ explosion des descriptions linguistiques du nom propre en français, tâcher de situer ces nouveaux apports dans une filiation scientifique. Il ne s'agit évidemment pas de prétendre que « tout a déjà été dit », mais de mieux retracer le parcours, et parfois la mystérieuse résurgence, de notions et d'interprétations, et par là de mettre en lumière les réelles avancées et les évolutions significatives.

Nous avons pris pour lieu d'observation principal un type particulier de discours savant, celui des grammaires, dont le statut scientifique et la position entre logique et linguistique sont relativement flous, mais qui constituent un observatoire privilégié en raison de la longue tradition sur laquelle elles s'appuient et de la considérable somme de données et de discours sur la langue qu'elles représentent. Nous nous focalisons sur une approche particulièrement riche et intéressante, celle de Damourette et Pichon qui, au début du XX^e siècle, consacrent un long développement au nom propre. Nous appréhendons ce point, cette date, dans une histoire du traitement du nom propre, en observant les grammaires antérieures, contemporaines et postérieures puis en confrontant ce discours avec les observations linguistiques les plus récentes. Cet article s'appuie essentiellement sur l'*Essai de grammaire de la langue française*, et en particulier sur le chapitre VII du tome I, consacré au nom propre. Cependant, nous ferons appel, lorsque cela s'avèrera nécessaire, à d'autres textes de Damourette [117] et Pichon, comme des articles publiés dans *Le Français moderne*, notamment pour souligner les éventuelles variations dans les positions théoriques de nos auteurs.

Le choix de ce point d'ancrage, de ce lieu d'observation, motivé par l'intérêt intrinsèque de la grammaire de Damourette et Pichon et par l'importante place qui y est réservée au nom propre, assigne d'emblée à l'*Essai de grammaire de la langue française* une place à part dans le paysage grammatical et linguistique. Le titre choisi pour cet article annonce, d'une certaine manière, l'intitulé de la troisième partie, « Damourette et Pichon, des précurseurs ? »,

² Cette discipline linguistique en charge des noms propres, branche de la lexicologie qui s'y intéresse dans une perspective historique et philologique est, justement, comme son objet tel qu'elle l'aborde, assez périphérique et isolée dans le champ de la linguistique. C'est une discipline qui tend plutôt « à expliquer les noms propres qu'à les définir » (Fabre 1987) et qui, du fait de cette perspective historique et étymologique, replace en fait le nom propre dans un statut d'élément linguistique banal, puisqu'elle remonte la piste jusqu'au terme d'origine, pour en lire le sens et, en quelque sorte, étudie le nom propre avant qu'il ne devienne nom propre. Les travaux d'onomastique, pour riches et précieux qu'ils soient, constituent une approche latérale à la nôtre.

³ Historicité toute relative, puisque la période concernée correspond en gros au XX^e siècle.

⁴ Une trentaine d'années tout de même.

formulation qu'on pourra juger problématique⁵. Pourtant, si tant est qu'on puisse repérer des avancées dans le domaine scientifique, et dans le traitement linguistique du nom propre en particulier, on peut donner un sens à cette question. Il ne s'agit pas de dire que Damourette et Pichon ont, mieux que la longue tradition grammaticale qui les précède, su élaborer des réflexions qui préfigurent une réflexion contemporaine qu'on supposerait meilleure par essence. Les propriétés du nom propre ont en effet constamment été l'objet d'interrogations documentées et argumentées, de la philosophie antique à la linguistique contemporaine en passant par la logique de Port-Royal. Il paraît néanmoins difficile de nier le fait que les travaux récents du champ linguistique proposent un point de vue nouveau, qui certes se nourrit des apports précédents, mais donne au nom propre un statut spécifiquement linguistique qu'il n'avait sans doute pas suffisamment eu jusqu'à présent. Les très nombreuses réflexions antérieures appartiennent plutôt au champ de la logique ; les caractérisations du nom propre qui en résultent sont d'ordre principalement sémantique, quand les travaux les plus récents considèrent des aspects qui restaient encore peu abordés : la morphologie et la syntaxe du nom propre en particulier. Dans ce cadre, il apparaît que l'*Essai de grammaire de la langue française*, par la somme des exemples variés qu'il présente, et par la typologie qu'il en fait, se distingue du reste de la production grammaticale qui lui est contemporaine. On trouve ainsi nombre de remarques qui évoquent nettement le traitement linguistique actuel du nom propre.

Le parcours proposé est le suivant : dans un premier temps, nous proposons un panorama du traitement du nom propre dans les grammaires du XX^e siècle⁶, contextualisé par l'indication, en parallèle, des positions contemporaines des logiciens et des linguistes. Le « réseau » des lectures et des influences commence ainsi à apparaître. Nous nous focalisons ensuite sur notre principal champ d'investigation, l'*Essai de grammaire de la langue française*, dont nous présentons l'originale conception du nom propre. Dans un deuxième temps, les relations qu'entretient cette grammaire, sur le plan du nom propre, avec des propositions contemporaines sont approfondies et les positions et les caractéristiques de l'approche de Damourette et Pichon sont mises en lumière : leur définition du nom propre apparaît plus nettement, ainsi que les courants théoriques dans lesquels ils s'inscrivent mais aussi les apports qui leur sont propres. Enfin, dans un troisième temps, le chapitre VII est exploré et disséqué pour être mis en parallèle avec les notions et les analyses développées cinquante ans plus tard ; l'originalité, la pertinence et la finesse d'analyse de Damourette et Pichon sont mises en lumière.

[118]

1. Le nom propre dans le discours des grammaires du français du XX^e siècle en général et dans celle de Damourette et Pichon en particulier

La grammaire est un objet complexe, en ce qu'elle constitue à la fois une discipline qui a derrière elle une longue histoire et une pratique liée tant à une activité didactique qu'à des productions éditoriales concrètes. La relative polysémie du terme en indique la diversité : il peut désigner la description complète d'une langue (phonologie, morphologie, syntaxe, sémantique) dans un cadre théorique donné, le modèle de compétence idéale dans la théorie chomskyenne ou la pratique normative et pédagogique scolaire ; il peut également se confondre avec les domaines de la syntaxe ou de la morphosyntaxe. Même si on se limite au discours grammatical, c'est-à-dire à ce qui est publié sous l'appellation explicite de « grammaire », selon un type de discours, des pratiques d'analyse et des modes de présentation relativement bien identifiés, le matériau reste composite, tant les visées (didactique, normative, descriptive...) peuvent différer.

⁵ Sur les difficultés épistémologiques posées par la notion de *précurseur*, voir Auroux (2006 : 106).

⁶ En incluant la fin du XIX^e siècle.

La tradition de la grammaire descriptive du français est fondée sur la description des pratiques langagières⁷ et la mise au point, à partir de ces données, de règles grammaticales. Généralement limitée, par ailleurs, aux champs morphologique, syntaxique et, dans une moindre mesure, sémantique, elle constitue un réel domaine, développé au fil des siècles et doté d'un discours propre, de méthodes d'analyse et de pratiques particulières, et enfin d'un matériau lui aussi bien particulier (production écrite, en particulier littérature), même s'il tend à se diversifier. Pour autant, la grammaire reste fort perméable à l'influence d'autres types de travaux et de réflexions sur la langue. Ses fondements historiques (les pratiques et réflexions grammaticales de l'Antiquité, puis du Moyen-Âge, et enfin, surtout, la grammaire de Port-Royal au XVII^e siècle) font de l'analyse logique l'un des piliers de la discipline ; cependant, le développement de la linguistique a amené, plus récemment, cette nouvelle science à influencer fortement la discipline, qui s'est considérablement nourrie de cet apport tout au long du XX^e siècle. Les grammaires du XX^e siècle témoignent en effet de ce que Chevalier (1994 : 111) appelle l'« irruption de la linguistique ». La perception de la frontière entre grammaire et linguistique est dès lors, pour bon nombre d'ouvrages – dont l'*Essai de grammaire de la langue française* de Damourette et Pichon – assez malaisée, même si les textes dont on dispose prennent parfois explicitement position : ainsi, Dauzat (1947 : 9) affirme qu'« une bonne grammaire doit s'inspirer de la linguistique : son rôle normatif y gagnera ». L'apport scientifique est donc ici instrumentalisé par une grammaire qui se situe du côté de l'application (la visée didactique en l'occurrence).

Ceci n'est pas sans intérêt pour notre sujet : si en effet les grammaires du français du siècle dernier subissent, dans des proportions et à des niveaux d'intégration différents, cette double influence logique et linguistique, on pourrait s'attendre à ce que la question du nom propre le fasse tout particulièrement apparaître, si malheureusement cette question n'était pas, justement, si hâtivement et parfois superficiellement traitée dans les ouvrages grammaticaux. Il s'agit en effet d'un point longtemps et précisément discuté par les logiciens, plus tardivement pris en charge par la linguistique, et sur lequel les grammairiens, quand ils l'abordent, ont aussi un point de vue qui leur est propre. On pourra cependant voir que la place du nom propre dans les grammaires du français a [119] nettement évolué au XX^e siècle : le sujet est de plus en plus pris en compte en lui-même et non en tant que détail ou particularité exaspérante et le discours grammatical reflète à la fois le soubassement logique de l'étude du nom propre et les apports de la linguistique.

Dans les pages qui suivent, nous parcourons un certain nombre de textes, linguistiques ou grammaticaux, afin de faire le point sur le traitement général du nom propre dans les grammaires du XX^e siècle ; nous nous concentrerons ensuite sur l'*Essai de grammaire de la langue française*, grammaire singulière dont le traitement du nom propre n'est pas moins singulier.

1.1. Le nom propre dans les grammaires françaises du XX^e siècle : grammaire, logique et linguistique.

Parmi les nombreux textes susceptibles d'apparaître dans un panorama grammatical du XX^e siècle, nous avons procédé à une nécessaire sélection. Nous avons ainsi écarté les très nombreuses grammaires didactiques et scolaires, la dimension pédagogique n'étant pas celle qui nous intéresse. Nous avons aussi écarté les grammaires fortement inscrites dans un cadre théorique donné, quel qu'il soit⁸, car la représentativité de ces grammaires en tant qu'éléments du discours grammatical nous a paru douteuse. Notre choix s'est donc limité à des grammaires descriptives assez générales, dans lesquelles la dimension prescriptive et

⁷ Qui ne sont généralement pas considérées comme toutes d'égale qualité, bien entendu.

⁸ Comme par exemple la *Grammaire transformationnelle du français* de Maurice Gross (1968, 1977, 1986) ou la *Grammaire électronique du français* d'Anne Abeillé (2002).

normative n'était pas première⁹ ; parmi celles-ci, nous avons arrêté notre choix¹⁰ sur quelques unes des plus usuelles, des plus célèbres, sur les grammaires dites de référence, des ouvrages qui s'inscrivent dans la chaîne de production et de reproduction des savoirs. Toutes les grammaires ne sont donc pas représentées ; inversement, on utilise aussi des textes non strictement grammaticaux. En effet, un panorama de la description du nom propre dans les grammaires ne pouvait pas ne pas tenir compte de l'irruption de la linguistique évoquée plus haut ; plus précisément, le dialogue entre logique, linguistique et grammaire est si étroit qu'il était nécessaire d'intégrer quelques éléments de la réflexion extra-grammaticale dans notre parcours grammatical. La proportion est différente selon les tranches chronologiques observées : la première moitié du siècle concerne, en gros, les réflexions antérieures ou contemporaines à celle de Damourette et Pichon, et les textes concernés ont pu représenter une base de discussion ou de dialogue. C'est pourquoi la section qui traite de cette première époque est à la fois plus diversifiée et plus détaillée que celle qui décrit les grammaires postérieures à l'*Essai de grammaire de la langue française*, lesquelles ne poursuivent généralement pas, pour ce qui est du nom propre au moins, sur la voie ouverte par Damourette et Pichon.

Ainsi, la description de la place du nom propre dans la réflexion grammaticale et linguistique de la première moitié du XX^e siècle s'appuie sur une quinzaine de textes relativement hétérogènes, que l'on peut classer selon la typologie suivante.

On trouve tout d'abord les grammaires proprement dites, c'est-à-dire les descriptions morphosyntaxiques globales de la langue française. On commence par la *Grammaire nationale* des Bescherelle et de Litais de Gaux, publiée pour la première fois en 1834 (on citera ici la réédition de 1852), parce qu'elle constitue pour Damourette [120] et Pichon une référence explicite. C'est cette particularité qui nous fait choisir cet ouvrage au sein d'un XIX^e siècle par ailleurs riche du point de vue de la production grammaticale. Les grammaires de la première moitié du XX^e siècle sont représentées par Gougenheim (1938) et Dauzat (1947). On ajoute une grammaire prenant explicitement en compte le point de vue diachronique (Nyrop 1913), une grammaire à visée plutôt didactique (Brunot 1922) et une syntaxe (Le Bidois 1938).

On trouve ensuite des traités de linguistique générale, ceux de Whitney (1875), Saussure (1916), Jespersen (1924)¹¹, et Guillaume (1919 et 1945), les textes de ce dernier portant néanmoins sur des problématiques plus restreintes.

Le texte saussurien est au départ le seul francophone. Whitney traduit lui-même son texte en français, et ce dès sa première publication en anglais aux États-Unis (en 1875). L'influence de Saussure sur la grammaire et la linguistique du XX^e siècle est telle qu'il est difficile d'ignorer ici les positions de cet auteur. Whitney constitue l'une des rares références explicites du *Cours de linguistique générale*, et c'est à ce titre qu'il est ici évoqué. Jespersen, qui est Danois, écrit lui aussi en anglais. Sa *Philosophie de la grammaire* n'est traduite en français qu'en 1971, mais cet auteur est lu par la communauté scientifique française de la première moitié du XX^e et fait partie des références d'un linguiste comme Tesnière, par exemple. Les deux ouvrages de Guillaume ici retenus traitent l'un de l'article, l'autre du verbe. Guillaume partage avec Damourette et Pichon la particularité d'investir le champ linguistique de l'extérieur, c'est-à-dire qu'il est, au moins au départ, hors des circuits institutionnel et

⁹ Ce qui explique l'absence des grammaires de Grevisse et de Grevisse et Goosse.

¹⁰ Qui n'est donc pas exempt d'une certaine dose d'arbitraire.

¹¹ En dehors de ces mentions très générales, visant à situer les auteurs dans une chronologie, les références se feront, tout au long de l'article, à l'édition consultée, qui peut bien sûr être très récente. Seule la bibliographie finale donne les deux dates (première édition, [édition consultée]). Ce choix, qui peut sembler discutable, se justifie par notre volonté de donner des références précises (année, pages) permettant de retrouver facilement la citation ou le renvoi.

universitaire établis. Son dialogue avec nos deux auteurs est attesté : Pichon fait notamment une intervention à la Société de linguistique de Paris devant lui, et le cite à plusieurs reprises, souvent pour souligner la proximité de leurs vues, dans l'*Essai de grammaire de la langue française*. Guillaume comme Damourette et Pichon se situent en effet dans un paradigme mentaliste ; leurs théories restent cependant difficilement superposables, dans la mesure où Guillaume se réclame avant tout d'une linguistique de la langue, et reproche à Damourette et Pichon de rester au niveau, selon lui sommaire et sans valeur heuristique, de la parole.

Le discours grammatical de la seconde partie du siècle est représenté par cinq grammaires seulement, qui sont, dans l'ordre chronologique, celles de Wagner et Pinchon (1962), Arrivé, Gadet, Galmiche (1986), Le Goffic (1994), Riegel, Pellat, Rioul (1994), Wilmet (1997). Œuvres d'universitaires généralement linguistes ou spécialistes de langue française, ce sont toutes des grammaires synchroniques et d'usage. Elles diffèrent cependant par leur présentation (celle d'Arrivé *et al.* étant, par son organisation en « entrées » lexicographiques, la plus originale), leur orientation de départ (ainsi, Le Goffic propose une grammaire « de la phrase », ce qui a d'importantes conséquences sur la structuration interne de son ouvrage), sur leur caractère conservateur ou novateur (alors que Wagner et Pinchon s'inscrivent dans la tradition universitaire classique, le Belge Wilmet se montre résolument « critique » et iconoclaste) et sur l'intégration de la linguistique (particulièrement avancée chez Arrivé *et al.*, Riegel *et al.* et Wilmet) et leur empan (la grammaire de Riegel *et al.*, qui comprend un chapitre sur la phonétique et la phonologie du français, un autre sur la [121] référence et un encore sur l'énonciation, est de ce point de vue la plus large, tandis que celle de Le Goffic est une syntaxe). Toutes ces grammaires peuvent être considérées comme usuelles, certaines constituant, ou ayant constitué, une référence.

D'une manière générale, la présentation de la catégorie du nom dans les grammaires du français et la place inaugurale qui lui est communément réservée¹² sont l'héritage de la classification antique en parties du discours¹³. Issues de la « décomposition linéaire » du discours, puis de « la répartition des parties en fonction de propriétés imbriquées » (Auroux 1992 : 581), ces catégories grammaticales, ou parties du discours, constituent le « vocabulaire théorique propre » de la grammaire. Les grammaires examinées ici consacrent presque toutes un chapitre au nom, ou substantif, incluant le nom propre, qui reste ainsi toujours lié au premier. Il s'agit cependant bien souvent d'évocations rapides car les noms propres sont en fait assez peu abordés en tant que tels dans les grammaires¹⁴.

1.1.1. Prédécesseurs et contemporains : 1834-1947

Dans la première moitié du XX^e siècle, grammaire et linguistique se nourrissent, dans les analyses qu'elles font du nom propre, d'influences différentes. La grammaire s'appuie nettement sur la tradition logique de Port-Royal, et plus spécifiquement sur la définition du nom propre telle qu'elle apparaît chez Beauzée (1767) : « la latitude d'étendue des noms propres [...] est la plus restreinte qui soit possible [...] par conséquent la compréhension de ces noms est au contraire la plus complexe et la plus grande [...] ». Il s'agit donc de décrire le nom propre du point de vue de son extension (c'est-à-dire les référents qu'il vise) et de sa compréhension (c'est-à-dire les idées, la signification, qu'il met en jeu). Il existe cependant une certaine variété dans la terminologie, « extension » ayant parfois pour équivalent « étendue », et « compréhension » ayant pour synonyme « intension ». Parallèlement, dans le champ linguistique, le fondement théorique qui prévaut au tournant du XX^e siècle est ce que l'on appelle la thèse des noms propres vides de sens, qui pose que le nom propre réfère sans

¹² Voir à ce propos les relevés effectués par Siblot (1998 : 24).

¹³ Présente chez Platon et Aristote, cette taxinomie est formalisée par Denys le Thrace (Voir Lallot 1989), qui compte huit parties du discours.

¹⁴ Voir Gary-Prieur (1991a : 5-7).

signifier, et qui trouve son origine chez le philosophe Mill : « Les seuls noms qui ne connotent rien sont les noms *propres* et ceux-ci n'ont, à strictement parler, aucune signification » (Mill 1896 : 35). Dans cette distinction entre dénotation et connotation, ou entre désignation et signification, le nom propre, contrairement à son homologue nom commun, dénote mais ne connote pas, c'est-à-dire n'est pas descriptif, n'a qu'une fonction de désignation et d'identification pures, bref, constitue une étiquette posée sur un élément du réel, mais ne disant rien de cet élément.

Au XIX^e siècle, chez les Bescherelle et Litalis de Gaux, ce sont les parties du discours qui constituent le point d'appui de la progression. Sans surprise, le substantif est le premier traité. Sont ainsi distinguées « deux espèces de substantifs : ceux qui conviennent à une classe d'individus, et ceux qui servent à distinguer un objet de ceux qui ont la même nature » (Bescherelle et Litalis de Gaux 1852 : 30). Les noms propres ont donc « une étendue aussi restreinte que possible, puisqu'ils ne désignent que des individus uniques, particuliers » (1852 : 31). Cette description tout à fait sommaire, parce qu'à visée essentiellement scolaire, s'appuie donc sur la notion logique d'*extension* (ici « étendue »), et fait du nom propre le cas extrême de la particularisation. [122] Le passage consacré au nom propre se conclut sur l'idée que la majuscule est dans tous les cas obligatoire : cette position est aisément critiquable¹⁵. La *Grammaire nationale* des Bescherelle et Litalis de Gaux est donc représentative d'une tradition grammaticale normative, qui ne discute pas les fondements théoriques de ses présupposés (ici, la logique traditionnelle). Un peu à part dans notre corpus, puisqu'elle date du milieu du XIX^e, cette grammaire est cependant importante puisque c'est dans sa lignée que se situent Damourette et Pichon en affirmant vouloir écrire une « grammaire nationale » (I, § 7, p. 15). On aborde plus en détail cette filiation revendiquée en 1.2.1.

Le Danois Nyrop écrit en français une *Grammaire historique de la langue française* (dont le premier tome paraît en 1913) qui, comme son titre l'indique, adopte un point de vue diachronique sur les phénomènes décrits. Il consacre d'abord un livre du tome IV, « Sémantique », au nom propre. La première des « Remarques générales » défend une idée qu'on retrouve souvent dans les grammaires : « Il n'y a pas de limite fixe entre les noms propres et les noms communs ; ils se confondent constamment. » (Nyrop, 1914 : 359). Il est ainsi précisé à la rubrique « Orthographe » qu'un nom propre qui deviendrait commun perdrait sa majuscule (*Louis, un louis*). Les brèves notes qui suivent portent sur le genre : Nyrop suppose ainsi que le mot *poubelle* est féminin en raison de sa terminaison, qui par analogie a été vue comme féminine ; *une béchamel* serait le résultat d'une ellipse (*une sauce Béchamel*). Le chapitre suivant, s'il porte un titre qui renvoie à une typologie classique (« Noms de personnes »), renvoie en fait à une liste intéressante de noms dont la variété contraste avec la relative pauvreté des exemples donnés en général dans les grammaires. Sont ainsi évoqués les noms littéraires, les noms d'inventions ou de produits, les noms de monnaie, et leurs emplois antonomastiques ou métonymiques (*un rôle d'Agnès, consulter le Bottin*), ainsi que les dérivés auxquels ils peuvent donner lieu (*céladoniser, ganelonnerie*). Sur le même modèle, sont ensuite traités les « Noms de nationalités » et les « Noms de lieux ». Il s'agit surtout pour Nyrop de proposer une liste de noms et souvent d'en rappeler l'étymologie ou d'en décrire l'emploi en diachronie (*assassin, Philistins*). On voit que, dans ce tome « Sémantique », Nyrop n'aborde pas l'aspect sémantico-logique du nom propre. C'est dans le tome « Syntaxe », en particulier pour le problème de la détermination, que cette question est évoquée.

En effet, Nyrop traite également du nom propre dans une section du tome VI (« Syntaxe ») consacrée à l'article. La présence de l'article est vue comme caractéristique de l'emploi moderne du nom propre ; l'état premier du nom propre est en effet l'emploi sans article, ce

¹⁵ Sur la majuscule comme critère définitoire du nom propre, voir Leroy (2004 : 8-10).

qui s'explique par le fait que « les noms propres s'appliquent en général à un seul individu » (Nyrop 1925 : 190). Là encore donc, la caractéristique définitoire du nom propre est son unicité référentielle. L'expression « en général » prépare cependant la suite : il existe des emplois du nom propre avec article, que l'idée d'une extension minimale peine sans doute à décrire. Mais Nyrop ne soulève pas ce problème explicitement. Il passe rapidement sur l'explication de ce qu'il attribue simplement à une évolution de l'usage, à savoir la détermination du nom propre. Il avance quelques causes probables selon lui : « [t]antôt on a voulu renforcer l'idée de l'individualité : *la France, la Dubarry* ; tantôt une influence syntaxique étrangère s'est fait valoir : *le Tasse* ; tantôt un nom commun s'est changé en nom propre et a gardé son article : *Lebrun, La Fontaine, le Havre, la Rochelle* » (*ibid.*). Il ne développe donc pas à cette occasion une théorie syntaxique qui permettrait de décrire l'emploi du nom propre [123] avec ou sans article, mais fait de cette variation un problème essentiellement stylistique : on ajoute par exemple l'article devant un nom de famille pour signaler son mépris (*la Brinvilliers*). Il fait donc se succéder les éléments d'une typologie classique (noms de personnes, noms géographiques : pays, îles, fleuves et rivières, etc.) en signalant toutefois les tournures métonymiques (*Il joue mal le Chopin*) et les cas où l'article est figé (*La Bruyère*).

Brunot intitule le livre II de *La Pensée et la Langue* (1922) « Les êtres – les choses – les idées et leurs noms ». Le premier chapitre est consacré au nom propre. Brunot y affirme d'emblée : « [...] la distinction habituelle entre noms communs et noms propres est une distinction fragile et conventionnelle. Les noms passent sans cesse d'une classe dans l'autre » (1922 : 39). Une telle position pourrait laisser entrevoir un traitement syntaxique intéressant, mais ce qui suit est une typologie somme toute classique : « noms de lieux », « noms de personnes », « noms étrangers », « noms de l'antiquité hébraïque, grecque et latine », « périphrases nominales » (*ceux de Paris pour les Parisiens*) et « pseudonymes ». Il ne s'agit en fait pour Brunot que d'établir une liste d'unités lexicales, en signalant difficultés orthographiques et bizarreries de l'usage, sans proposer de réflexion linguistique à proprement parler. On retrouve le nom propre dans le livre IV, consacré à la question du nombre. Brunot y réaffirme la proximité entre nom propre et nom commun : « Par définition tous les êtres, toutes les choses nombrables sont susceptibles d'être conçus, soit au singulier, soit au pluriel » (1922 : 95). La seule exception faite est celle des noms propres qui désignent un référent absolument unique (*le mont Cervin*), mais la prise en compte de l'antonomase apparaît comme un contrepoids : « [...] les noms propres, de montagnes, de fleuves, ou d'hommes, sont employés figurément pour nommer des types du genre de celui que nomme le nom propre : *des Pactoles, des Césars* [...] » (1922 : 96). Ainsi, « même sans devenir des noms communs, les noms propres sont, dans une foule de cas, employés en parlant de plusieurs ; ils sont au pluriel » (*ibid.*). La question de la flexion du nom propre – laquelle se réduit en fait à la marque du nombre puisque le genre est inhérent au nom propre comme au nom commun et ne constitue pas en français une dimension du paradigme flexionnel des noms (sauf exceptions du type *un chanteur, une chanteuse*) – revient régulièrement dans les textes. Sur ce sujet précis, l'exemple de la métonymie du type « des Racines » (pour « des exemplaires de Racine ») est sans cesse repris. On le trouve chez Brunot, chez Dauzat, et il est visiblement hérité d'une longue tradition, Dauzat (1947 : 108) signalant quant à lui les arguties sans fondement des « anciens grammairiens ». Brunot se apparaît plus conservateur, et se contente par exemple de signaler que « [d']après les règles établies, les noms propres exprimant des types littéraires ne prennent pas la marque du pluriel : les Werther ; les René » (Brunot, 1922 : 105). Il est également fait mention des noms propres dans le livre consacré à l'indétermination et à la détermination. On dépasse ici le niveau de l'unité lexicale pour entrer dans l'étude du groupe nominal étendu. En une courte page, Brunot signale que, même si « [t]héoriquement les noms propres n'ont pas besoin de

détermination » (1922 : 141), un certain nombre d'entre eux acceptent un article (*la petite Loire, Plessis-les-Tours*). Il poursuit par une rapide évocation des tournures du type *la mère Bernard, le fils Séverin* ; l'approche purement onomasiologique de Brunot¹⁶ le conduit donc à traiter ensemble des tours tout à fait différents au plan syntaxique. On retrouve cette [124] indistinction, d'autant plus repérable qu'elle contraste avec le soin apporté à la typologie des référents du nom propre, chez Dauzat.

Chez Gougenheim (1938), le nom propre est d'abord traité du point de vue de la morphologie flexionnelle, pour les problèmes posés par le pluriel. On le retrouve ensuite dans la partie consacrée à la syntaxe, où il est étudié pour ses liens avec l'article d'une part, et la préposition d'autre part. Cependant, le terme « nom propre » n'est pas répertorié dans l'index, et la notion ne fait pas l'objet d'un développement spécifique. Gougenheim, lorsqu'il en arrive à la question du « Pluriel des noms de personnes », commence ainsi : « Nous pouvons aborder maintenant quelques questions qui ont fait les délices des grammairiens, parce qu'elles leur permettaient d'exercer leur subtilité, mais sur lesquelles nous passerons rapidement, parce qu'elles sont purement graphiques et n'offrent aucun intérêt pour l'étude de la structure de la langue. » (Gougenheim 1938 : 60). Tout se passe donc comme si Gougenheim se plaçait en marge d'une tradition par ailleurs évoquée de façon floue (« les grammairiens »). De fait, il n'entre pas dans le cadre beauzéen classique, dans la mesure où il n'aborde à aucun moment la sémantique du nom propre : on le voit bien dans le passage précédemment cité, où les marques flexionnelles que le nom propre peut porter sont réduites à leur dimension graphémique. L'objectif de Gougenheim semble être une description purement formelle, ce que peut en fait laisser présager le titre de l'ouvrage, *Système grammatical de la langue française*. L'organisation du livre en effet ne suit pas l'habituel découpage en parties du discours mais les différents points de vue de l'analyse : « Phonétique », « Morphologie », « Syntaxe ». Mais, plus qu'un nouveau point de vue sur le nom propre, c'est finalement un évitement des difficultés posées par sa singularité linguistique qui est proposé. La grammaire de Gougenheim est en effet une grammaire d'usage : elle ne propose pas de théorie du nom propre et, comme bien d'autres, réduit le problème des propriétés syntaxiques à de la variation stylistique. On retrouve dans cet ouvrage le goût pour une typologie extrêmement précise des noms propres, toujours dans le souci de mentionner les bizarreries de l'usage ou les exceptions : les noms de « villes », de « provinces », de « pays », d'« îles », de « départements », sont par exemple traités séparément.

Onomasticien, auteur de dictionnaires anthroponymiques et toponymiques, Dauzat publie en 1947 une *Grammaire raisonnée de la langue française* dans laquelle transparait assez largement son souci de fournir une description détaillée des différents types de noms propres (noms d'îles, de dynasties, etc.). Une première mention de cette catégorie est faite dans la section consacrée au substantif. Les noms propres et les noms communs se distinguent d'abord par le sens : « Le nom commun désigne un être ou une chose, en tant qu'il appartient à une catégorie, à un genre, à une espèce [...]. Le nom propre, au contraire, individualise l'être ou la chose qu'il désigne » (Dauzat, 1947 : 57). On reconnaît bien là la définition de Beauzée, mais Dauzat, et il est l'un des seuls à le faire, apporte une précision qui récuse les reproches traditionnellement faits à cette conception : « Non pas qu'il [le nom propre] désigne uniquement, comme on l'a dit à tort, *une* personne ou *une* chose, car le nom de famille concerne tous les membres de la famille qui le portent, et le nom de peuple (*Français, Anglais...*) peut s'appliquer à des millions d'hommes, mais l'un et l'autre individualisent les membres d'une famille par rapport aux autres, et les habitants d'un pays par rapport aux étrangers ». Là est le paradoxe : l'extension est à la fois minimale et virtuellement infinie,

¹⁶ Cette approche onomasiologique est exactement opposée à celle de Damourette et Pichon. D'ailleurs, le titre *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française* est, de leur propre aveu, une réponse à *La pensée et la langue*.

dans la mesure où un même patronyme, par exemple, peut être attribué à un ensemble – extensible du fait des naissances – d’individus. On voit que la précision apportée par Dauzat a pour but de rendre la description grammaticale valide au regard des faits, mais ne propose pas de théorie susceptible d’expliquer la contradiction apparente.

[125] Dauzat envisage ensuite le passage du nom propre au nom commun (*massicot, poubelle*) et inversement (sobriquets, personnifications du type *Maître Corbeau*), et, dans ce cadre, fait de la majuscule le critère essentiel de reconnaissance du nom propre. Il traite ensuite le problème de la forme. Sa description du pluriel, quoique succincte, reste intéressante dans la mesure où il note que « [l]es pluriels des noms propres sont assez artificiels, sauf exceptions ; on ne trouve aucun pluriel auditif dans cette catégorie » (Dauzat, 1947 : 107). Ce qui se cache derrière cette idée de « pluriel auditif » est en fait une particularité morphologique que seul le nom propre semble posséder, et que Gougenheim (1938 : 61) relève également : « Les grammairiens n’admettaient la marque du pluriel qu’avec les noms de familles royales ou princières (*les Bourbons*). La question nous paraît parfaitement indifférente : en effet si l’on veut mettre une marque du pluriel, il est bien entendu qu’elle sera purement graphique : personne ne dira *les Sénéchaux* en parlant des membres d’une famille *Sénéchal* ». Chez Dauzat comme chez Gougenheim, la difficulté théorique est évacuée au profit d’une description sommaire des formes existantes. Pourtant, on voit qu’il y a là une caractéristique linguistique singulière, à savoir la résistance de la forme du nom propre aux règles habituelles de la morphologie flexionnelle, qui mériterait un examen plus poussé¹⁷. Toujours dans la section consacrée à la morphologie, Dauzat signale l’existence de noms propres composés (prénoms doubles par exemple). Si les exemples sont nombreux, leur analyse morpho-syntaxique est absente ou presque, comme on l’a annoncé plus haut, puisque sont traités ensemble des constructions du type « Mantes-la-Jolie » (nom propre avec article et adjectif qualificatif), des noms comme « Châteauneuf » (nom commun et adjectif qualificatif) et « Bar-sur-Aube » (tour prépositionnel, deux noms propres). Cependant, la position de Dauzat reste intéressante dans la mesure où, comme Brunot, il souligne finalement la proximité des noms propres et des noms communs plutôt que leurs différences de fonctionnement. En ramenant les noms de famille au système de la langue, Dauzat contredit donc la position saussurienne¹⁸. Ainsi, dans un article du *Français moderne*, louant le mouvement de francisation des noms de famille étrangers, il affirme : « Si on n’y avait mis bon ordre, notre onomastique prenait un aspect de plus en plus hétéroclite, qui en déparait l’harmonie et l’unité : car les noms de famille font partie de la langue » (Dauzat, 1939 : 220).

Le dixième livre de la *Syntaxe* des Le Bidois (1938) est consacré à l’accord : on y trouve un développement consacré au nom propre. Les Le Bidois reprennent notamment le problème de la dimension du genre pour les noms de navire. Ils ne sont pas les seuls à prendre cette question comme exemple privilégié des difficultés d’usage posées par le nom propre. L’arrêté ministériel de 1934, repris et commenté élogieusement par Damourette dans le *Français moderne*, fait également l’objet des commentaires de Dauzat (1947). Ce texte impose l’usage officiel suivant : « 1° L’article devra s’accorder avec le nom propre du navire, quand on ne fera pas précéder ce nom propre du nom de la catégorie dudit navire : *la Provence, la Jeanne d’Arc, le Vauban*, etc. ; 2° Lorsqu’on fera précéder le nom du navire de celui de sa catégorie, l’article figurera ou non devant le nom propre selon qu’il fera ou non partie intégrante de la dénomination officielle : le contre-torpilleur *le Fantasque*, le sous-marin *la Sultane*, le cuirassé *Provence*, le croiseur *Foch*, etc. » (cité par Damourette 1935 : 72). Damourette se

¹⁷ Si elle n’est pas analysée par la grammaire, cette stabilité du signifiant est traitée par la linguistique saussurienne, et justifiée linguistiquement par la notion d’arbitraire d’une part, et celle d’absence de signification d’autre part. Voir ci-dessous.

¹⁸ Saussure (1995 : 237). Voir Leroy (2004 : 19).

réjouit de voir que [126] ces directives vont « dans le sens des usagers et non conformément à une prétendue logique » (*ibid.*). Un post-scriptum de Dauzat affirme, malgré les protestations qui s'élèvent alors dans le milieu maritime, que « *le Normandie* choque trop le sens linguistique pour s'être acclimaté dans le langage vivant. Persistera-t-il ? L'avenir nous l'apprendra. » (Dauzat *in* Damourette 1935 : 72). Les Le Bidois prennent la position inverse et protestent contre le texte. Cette question de l'accord du déterminant n'est pas si anecdotique qu'il y paraît au premier abord. On se trouve ici face à des problèmes similaires à ceux posés par la question des marques du pluriel (voir ci-dessus, Gougenheim et Dauzat). Le nom propre apparaît comme une catégorie à part, dans la mesure où il ne se plie pas aux mêmes règles d'accord, en genre ou en nombre, que le nom commun. En ce qui concerne le genre des noms de navire, deux positions s'affrontent donc. La première fait du nom propre une simple étiquette : dès lors, ce qui commande l'accord, c'est le référent, à savoir le type de bateau dont il est question, que ce nom commun soit ou non exprimé (*le Normandie* pour *le paquebot Normandie*). On est là plutôt du côté de la thèse millienne du nom propre vide de sens. La seconde fait pleinement entrer le nom propre dans les relations sémantico-syntaxiques de l'énoncé, et partant donne au nom propre un statut ambigu, entre simple désignation et mot porteur de signification, au moins grammaticale (*la Sultane*).

On voit donc que les grammaires ici présentées reprennent dans leur ensemble la définition logico-sémantique de Beauzée et relèvent la plupart du temps les difficultés posées par l'usage du nom propre, notamment du point de vue de sa morphologie (marque du pluriel) et de sa syntaxe (accord avec le déterminant, construction des groupes prépositionnels). Cependant, aucune ne propose réellement d'explication pour ces particularités, ce qui s'explique par la visée essentiellement descriptive et pratique de ces ouvrages. Il s'agit avant tout de permettre au lecteur de connaître, dans sa variété, l'usage qui est fait du nom propre. C'est donc du côté du discours linguistique que s'élaborent les tentatives d'explication des phénomènes observés.

Guillaume traite la question du nom propre dans son ouvrage de 1919, *Le Problème de l'article et sa solution dans la langue française*. Il liste notamment les exemples habituels : anthroponymes, toponymes et comportement de ces derniers avec l'article et les prépositions (*La Rochelle vs Lutèce, en Espagne vs au Japon*), en proposant toutefois, ce qui le distingue, des explications pour ces constructions qui paraissent au premier abord sans régularité. C'est par la sémantique du nom propre que Guillaume explique son comportement syntaxique, à savoir qu'il n'est habituellement pas déterminé par l'article : « Le nom propre, dès qu'on le pense, éveille dans l'esprit l'idée d'un individu et d'un seul » (Guillaume 1975 : 289). Bien qu'elle soit ici formulée du point de vue des représentations mentales, on reconnaît la thèse beauzéenne de l'unicité référentielle. Guillaume poursuit : « C'est donc, dans toute la rigueur du terme, un mot applicable en un seul point de l'espace, non transposable à plusieurs. Autrement dit la soudure est si étroite entre le nom potentiel et le nom en effet qu'ils forment un même bloc. C'est cette abolition de tout écart, et partant de toute transition, entre les deux états nominaux, qui cause le traitement zéro. Ex : *Pierre, Paul, Louis, Benoît* » (*ibid.*). Guillaume distingue en effet le sens potentiel (en langue) du sens effectif (en discours) ; or, les noms propres sont comme stabilisés, insensibles au passage au discours : « Ils sont en puissance une chose et de même une chose en effet, et dans cette chose, autour de cette chose *une*, il n'y a pas plus d'idées, d'impressions, avant emploi qu'après emploi, parce que le nom propre, par définition, n'a pas valeur d'idée. Il n'est pas dans l'esprit quelque chose pour représenter une notion, mais quelque chose qui indique la marque inscrite à côté, pour ainsi dire, de la notion. » (Guillaume 1975 : 307). Le nom [127] propre ne représente donc pas une notion, c'est-à-dire un signifié, il en marque un *à-côté*, qui serait en définitive le référent : on est tenté de voir ici une résurgence de la position millienne. On est d'autant plus invité à suivre cette piste que Guillaume introduit, dans un texte plus tardif, *L'Architectonique des*

temps dans les langues classiques (1945), le terme *asémantème* pour remplacer *nom propre*. La construction de ce mot semble renvoyer clairement à l'absence de signification : pourtant, « il faut entendre que ce qu'emporte avec soi le nom propre n'est pas généralisable » (Boone et Joly 1996 : 67), et non que l'intensionnalité du nom propre est nulle. En d'autres termes, le nom propre n'a pas une signification vide, mais une signification réduite, qui n'a pas valeur d'idée, c'est-à-dire qui ne peut être étendue ou transposée. Dès lors, on comprend que Guillaume explique la présence de l'article devant le nom propre par un changement dans ce régime de signification : puissance et effet cessent de se confondre et le nom propre fonctionne, en discours, comme un nom commun, devenant ainsi apte à signifier au-delà de la visée particularisante initiale qui le définit en langue : « Dès l'instant, en effet, que le nom propre doit pouvoir s'appliquer à plus d'un individu, le sens potentiel se dégage du sens effectif et, conséquemment, l'article reparaît. Rentrent dans ce cas : 1° le nom propre désignant les membres plus ou moins nombreux d'une même famille. Ex : **Les Cagniard, les Pirou**, etc. ; 2° le nom propre désignant la *répétition* sous quelque forme que ce soit (réalité artistique, ressemblance déterminée en esprit, etc.) de l'original primitif. Ex : **La Vénus de Praxitèle. Se croire un Napoléon. Les Corneille sont rares** » (Guillaume, 1975 : 289).

Du côté de la linguistique américaine, Whitney traite rapidement du nom propre dans le huitième chapitre de *La Vie du langage* (1877). Ce chapitre s'intitule « Comment se créent les mots » : le nom propre y est présenté comme le cas de création le plus facile à observer. Il est donc essentiellement conçu comme nom de baptême, et apparaît dans sa forme comme totalement arbitraire (créé par les parents pour leurs enfants par exemple), et même « semble n'avoir rien de commun avec les faits de langage » (Whitney 1988 : 113). On pourrait voir ici un avant-goût de la position saussurienne, qui sort le nom propre du système de la langue. Pour autant, Whitney nuance son propos en donnant des exemples de noms propres ayant permis la création de noms communs : *Jules* est ainsi à l'origine du moins de *juillet*. Suit un long développement sur la problématique de l'arbitraire. Le nom propre est donc ici l'élément linguistique qui permet d'explicitier la nature de l'acte premier de désignation (on retrouve, sous-jacente, l'idée d'une *impositio nominum* adamique).

Du côté de la linguistique européenne, Saussure, qui a lu Whitney, exclut explicitement le nom propre du système de la langue : ne possédant pas de valeur contrastive, le nom propre n'est pas susceptible, au plan diachronique, d'une évolution semblable à celle des autres signes, lesquels co-varient systématiquement, c'est-à-dire se partagent l'association biface de la forme et du sens au gré des besoins de signifier : « Dans l'intérieur d'une même langue, tous les mots qui expriment des idées voisines se limitent réciproquement : des synonymes comme *redouter, craindre, avoir peur* n'ont de valeur propre que par leur opposition : si *redouter* n'existait pas, tout son contenu irait à ses concurrents » (Saussure 1995 : 160). Chez Saussure, on le voit, la signification est purement intralinguistique ; le problème de la désignation, donc du lien au référent, n'est pas en jeu. Le lien étudié par Saussure est bien celui des deux faces du [128] signe linguistique, signifiant et signifié : ce dernier étant tout entier un fait de pensée¹⁹, est sans lien direct avec les objets qu'il évoque.

Il en va tout autrement pour le nom propre, soumis à un régime de signification différent : « Les seules formes sur lesquelles l'analogie n'ait aucune prise sont naturellement les mots isolés, tels que les noms propres spécialement les noms de lieu (cf. *Paris, Genève, Agen*, etc.), qui ne permettent aucune analyse et par conséquent aucune interprétation de leurs éléments ; aucune création concurrente ne surgit à côté d'eux » (Saussure 1995 : 237). De quels « éléments » ininterprétables s'agit-il ? Vraisemblablement, plus que du signifiant, c'est du signifié qu'il est ici question. En effet, s'il est vrai que la forme *Paris* ne peut donner lieu à une analyse morphématique du même type que celle que

¹⁹ Voir le schéma des « masses amorphes » dans le *Cours de Linguistique Générale* (Saussure 1995 : 155)

l'on pourrait appliquer à *redouter* par exemple, il reste que ce problème de segmentation et d'interprétation des formants n'est aucunement particulier au nom propre²⁰. Ainsi, ce qui resterait inaccessible dans l'analyse du nom propre serait sa fonction de désignateur associé à un référent stabilisé : *Paris* désigne un lieu dont la situation géographique ne peut varier²¹. Si le *Cours de linguistique générale* n'en dit pas plus, les notes regroupées dans les *Écrits de linguistique générale*²² semblent aller dans ce sens :

Dès qu'il est question quelque part de la langue, on voit arriver le *mot* et le *sens* (ou le *signe* et le *sens*) comme si c'était ce qui résume tout, mais en outre toujours des exemples de mots comme *arbre*, *Pierre*, *vache*, comme Adam donnant des [], c'est-à-dire ce qu'il y a de plus grossier dans la sémiologie : le cas où elle est (par le hasard des objets qu'on choisit pour être désignés) un simple onymique, c'est-à-dire, car là est la particularité de l'onymique dans l'ensemble de la sémiologie, le cas où il y a un troisième élément incontestable dans l'association psychologique du sème, la conscience qu'il s'applique à un être extérieur assez défini en lui-même pour *échapper* à la loi générale du signe. (Saussure 2002 : 105-106, note *Item* 3312.1)

Quoique nous voulions aborder le moins possible le côté idéologique du signe, il est bien évident que si les idées de toute espèce offraient une fixité []. Fixité seulement obtenue par les noms géographiques.

L'idée invariable et inflexible pouvant être considérée comme chose chimérique, les sèmes géographiques et les noms propres font exception en ce que []. Plus exactement : la seule chance pour un []. Saussure (2002 : 106, notes *Item* 3312.2 et 3312.3)

Certes, le texte manuscrit reste incomplet. Mais il reste possible de comprendre, dans l'enchaînement de ces notes saussuriennes, que le nom propre, et en particulier le toponyme, serait l'exemple parfait du fonctionnement idéal de la langue adamique, langue fantasmée dont on sait qu'elle ne peut se superposer au système saussurien de la [129] langue dans la mesure où elle n'est qu'une nomenclature, c'est-à-dire un lexique structuré par des relations bijectives entre mots et objets. Ce qui définit le nom propre, dans ces textes saussuriens méconnus, est donc son rapport immuable à un référent lui-même stabilisé, et partant son absence de signification intralinguistique, c'est-à-dire relativement aux autres signes du système.

Ni Saussure ni Whitney ne citent leur contemporain Mill sur la question du nom propre, mais il est intéressant de noter que leur position théorique est plutôt en accord avec cette idée du nom propre vide de sens, en même temps qu'elle évoque assez clairement la définition kripkéenne du désignateur rigide, qui sera formulée explicitement bien plus tard dans le siècle. Ce n'est pas un hasard si l'idée d'une absence de signification rencontre ici celle d'une fixité de la désignation, c'est-à-dire du signifiant comme du référent : c'est même sans doute dans une linguistique qui défend l'arbitraire du signe que la thèse millienne et celle du désignateur rigide peuvent prendre sens²³. On peut en effet considérer, *mutatis mutandis*, que « [l]a thèse selon laquelle les noms propres ont une signification et peuvent être remplacés par des descriptions définies est la forme moderne de l'hypothèse cratylienne selon laquelle les noms doivent avoir leur source dans la nature des choses et peuvent être glosés par des propositions éponymes susceptibles d'être vraies ou fausses. Quant à celle que défend Kripke, selon laquelle les noms propres sont des désignateurs rigides, sans signification [...] elle revient à l'hypothèse conventionnaliste d'Hermogène » (Auroux *et al.* 2004 : 167).

À titre de comparaison, on peut se pencher sur un autre acteur du débat linguistique, Jespersen, qui, lui, engage clairement une critique de la définition millienne et propose une

²⁰ D'autant que le nom propre a parfois pour étymon un nom commun qui le rend morphématiquement analysable. On peut penser à l'exemple de *Lefèvre* – *Lefebvre* – *Lefébure*, du latin *faber*, exemple traité par Saussure (1995 : 53-54) pour sa graphie conservatrice, sans que son statut de nom propre soit relevé. Par ailleurs, l'évolution de ce signifiant remet en question les propos précédents sur la stabilité du nom propre comme forme et sur son insensibilité aux mécanismes analogiques.

²¹ Au-delà-même de la fixité géographique, critère ici nécessaire et suffisant pour définir le référent, il faudrait évoquer l'hypothèse essentialiste, illustrée par la formule « Paris sera toujours Paris ».

²² Saussure (2002).

²³ Voir en 1.1.2.

tout autre perspective, qu'on peut qualifier de pragmatique, et qui le situe du côté des linguistiques énonciatives qui s'élaborent dans le même temps.

Jespersen publie en 1924 sa *Philosophie de la grammaire*, ouvrage dont le titre évoque la perspective métathéorique : il y analyse les fondements de l'analyse grammaticale, se situant pour sa part du côté d'une linguistique qui privilégie l'étude des représentations mentales. On est donc dans un paradigme mentaliste, qui fait de la langue un fait de pensée, et des formes linguistiques les véhicules d'un contenu dont la description est le but ultime de la grammaire : « [...] mon propos n'est pas l'enseignement de la grammaire à un niveau élémentaire, mais bien la manière de parvenir à une compréhension scientifique des fondements logiques de la grammaire. Pour cela, il me semble que le mieux est de regarder ce qui se passe en fait quand nous parlons de quelque chose, et de chercher à définir la relation qu'il y a entre la réalité extra-linguistique et la façon dont le langage l'exprime » (1971 : 73). La fonction référentielle du langage est donc centrale : Jespersen critique explicitement la position millienne, en proposant une approche pragmatique de la question du nom propre, c'est-à-dire qu'il déplace le problème posé par Mill au niveau du signifié pour considérer le niveau du référent, lequel ne peut être, sauf raisonnement absurde, être réduit à néant : « J. S. Mill et ses émules insistent trop sur ce que l'on pourrait appeler la valeur lexicale des noms propres, et pas assez sur la valeur qu'ils prennent dans le contexte et dans la situation particulière où ils sont employés » (1971 : 77). L'approche strictement logicienne paraît elle aussi contourner la difficulté de la désignation, en n'accordant au nom propre le pouvoir de connoter que dans les cas où il serait employé comme nom commun (*un Diogène, un Don Quichotte*) : « Le logicien pur a une prédilection pour les [130] cloisons étanches dans le domaine des idées et ne s'intéresse pas à la question qui, à moi linguiste, me semble la plus importante, et qui est de savoir comment il se fait qu'une suite de sons totalement dépourvue de toute signification et de toute connotation se charge tout d'un coup de multiples connotations, et que cette signification qui lui est toute nouvelle soit immédiatement acceptée par l'ensemble de la communauté » (*ibid.*). Aussi l'approche pragmatique de Jespersen permet-elle d'arriver à la conclusion qu'« il n'existe pas de frontière définie entre les noms propres et les noms communs et qu'il y a entre eux une différence quantitative et non qualitative. Un nom « connote » toujours la ou les propriétés des objets qu'il désigne, c'est-à-dire ces propriétés qui le distinguent des autres objets. Plus l'objet est particulier ou spécifique, plus il y a de chances pour que le choix de son nom se fasse arbitrairement, et plus il se rapproche d'un nom propre, parfois même jusqu'à le devenir. » (Jespersen, 1971 : 83). La fonction référentielle est donc pensée comme un continuum dont la progression coïncide avec un mouvement de particularisation : les noms propres sont à cette extrémité, sans que rien pour autant ne distingue qualitativement leur pouvoir de désignation de celui des noms communs.

1.1.2. Successeurs : les grammaires de la seconde moitié du xx^e siècle.

Parmi les grammaires postérieures à celle de Damourette et Pichon, la place du nom propre reste longtemps minimale, et son importance n'apparaît que très progressivement. Ainsi, le nom propre est très fugacement mentionné chez Wagner et Pinchon (1962), tandis qu'il occupe une sous-section d'une vingtaine de pages chez Wilmet (1997). Dans près de la moitié des grammaires choisies pour représenter cette période, le traitement du nom propre est rapide, reprend et répète des considérations antérieures sur le statut « exceptionnel » du nom propre, qui le situe à la limite de la catégorie nominale, voire du lexique. Dans l'ensemble, on retrouve trois grands types de remarques : certaines portent sur la distinction entre nom propre et nom commun, c'est-à-dire sur une définition, encore très fortement influencée par les définitions logiques, beauzénienne ou millienne, du nom propre – ces considérations peuvent

déboucher sur des typologies complexes des différents noms propres²⁴ et de leurs rapports avec des noms communs proches – ; d'autres portent sur les constructions du nom propre, son fonctionnement morpho-syntaxique, en ce qu'il diffère de celui des noms communs. Reviennent alors, régulièrement, la question de la flexion en genre, mais surtout en nombre, du nom propre, et sa (supposée absence de) détermination. Ces questions structurent littéralement le discours des grammairiens sur la question, et se retrouvent jusque dans les grammaires les plus récentes, celles des années 1990, où pourtant, le dialogue entre grammaire, logique et linguistique du nom propre s'étant considérablement développé, on assiste à un renouvellement des chapitres « nom propre ».

Chez Wagner et Pinchon (1962), dont la grammaire est organisée en parties du discours, il est, naturellement, question du nom propre au chapitre du substantif. Le traitement qui en est fait est très rapide et superficiel et, à ce titre, cette grammaire reste tout à fait représentative du traitement grammaticographique du nom propre tel qu'il a été décrit précédemment. Celui-ci est présenté, dans la section « composition de l'espèce des substantifs » (pp. 43-44), comme un sous-ensemble se distinguant par son [131] extension : de même qu'il y a des substantifs « d'origine » et d'autres qui le sont devenus par « voie de dérivation impropre », des substantifs simples (« radicaux ») et d'autres construits, il y a des substantifs qui constituent des désignations individuelles, les noms propres, et d'autres qui « désignent un genre, une espèce ou un représentant quelconque de cette espèce », les noms communs. Les noms propres définis par ce critère (qui n'est pas exclusif d'autres, comme celui du « sens », c'est-à-dire du fait de « symboliser la représentation [...] d'une personne (*Charlemagne, le pape*) » et non d'un objet ou d'une matière) sont dès lors considérés comme des substantifs pareils aux autres, et utilisés sans distinction dans les exemples. Aucune description particulière n'en est faite, à l'exception de deux des points éternellement évoqués dans les grammaires, le genre (pp. 51-52) et le nombre (pp. 61-62) des noms propres. L'un et l'autre sont l'occasion d'en évoquer des emplois particuliers (noms propres lexicalisés, comme *une silhouette* ou *du macadam*, marqués en genre) ou des usages non strictement linguistiques (comme l'arbitraire du genre dans *Alice vs Maurice, La France vs Le Mexique, la Méditerranée vs les Pyrénées*). La détermination du substantif est l'occasion de mentionner des emplois déterminés du nom propre, avec les articles définis et indéfinis, toujours un peu particuliers, sans que la microsyntaxe du nom propre soit en elle-même abordée. En dehors de ces remarques ponctuelles, le nom propre commute aisément, dans les exemples, avec le nom commun, en particulier dans des fonctions référentielles (sujet, complément du nom) ; il est même surreprésenté, sans que cela s'accompagne d'une explicitation, dans des exemples de substantif déterminatif comme *le président Herriot* ou *l'hôpital Cochin*.

Le Goffic (1994), tout en étant beaucoup plus récent, reste assez traditionnel dans sa forme ; il s'agit de plus d'une *Grammaire de la phrase française* et à ce titre d'une approche beaucoup plus syntaxique que celle de Wagner et Pinchon ou d'autres grammaires antérieures. Ceci peut expliquer la quasi-absence du nom propre, qui n'est jamais défini ni même distingué du nom commun. En dehors des exemples, qui peuvent tout à fait comporter un nom propre, il est furtivement évoqué, lors de la présentation du « nom et groupe nominal » (23), à propos de sa capacité à former seul un groupe nominal, et ne réapparaît qu'au sujet de l'apostrophe²⁵, fonction à laquelle il se prête tout particulièrement. On voit donc ici l'exemple d'une absence quasiment totale du nom propre dans une grammaire du français, dont l'orientation phrastique justifie néanmoins ce choix.

Pourtant, dès la fin des années 50, s'est répandue la thèse logique du sens individuel des noms propres, inspirée des travaux du philosophe Frege (1971), et développée dans plusieurs

²⁴ Typologie qui peut être extrêmement, voire exagérément, poussée, comme chez Togeby (1982) qui dénombre seize classes de noms propres (de rues, de personnes, d'îles, de planètes, etc.).

²⁵ C'est la seule occurrence mentionnée dans l'index de l'ouvrage.

directions par, notamment, Russell (1966), Searle (1972). Cette perspective, dans sa version forte ou faible²⁶, revient à considérer comme sens du nom propre une ou plusieurs description(s) du référent désigné, qui l'identifie(nt) de façon univoque. La théorie millienne n'est pas pour autant oubliée puisque c'est sur elle que s'appuie la thèse du nom propre considéré comme un désignateur rigide, développée par Kripke (1982) dès le début des années 70. Dans cette conception, le nom propre est lié à un individu, qu'il désigne dans tous les mondes possibles, en vertu d'une chaîne causale. Il n'est donc rien d'autre qu'une chaîne phonique et graphique qui renvoie à un référent non pas en vertu d'un sens, mais par un lien, une chaîne causale, établi(e) antérieurement par un « acte de baptême », au cours duquel on associe référent [132] et nom propre, puis propagée maillon par maillon, par des actes de nomination didactique plus ou moins explicites.

Ces deux approches non linguistiques du nom propre vont fortement influencer les travaux des linguistes et parfois aussi ceux des grammairiens ; on en trouve la trace ou l'influence, dans l'essentiel des grammaires du dernier quart du siècle, comme par exemple la *Grammaire d'aujourd'hui* d'Arrivé *et al.* (1986), qui porte l'influence de la linguistique générale de son époque et se présente sous la forme d'un dictionnaire alphabétique. Elle comporte une entrée NOM PROPRE assez brève (416-418)²⁷, qui reprend, en les modernisant cependant, l'essentiel des points communément évoqués à propos du nom propre : sa définition est bien donnée en termes d'extension, ce qui reste dans la ligne beauzénienne de la grammaire française, mais il s'y ajoute la notion kripkéenne de « désignateur rigide ». En revanche, la syntaxe (essentiellement la construction sans déterminant) est présentée en quelques lignes, et immédiatement suivie des « exceptions » (la présence de l'article et l'accord en nombre), rapidement, mais synthétiquement, décrites : les différents cas (allant d'usages régionaux comme *la Sophie*, *le Duchemin* à la désignation d'« un type ou une espèce d'individu » comme *un Tartuffe*, *un Al Capone*) sont clairement distingués. On retrouve donc les principaux thèmes du discours des grammaires sur le nom propre, mais un effort d'harmonisation et de classification est fait, qui distingue cette grammaire de celles qui la précèdent et marque le début d'une prise en compte du nom propre comme objet grammatical et linguistique à part entière.

Pour ce qui concerne la linguistique, dans le domaine français, c'est à partir des années 1980 que les analyses se développent vraiment, sur une base logique tout d'abord (Kleiber 1981). Sans que la logique soit abandonnée (en particulier chez Gary-Prieur 1994), les travaux²⁸ se concentrent ensuite sur les constructions et les interprétations du nom propre dans les énoncés, sur sa syntaxe et sa distribution en discours (Schneidecker 1997). Cette (ré)appropriation du nom propre par les linguistes fait apparaître toute une variété d'emplois qui, bien que grammaticaux, étaient ignorés ou tenus pour marginaux dans les approches logiques. Intéressant directement les fonctionnements linguistiques, ces résultats ont naturellement vocation à trouver place dans les grammaires du français.

Chez Riegel *et al.* (1994), leur intégration est très nette. Une section entière, soit trois pages, du chapitre concernant « le nom », est consacrée au nom propre ; c'est la seule catégorie nominale qui bénéficie d'un traitement aussi détaillé, les autres (noms abstraits, noms collectifs...) étant abordés collectivement, à propos de « la sous-catégorisation des noms communs ». Dans cette section « les noms propres » (pp. 175-178), on retrouve certes les mêmes points principaux, à savoir la question de l'apparence formelle des noms propres, de leur détermination et de leur flexion, mais la description est beaucoup plus complète et

²⁶ Voir Kleiber (1981 : 364).

²⁷ Ce qui n'exclut pas que l'on rencontre le nom propre, ou des noms propres, dans les notices d'autres entrées, généralement pour des remarques brèves.

²⁸ Entre autres, mais notamment, Molino (éd.) (1982), Gary-Prieur (éd.) (1991), Jonasson (1994), Noailly (éd.) (1995).

organisée que celle de grammaires antérieures. Ainsi la présentation générale de la catégorie (« forme et sens », pp. 175-176) problématise la question du sens et de la désignation individuelle, en rappelant que le nom propre peut avoir un « sens » de nature différente de celui du nom commun, que cette différence de sens n'implique pas l'absence de sens. Les auteurs prennent pour [133] base les usages linguistiques, ce qui leur permet de relativiser de nombreuses idées reçues, en montrant par exemple que « l'attache à un référent unique n'est assurée que dans la situation où [les noms propres] sont énoncés ». Ils proposent enfin une lecture cognitive de la spécificité des noms propres vis-à-vis des noms communs : plus stable cognitivement que les noms communs, mais en même temps plus coûteux, les noms propres sont réservés à des « secteurs privilégiés tels que personnes, animaux familiers, pays, villes [...] ». De même, « la syntaxe des noms propres » (pp. 176-178) est articulée à la distinction entre « noms propres non modifiés » et « noms propres précédés d'un déterminant » (ou *modifiés*), qui s'impose alors depuis une dizaine d'années ; cela permet aux auteurs de décrire les multiples cas de détermination du nom propre en les organisant en différents cas de figure, selon que la seule syntaxe est touchée (qu'il s'agisse de noms propres toujours déterminés comme les noms de pays ou de détermination liée à l'ajout d'un modifieur comme *la belle Hélène*) ou que la sémantique est également, d'une manière ou d'une autre, concernée. Cela leur permet également de décrire un usage « banal », régulier, du nom propre, formant groupe nominal à lui seul et en assurant toutes les fonctions, et des usages moins attendus, où les noms propres « fonctionnent comme des termes généraux ». Le dernier point, « genre et nombre des noms propres » est plus classique, faisant le point des difficultés et hésitations de l'usage et donnant les tendances, cas après cas (des noms de pays, *La France, La Chine, Le Togo, le Pakistan* mais *Le Mexique*, aux noms de bateaux, *Le Liberté* et *Le France*, en passant par les noms de famille et de dynasties, *les Martin* mais *les Capets*).

Wilmet (1996), dans son originale *Grammaire critique du français*, inscrit l'opposition entre « nom commun et nom propre » (pp. 62-82) au sein de la « sous-catégorisation du nom », au même titre que les oppositions entre noms animés / non animés, individuels / collectifs, abstraits / concrets, etc. Cette sous-catégorie bénéficie d'un traitement particulier, nettement plus long et détaillé que celui des autres. La rupture avec le discours antérieur des grammaires (dont le « capharnaüm » est attribué à une trop grande prise en compte de la majuscule) est nette²⁹, et les considérations habituelles sur la construction ou la nature des noms propres sont balayées. Wilmet place au centre la question du sens des noms propres, à laquelle il articule celle de la dénomination. Cette grammaire se réclame de la linguistique française et même de la linguistique générale³⁰, et la section abordant les théories du sens du nom propre embrasse tant les approches logiques et philosophiques que linguistiques ; les trois thèses principales en présence (noms propres vides de sens, riches de sens, à sens nucléaire) sont articulées à la distinction saussurienne langue / parole en un « essai de compromis » (1996 : 67-70) montrant que la relation sémantique entre nom propre et référent, inexistante en langue, apparaît lors du passage de la langue au discours, pour s'enrichir encore au fil du discours. De cette approche mesurée se dégagent quatre sous-catégories. Il existe d'une part des noms communs, et des noms propres, essentiels et d'autre part des noms communs, et des noms propres, accidentels. Parmi les premiers, on trouve les noms communs banals, et certains moins banals (noms de rues, de points cardinaux, dérivés de noms propres, allégories) et parfois classés parmi les noms propres ; les seconds sont les noms propres, surtout de type anthroponymique, banals, [134] mais aussi ceux que Wilmet nomme « artificiels » (les noms de ville, par exemple). Les noms communs accidentels sont des noms propres ayant fortuitement acquis une signification

²⁹ « La critique est trop facile » (1996 : 62).

³⁰ Voir l'avant propos : « Un traité de grammaire ou de linguistique *française* ne saurait se priver d'une base solide de linguistique *générale* » (1996 : 8). Le nom propre est évoqué immédiatement à la suite de cette remarque.

qui s'est installée (les métaphores et les métonymies comme *un judas, du Mozart, une poubelle*) et les noms propres accidentels, au contraire, perdent cette signification au profit d'un sens momentané lié à un référent précis (*La Grande Ourse, 007* et, en diachronie, la plupart des patronymes et des toponymes, mais aussi les titres, les enseignes). Wilmet tâche donc de distinguer des étapes, des passages, d'une sous-catégorie à l'autre, changements d'ordre essentiellement sémantique et dont les différences syntaxiques ne sont qu'une conséquence. On a donc une vision des noms propres comme sous-catégorie, à part entière, du nom, cependant intimement liée au reste de la catégorie nominale. C'est un retournement complet de situation vis-à-vis des grammaires du début du siècle, dans lesquelles le nom propre n'avait pour ainsi dire aucune existence, sinon à titre d'exception, de cas particulier.

1.2. L'Essai de grammaire de la langue française parmi les grammaires françaises du XX^e siècle.

1.2.1. Un monument de la grammaire française

L'*Essai de grammaire de la langue française* est, à l'image de ses auteurs comme on le verra, nettement à part dans le paysage grammatical et linguistique français de la première moitié du XX^e siècle. Si l'on tente cependant de le situer dans l'ensemble des grammaires précédemment étudiées, on peut sans doute le qualifier de « grammaire de linguistes » : grammaire, parce qu'il correspond, en tant que description globale, et plus particulièrement morphosyntaxique d'une langue particulière, aux critères définitoires de ce genre ; « de linguistes », parce que cet ouvrage intègre les apports de la linguistique générale de son temps, en même temps qu'il les renouvelle et les enrichit à bien des égards. Damourette et Pichon ont plutôt tendance à dénigrer l'approche strictement logicienne, même si, comme on le verra ci-dessous, ils n'en rejettent pas tous les enseignements : ils s'en distinguent néanmoins par la recherche d'une certaine logique, celle qui sous-tendrait réellement les processus langagiers, quand la logique traditionnelle voudrait faire entrer les structures grammaticales dans des cadres tracés *a priori*. L'exemple le plus illustratif de cette démarche « antilogiciste » est leur étude de la négation³¹ : Damourette et Pichon font remarquer que, si la négation française s'exprime, au plan syntaxique, par la combinaison de deux éléments par ailleurs autonomes, *ne* et *pas*, alors la notion logique de négation, dans son unicité, n'est pas apte à rendre compte de la complexité linguistique.

La rédaction de l'*Essai de grammaire de la langue française* débute, selon leurs auteurs³², en 1911. Elle se prolonge jusqu'en 1927, et la parution du premier tome a lieu en 1930. La publication de l'ensemble s'étend sur une vingtaine d'années. Le tome II est publié en 1931, le tome III en 1933, le tome IV en 1934-35, le tome V en 1936, le tome VI en 1943 (l'année de la mort de Damourette), le tome VII en 1950, et le volume des *Compléments* (tables analytiques générales) en 1952. La parution de ces deux derniers volumes est donc posthume, et ne sera rendue possible que grâce au travail d'Yvon, qui rédige en particulier le glossaire contenu dans le volume des *Compléments*.

La structure de l'*Essai de grammaire de la langue française* est somme toute traditionnelle, puisqu'elle suit un découpage en parties du discours : nom, verbe et [135] *strument* constituent ainsi les trois points autour desquels se construit la grammaire. On aura remarqué que le troisième constitue un des exemples de création terminologique par Damourette et Pichon ; derrière cette étiquette se cachent les mots-outils ou mots grammaticaux que sont les prépositions, les pronoms etc. Si le découpage reste donc classique, un certain nombre d'éléments structurels distinguent l'*Essai de grammaire de la langue française* des autres grammaires de son temps. Par exemple, la présence d'une importante section (un livre sur les quatre que compte le tome I, soit plus de cent pages) consacrée à la phonétique articulatoire et

³¹ Livre II, chapitre VII, pages 129-146.

³² Damourette et Pichon (I, § 1, p. 9).

à la phonologie³³ signale que l'on a bien affaire ici à une grammaire « de linguistes » : est également traitée dans cette partie la question de l'orthographe. Damourette défend en effet l'idée d'une réforme qui intègre les apports de la linguistique, y compris diachronique, en simplifiant les formes dont la transcription orthographique semble désormais vide de sens : il faut lutter contre le « péril de l'orthographisme » (I, § 205, 220³⁴). Il élabore, avec Dauzat, un traité proposant une telle réforme³⁵. De plus, la longue introduction constituée par les quatre premiers chapitres (c'est-à-dire tout le premier livre) est une préface théorique dont un grand nombre d'ouvrages font par ailleurs l'économie. De ce point de vue, le tome I de l'*Essai de grammaire de la langue française* est fondamental : s'y dessinent les lignes de force d'une théorie linguistique tout à fait originale, qui a par la suite tendance à se diluer dans la masse des exemples, parfois plus accumulés que réellement traités selon le projet défini par les chapitres inauguraux.

L'*Essai de grammaire de la langue française* est exceptionnellement volumineux (4700 pages, réparties en sept volumes) et constitue vraisemblablement la description grammaticale du français la plus fouillée et la plus développée qui ait jamais été publiée, puisqu'y sont traités plus de 31 000 exemples³⁶ tirés des sources les plus diverses (tracts politiques, romans, mais aussi remarques entendues dans la rue comme dans les consultations médicales). Cette recherche constante, sur le terrain, de la langue telle qu'elle est parlée, fait de Damourette et Pichon des pionniers dans l'analyse de l'oral : les grammairiens qui les précèdent ne recourent qu'aux exemples tirés de la littérature, quand Damourette et Pichon, animés par un intérêt sociolinguistique qui répond aux avancées de la linguistique qui leur est contemporaine³⁷, entendent ne rien négliger de l'usage qu'il leur est donné d'observer. Ils dénoncent, comme Saussure³⁸ avant eux, la suprématie usurpée de l'écriture : « Et c'est ici le lieu de s'inscrire [136] formellement en faux contre les assertions des auteurs qui vont affirmant au monde que dans la France d'aujourd'hui il y ait un écart sensible entre le langage écrit et le langage parlé. Tout ce qui s'écrit se parle. » (I, § 36, p. 51). La spontanéité de l'oral qu'ils souhaitent décrire va jusqu'aux ratés du discours, ces scories que la tradition grammaticale classe du côté des fautes : « Je n'ai pas attendu d'être initié à la psychanalyse, dans laquelle on sait la signification attribuée si justement aux lapsus par M. Freud, pour sentir, en grammaire, la valeur précieuse du moindre fait, fût-il méprisé et anathématisé par les législateurs de la langue « correcte »³⁹. Il faut cependant nuancer cet enthousiasme pichonien : pour novatrice qu'elle soit, sa vision de la langue n'est pas toujours conforme à ce qu'il affirme. L'approche strictement normative ressurgit parfois là où on l'attend le moins. Par exemple, dans les lignes qui suivent, Pichon, en contradiction avec ses propres affirmations – à savoir que les lapsus intéressent le grammairien – renvoie à leur condition sociologique les locuteurs qui font des « fautes », lesquelles ne sont dès lors plus traitées comme des observables linguistiques à part

³³ Damourette et Pichon prêtent sur ce point la plus grande attention aux travaux des linguistes, y compris étrangers. Voir par exemple Damourette (1939a : 298, Note 2) : « L'École phonologique de Prague nomme *phonème* ce M. Pichon et moi avons, dans notre EGLF, appelé *individu phonétique* et pour quoi nous employons maintenant le nom de *phonotype* ».

³⁴ La présentation des références à l'*Essai de grammaire de la langue française* se fera, tout au long de l'article, de la façon suivante : (tome, paragraphe, page(s)).

³⁵ L'idée d'une réforme de l'orthographe n'est évidemment pas nouvelle. Léon Clédat a déjà imposé une orthographe simplifiée dans sa *Revue de philologie française* (« tipe » pour « type » par exemple). Pour une synthèse des différents arguments avancés, jusqu'à nos jours, dans ce débat, voir Arrivé (1993).

³⁶ Benveniste note, dans son article de 1954, « Tendances récentes en linguistique générale » que « l'accumulation de données produit des œuvres de plus en plus massives » et donne l'*Essai de Grammaire de la Langue Française* comme exemple (Benveniste 1966 : 3).

³⁷ Saussure fait de la langue un objet social, et Meillet travaille avec Durkheim au rapprochement de la linguistique et de la sociologie.

³⁸ Voir Saussure (1995 : 46-47).

³⁹ Pichon (1937a : 35).

entière, mais comme des productions méprisables : « La pauvreté du vocabulaire est un signe certain d'insuffisance de culture. Le vulgaire va même quelquefois jusqu'à identifier des vocables tout à fait différents, mais que sa paresse d'articulation et son ignorance étymologique l'amènent à confondre, *amnistie* et *armistice* sont par exemple confondus en un vocable *armistie* auquel s'attache l'idée vague de cessation de tourments » (p. 52). Le signifié est tout aussi « vague » que le signifiant est fautif : c'est là le résultat peu convaincant d'une analyse⁴⁰ dont on voit qu'elle reste décevante au regard des discours virulents de Damourette et Pichon en faveur d'une grammaire détachée des jugements prescriptifs.

Le caractère novateur de l'*Essai de grammaire de la langue française* reste cependant indéniable, et il est souligné par les contemporains de Damourette et Pichon. Par exemple, le compte-rendu que fait Wagner de la *Syntaxe* des Le Bidois en 1939 fait de Damourette et Pichon les inventeurs d'une nouvelle méthode de description grammaticale :

Le but que se sont proposés MM. G. et R. Le Bidois est clairement défini par leur titre. Ils s'occupent de la langue moderne et leur choix d'exemples qui va de M. L.F. Céline au plus classique de nos académiciens prouve assez que nul préjugé ne limite l'enquête qu'ils ont conduite. Cependant, toutes les fois que la chose est possible, ils aiment à justifier les tours et les constructions du français contemporain par un recours au français de Boileau, de Racine et de Bossuet et montrent ainsi leur continuité. Cette façon de faire est légitime et commode ; on se souvient que MM. Damourette et Pichon la pratiquent constamment et nous ne serions pas étonné que leur méthode ait ici servi de modèle à nos auteurs. (Wagner 1939 : 176)

La méthode qu'il décrit consiste donc en deux étapes : d'abord un recueil de données contemporaines variées, puis un rapprochement avec des données plus anciennes⁴¹, qui [137] permet de montrer la *continuité* des tours dans le temps. Damourette soutient en effet l'idée – qu'il développe en particulier dans un article de 1939, « Unité historique de la langue française » – d'une permanence d'un certain nombre de structures, en nombre suffisant et de nature telle qu'elles assurent l'identité de la langue française. Les données diachroniques n'ont donc de pertinence que dans la mesure où on suppose une constitution précoce de l'essentiel du *génie de la langue*, de ce qui la définit en propre ; c'est la permanence de cette identité qui permet une quelconque comparaison entre des états de langue éloignés dans le temps.

Il faut ici en venir à la spécificité idéologique de l'*Essai de grammaire de la langue française*. En effet, Pichon est un membre actif de l'Action Française, à laquelle il adhère en 1927. L'influence de la pensée maurrassienne est nette : l'*Essai de grammaire de la langue française* est une « grammaire nationale » dont le postulat est l'existence d'un *inconscient national collectif* que l'on pourrait retrouver dans tous les discours individuels des locuteurs français. Il y a donc un *esprit français*, un *sentiment linguistique* propre à la nation, que le grammairien se doit de décrire. L'expression « grammaire nationale » n'est pas inventée par Damourette et Pichon. Elle est déjà dans le titre de l'ouvrage publié en 1834 par les Bescherelle et Litais de Gaux : « Grammaire nationale ou Grammaire de Voltaire, de Bossuet, de Fénelon, de J.-J. Rousseau, de Buffon, de Bernardin de Saint-Pierre, de Chateaubriand, de Casimir Delavigne, et tous les écrivains les plus distingués de la France ; renfermant plus de cent mille exemples qui servent à fonder les règles, et forment comme une espèce de panorama où se déroule notre langue telle que la Nation l'a faite, telle qu'elle doit la parler ;

⁴⁰ On aurait pu attendre, par exemple, une analyse morphologique strictement descriptive, voire, puisque Pichon est psychanalyste et qu'il prétend décrire l'inconscient linguistique français, une interprétation de cette forme linguistique du point de vue de sa signification pour le sujet parlant, ou bien encore une évocation des mécanismes linguistiques cognitifs à l'œuvre dans cette confusion (le problème de l'analogie a été très largement traité par des grammairiens antérieurs, dont Bréal et Nyrop).

⁴¹ Le rôle de la littérature dans cette procédure comparative ne doit pas être surestimé. S'il est vrai que Damourette et Pichon font régulièrement appel à des exemples tirés de textes littéraires (et pour les données anciennes, c'est là tout ce qui est accessible), ils refusent néanmoins l'idée d'une grammaire qui entretiendrait le regret d'une perfection linguistique perdue ou inaccessible à l'usage non littéraire.

ouvrage éminemment classique, destiné à dévoiler le mécanisme et le génie de la langue française. ». Ce titre est construit de telle sorte que la coordination par « ou » fait de « nationale » l'équivalent de « de Bossuet, Fénelon ». En d'autres termes, certains écrivains, légitimes, constituent le patrimoine national (« nos grands écrivains ») par opposition au regrettable « esprit dérégulé de quelques écrivains », qui constitue le contre-modèle. La nation est donc avant tout un patrimoine, littéraire en l'occurrence. Cette assimilation est sous-tendue par deux présupposés :

- d'une part, une nation est une langue. Cette première équivalence se prolonge métonymiquement : une nation apparaît, se matérialise dans le résultat des utilisations de cette langue. Cette vision est également celle de Damourette et Pichon.

- d'autre part, la langue est utilisée de façon optimale par les écrivains : la langue la plus « vraie » est celle des littérateurs. Le grammairien limite donc son champ d'étude à cette expression la plus pure de la langue nationale.

C'est sur ce deuxième point que Damourette et Pichon se distinguent : certes, ils hiérarchisent les usages qui sont faits de la langue française, mais utilisent pour cela des critères sociologiques (assez sommaires toutefois) et non pas ayant trait au genre textuel. Ils ne donnent donc pas à la littérature le statut de modèle – au point que, comme Philippe (2002 : 92), on pourrait parler d'une certaine « indifférence à la littérature » – mais ils n'hésitent pas cependant à fustiger les faiblesses de la « parlure vulgaire ». Ainsi, la visée de l'*Essai de grammaire de la langue française* ne peut être réduite à une description du français : il s'agit également, pour Damourette et Pichon, de souligner les qualités intrinsèques de cette langue, et partant sa supériorité sur les autres. Pichon apparaît ici dans sa complexité, puisqu'il y a chez lui un double regard : celui, [138] apologétique, du maurrassien préoccupé par la conservation du *génie national* et la célébration de la grandeur de *l'esprit français* ; celui, scientifique, du grammairien soucieux de décrire objectivement, dans toute sa complexité, le réel langagier qu'il lui est donné d'observer. Ainsi, Damourette et Pichon affirment à plusieurs reprises mener un travail d'observation : « [...] nous resterons fidèles à notre méthode de partir des faits linguistiques eux-mêmes. » (IV, § 1383, p. 305), mais il reste que cette part empirique de leur travail, pour importante qu'elle soit, est tout de même souvent concurrencée par des prises de parti *a priori* dont l'explication est le plus souvent idéologique. L'une des particularités du projet de Damourette et Pichon est donc de se situer à la croisée d'influences diverses, voire en fait divergentes. Ainsi, la psychanalyse freudienne, référence indéniable de l'*Essai de grammaire de la langue française* (même si elle fait l'objet d'une transposition qui la rend difficilement reconnaissable), se trouve en contradiction avec la présence massive de renvois à Maurras et à l'Action Française, mouvement dont on connaît les positions antisémites, et donc le rejet de la psychanalyse comme « science juive » : il s'agit cependant pour Pichon de tenter une improbable francisation de la conceptualité freudienne⁴². Cette dimension idéologique ne fait pas l'objet d'un traitement particulier par les commentateurs de l'*Essai de grammaire de la langue française*. Elle est souvent relevée, mais finalement considérée comme peu importante du point de vue linguistique. Il semble au contraire légitime de lui redonner la place qui est celle que Damourette et Pichon lui assignent : elle est le fondement même de leur réflexion grammaticale, en tant qu'elle leur permet notamment de faire émerger la figure d'un *locuteur* (ils sont les inventeurs de ce terme désormais courant) irrémédiablement lié à un *idiome national*⁴³ : derrière cette idée d'une compétence propre à l'acquisition naturelle d'une langue par un sujet parlant, semble se dessiner le *locuteur natif* de la linguistique contemporaine. L'omniprésence de ce *locuteur* dans l'*Essai de grammaire de la langue française* amène Fuchs (1982-1983) à compter Damourette et Pichon au nombre des « précurseurs de l'énonciation ». Leur terminologie dans

⁴² Voir Roudinesco (1994 : 299-300).

⁴³ Voir Muni Toke (en préparation).

ce domaine (*locuteur, allocutaire, délocuté*) a en effet été très largement reprise par la suite. De même, leur analyse du *ne* dit « explétif » en français est toujours régulièrement citée et discutée⁴⁴, et les termes qu'ils choisissent pour décrire la négation française (à savoir *forclusif* et *discordantiel* ; ces termes viennent en fait des champs juridique et psychiatrique) sont également bien connus⁴⁵.

Toutes les créations terminologiques⁴⁶ de Damourette et Pichon n'ont toutefois pas connu la même fortune. Leurs contemporains critiquent, souvent avec un profond agacement, la lourdeur du métalangage de l'*Essai de grammaire de la langue française*. Le compte-rendu de de Boer (1935 : 5, cité par Rohrbach 1990a : 32), par exemple, va dans ce sens : « Qu'un linguiste invente des termes nouveaux, c'est quelquefois [139] nécessaire. Mais on a ici démesurément exagéré ; on est presque surpris de constater de temps en temps qu'un terme usuel a été considéré comme acceptable. Ceux qui ne connaissent pas l'ouvrage ne sauraient se figurer à quel point on a exagéré ici. Même si l'ouvrage contenait beaucoup plus de bonnes choses qu'il n'en contient en réalité, on ne pourrait pas en profiter. Si tous les linguistes procédaient ainsi, la linguistique serait bientôt inétudiable ! ». Si la plupart des comptes rendus soulignent le caractère radical de l'entreprise de Damourette et Pichon, lesquels font quasiment table rase de la nomenclature traditionnelle et imposent de ce fait au lecteur « un effort pénible » (Yvon 1934 : 52), tous ne sont pas aussi durs que celui de de Boer. Les grammairiens sont en effet nombreux à reconnaître le mérite qu'il y a à vouloir sortir la grammaire française des cadres inadaptés de la grammaire latine : « Trop longtemps les grammairiens n'ont envisagé le français que sous l'angle latin. MM. Damourette et Pichon le considèrent en lui-même et dans son fonctionnement. L'image du français réel, qui apparaît ainsi pour la première fois, surprendra bien des gens, qui parlent français comme M. Jourdain faisait de la prose » (Tesnière 1937 : 136). La création terminologique apparaît dans ce cadre comme un mal nécessaire, un nouvel instrument pour une description grammaticale moderne. La réception de l'*Essai de grammaire de la langue française* est donc marquée par la controverse : d'une part, comme on vient de le mentionner, la terminologie⁴⁷ qu'il met en œuvre déroute et agace le plus souvent ; d'autre part, l'identité de ses auteurs, qui n'ont pas suivi les cursus de formation universitaires en place, dérange. En effet, Damourette est architecte de formation ; cependant, borgne et tuberculeux, il ne peut exercer sa profession, et il consacre dès lors son temps libre à la grammaire. Pichon est quant à lui médecin (il dirige notamment la consultation pédiatrique de l'Hôpital Bretonneau, et a comme stagiaire la jeune Françoise Margette, future épouse Dolto, en 1935) et psychanalyste. Si on peut, avec Gardes-Tamine (1992 : 33), voir en Damourette et Pichon un « bel exemple d'interdisciplinarité puisque l'un deux était médecin », il faut cependant noter que les effets supposés de la formation médicale, puis psychanalytique⁴⁸ de Pichon ne se présentent pas forcément sous la

⁴⁴ Voir par exemple Fournier (2004).

⁴⁵ Sur le destin lacanien de ces termes, voir Arrivé (1994). D'autres termes pourraient être ici mentionnés : Le Goffic (1994), par exemple, utilise « percontatives » pour désigner les subordonnées interrogatives indirectes. Sur l'utilisation de la terminologie de Damourette et Pichon par la linguistique contemporaine, un article qui demanderait sans doute une mise à jour, mais qui reste le seul à mener explicitement l'enquête : Pohl (1982-1983).

⁴⁶ Pour une description des néologismes de l'*Essai de grammaire de la langue française*, et un essai de mise en correspondance avec les termes de la grammaire traditionnelle (pour la description des subordonnées en particulier) : voir Rohrbach (1990a) et (1990b).

⁴⁷ Cette terminologie demeure, sinon un obstacle, au moins une gêne à la lecture de l'*Essai de grammaire de la langue française*. Nous l'utiliserons nous-mêmes, lorsque ce sera nécessaire, au long de cet article, en ayant cependant soin de donner des équivalents dans la terminologie grammaticale la plus banale. De plus, on trouvera en annexe certaines des entrées du glossaire proposé par Yvon (*Compléments*, pp. 1-16).

⁴⁸ Ce qui constitue une influence disciplinaire fort différente de la précédente, même si Pichon semble les confondre puisqu'il classe ses articles psychanalytiques dans ses travaux médicaux (Pichon, 1933). Ce choix est

forme où on les attend. S'il est indéniable que son statut de psychanalyste influence son travail de linguiste – l'analyse de la négation et du système des pronoms personnels en sont des illustrations célèbres – le nom de Freud, par exemple, n'est à aucun moment allégué dans ces passages, et il reste difficile de décrire le type de théorie psychologique ou psychanalytique qui les sous-tend. Quant aux indices qui trahissent le fait que Pichon a fait des études de médecine et non de linguistique, il faut les chercher avant tout dans la méthode d'observation des faits défendue dans l'*Essai de grammaire de la langue française* ; dans le goût pour la nomenclature et les classifications, et donc pour les néologismes ; dans l'immatriculation des témoins oraux et l'archivage du contexte [140] d'énonciation des exemples⁴⁹. Le problème de la légitimité de son statut de linguiste se pose donc tant pour Pichon que pour Damourette : les deux auteurs doivent obtenir la reconnaissance d'une communauté scientifique organisée autour d'institutions universitaires auxquelles ils n'appartiennent pas. Comme le note Huot (1991 : 155), « [...] les termes d'“ amateurs ” ou d'“ autodidactes ” “ non professionnels ” [...] leur seront souvent attribués dans les premiers comptes rendus de l'*Essai de grammaire*, et [expriment] bien la méfiance et la réserve des “ spécialistes ” reconnus à l'égard de leur travail ». Cette position de « travailleurs isolés », pour reprendre les mots de Pichon à Meillet dans une lettre qui date vraisemblablement d'août 1930⁵⁰, est progressivement atténuée par leur participation active aux revues de Dauzat et de Clédat, à savoir respectivement *Le Français moderne* et *La Revue de philologie française*. Membres des comités éditoriaux de ces deux revues, collaborateurs réguliers, Damourette et Pichon deviennent finalement des acteurs à part entière du débat linguistique français et interviennent par exemple à plusieurs reprises à la Société de Linguistique de Paris.

1.2.2. Le chapitre VII : les substantifs nominaux essentiellement uniques

L'important chapitre⁵¹ consacré au nom propre se situe dans le premier tome de la grammaire, qui en compte sept, au sein du livre IV (pp. 279-672), consacré au nom. Damourette et Pichon ne dérogent pas à l'habitude des grammairiens, qui consacrent, dans la plupart des cas, un des premiers chapitres à la catégorie nominale, car ce quatrième livre occupe bien, malgré ces apparences, une place majeure et initiale dans l'ouvrage (qui ne compte que six livres en tout), comme cela apparaît lorsque l'on examine les trois livres précédents. En effet, les deux premiers livres, très brefs, sont consacrés à une « introduction » générale et à une « esquisse de la structure générale du français » qui pose les notions théoriques de base et la terminologie ; le livre III, « phonétique », plutôt court également, est quant à lui consacré à la matérialité sonore du français⁵². C'est donc au quatrième livre que l'on entre dans le vif du sujet ; de plus, ce livre IV occupe, à lui seul, 401 pages, soit plus de la moitié du volume total du tome I (680 pages), et se poursuit sur l'intégralité du tome II, soit plus de 500 pages. Ce livre intitulé « le nom » ne traite cependant pas du seul nom, au sens où les grammairiens l'entendent habituellement. En effet, Damourette et Pichon abandonnent la classification traditionnelle en parties du discours au profit d'une classification en catégories et classes, exposée au livre II⁵³. Le nom, au sens où on l'entend couramment, se retrouve sous la

une affirmation explicite de son opposition à Freud, qui défend pour sa part l'idée d'une *analyse profane*, c'est-à-dire exercée par des non-médecins.

⁴⁹ Voir Milner (1995 : 127, Note 26) : « Il n'est pas indifférent de rappeler qu'Édouard Pichon était médecin : son traitement de l'exemple doit être rapproché de la technique du cas médical, pour lequel il est effectivement décisif que des précisions soient données (M. Arrivé, communication personnelle) ».

⁵⁰ Texte publié par Swiggers (1992 : 128-129).

⁵¹ Il compte 68 pages, ce qui est proportionnel au volume de la grammaire, mais n'en fait pas moins une exception parmi les grammairiens du XX^e siècle.

⁵² Voir ci-dessus.

⁵³ Un tableau (p. 103) résume cette organisation, qui est la seule utilisée dans tout l'*Essai de grammaire de la langue française*.

catégorie du *substantif*, qui se distingue du factif, de l'adjectif et de l'affonctif, en tant que « terme représentant un concept » (I, § 68, p. 89)⁵⁴, et sous la [141] classe *nominale*. Les membres de cette classe – les noms –, « sémiomes libres susceptibles d'être assemblés par l'intermédiaire des struments et des verbes » (I, § 75, p. 98), sont des « représentations pures, matériel passif du langage, [et] s'opposent aux struments et aux verbes, en ce qu'ils n'ont aucun rôle constructif, ni propre comme chaque strument, ni général comme tout verbe » (I, § 79, p. 101). Le croisement de ces deux niveaux, catégorie et classe, donne des « essences logiques », qui correspondent aux traditionnelles parties du discours⁵⁵. Ainsi, si le substantif peut être nominal, verbal ou strumental, le nom peut prendre la forme d'un factif nominal, d'un substantif nominal, d'un adjectif nominal ou d'un affonctif nominal. Le livre IV consacré au « nom » aborde en fait « 1° les substantifs nominaux (“ noms ou substantifs ”) ; 2° les adjectifs nominaux (“ adjectifs qualificatifs ”) ; 3° les affonctifs nominaux (“ adverbess ” *pro parte*) ; 4° les factifs nominaux (“ interjections ”) » (I, § 239, p. 279). Cependant, constatant que « c'est en somme aujourd'hui dans la classe nominale que les catégories sont le plus nettement tranchées, puisqu'elles n'ont ni vocabulaire commun, ni fonctions communes, ni système taxinomique les unissant » (I, § 246, p. 287), les auteurs isolent les différentes sous-catégories⁵⁶ et traitent tout d'abord – lui redonnant par là sa place traditionnellement première – le substantif nominal, qui occupe à lui seul la partie du livre IV qui se trouve au tome I.

Le chapitre VII (pp. 519-586), consacré aux « substantifs nominaux essentiellement uniques », c'est-à-dire aux noms propres⁵⁷, est l'avant-dernier de la série de six chapitres consacrés au nom proprement dit, au substantif nominal. Il se situe après un chapitre d'ordre général et trois autres respectivement consacrés au genre (« sexuisemblance », pp. 354-423), au nombre (« quantité », pp. 424-466), et à la détermination (« assiette », pp. 467-518) du nom, et est suivi d'un dernier chapitre sur ses fonctions (pp. 587-672). Il n'est pas fait mention, dans ces chapitres IV, V, VI et VIII, du nom propre ; en revanche, le chapitre VII aborde le nombre, la détermination et, dans une moindre mesure, le genre du nom propre. Ce chapitre reprend donc la structure de description choisie pour les substantifs nominaux, la reproduisant⁵⁸ à l'échelle du seul nom propre, qui de ce fait constitue donc, au sein de la catégorie nominale, une sous-catégorie à part, sous-catégorie unique puisque rien de tel n'est mis en place pour décrire, par exemple, les noms abstraits ou les noms construits.

On ne retrouve cependant pas au sein du chapitre VII l'organisation minutieuse qui régit la succession des chapitres, voire le contenu de certains de ces chapitres, décliné en paragraphes. C'est bien en trente-huit paragraphes qu'est présentée la description du nom propre, mais on peine à en dégager une structuration ordonnée. Les huit premiers se présentent comme une sorte de « vision d'ensemble », indiquant les caractéristiques majeures des noms propres et évoquant immédiatement certaines exceptions, ou fonctionnements particuliers. Le « corps » du chapitre, soit vingt-cinq paragraphes, dit [142] proposer une organisation en deux groupes, « deux sortes formelles » de noms propres. Cette répartition semble cependant bien déséquilibrée, puisque la première catégorie occupe l'essentiel de l'espace, alors que la seconde ne représente que les trois derniers paragraphes. Enfin, cinq ultimes paragraphes présentent de nouveaux cas particuliers.

⁵⁴ Alors que le factif est « un terme [...] portant assertion d'un fait, psychique ou physique » (p. 88), l'adjectif « un terme représentant une qualité applicable à un substantif » (p. 92) et l'affonctif « un terme représentant une modalité s'appliquant à l'agencement des termes linguistique entre eux » (p. 90).

⁵⁵ Un tableau (p. 108) donne les équivalences.

⁵⁶ À l'exception, sur le seul plan de la flexion, de l'adjectif et du substantif.

⁵⁷ Il est intéressant de noter que Damourette et Pichon eux-mêmes, à la différence de ce qui se passe dans l'ensemble de l'*Essai de grammaire de la langue française*, n'adopteront pas, sur ce point, leur terminologie : les occurrences de « “ noms propres ” », dûment guillemetées, foisonnent au long du chapitre, alors que les emplois de « substantifs nominaux essentiellement uniques » restent plus rares.

⁵⁸ Les catégories descriptives sont reproduites, mais non l'organisation formelle des chapitres.

La première série de paragraphes⁵⁹ constitue un panorama définitoire, posant d'entrée le nom propre comme un cas particulier, un des substantifs nominaux⁶⁰ « qui diffèrent du cas général » (I, § 396, p. 520), du point de vue de la quantité et de l'assiette. Ils sont en effet « essentiellement uniques », et donc « essentiellement continus »⁶¹ ; leur assiette est aussi une conséquence de leur caractère unique, qui en fait des « substantifs nominaux essentiellement notoires »⁶². En résumé, le nom propre est abordé du point de vue de sa nature logique (il désigne « une espèce substantielle qu'emplit un seul individu ») et caractérisé syntaxiquement par son emploi « dans la blocalité continue, la putation numérative et l'assiette notoire ». Les paragraphes suivants abordent les écarts vis-à-vis de cet emploi prototypique, à savoir le changement d'assiette (passage à l'assiette présentatoire (démonstratif) ou transitoire (indéfini)), voire de blocalité. Viennent ensuite des écarts plus sérieux : lorsque le nom propre est « employé communément » (I, § 402, p. 524), il ne connaît plus de limitation de blocalité, de putation ni d'assiette et se conforme à la syntaxe des « substantifs nominaux banaux », en un certain nombre de cas et de constructions qui sont déclinés sur deux paragraphes.

La deuxième série de paragraphes témoigne d'une volonté classificatoire clairement exprimée : « Ces vues générales sur les noms propres une fois acquises, examinons si ces noms propres ne sont pas susceptibles d'une classification » (I, § 404, p. 530). Le classement est organisé selon un critère syntaxique, puisqu'il sépare les emplois du nom propre sans article notoire (« premier groupe ») des emplois avec article notoire (« second groupe »), au détriment de ces derniers, comme on l'a dit. Pourtant, le contenu des paragraphes se révèle plus composite. En effet, ceux qui concernent le premier groupe abordent, à travers des considérations historiques et sociales, la question de l'unicité essentielle tout d'abord, de la sexuisemblance ensuite, de la présence d'éléments périphériques, le strument *de* et/ou l'article défini, enfin ; à la description linguistique se mêle fortement, ici, celle de l'usage, à tel point que plusieurs de ces paragraphes deviennent exagérément normatifs et font aujourd'hui sourire⁶³. La question de la détermination se précise ensuite, au long d'une dizaine de paragraphes supplémentaires décrivant les noms propres du premier groupe « qui s'emploient d'ordinaire sans l'article notoire [mais] s'en font accompagner néanmoins dans certains cas particuliers » (I, § 412, p. 548). Deux principaux cas de figures sont évoqués, celui, obligatoire, de l'ajout d'éléments déterminant le nom et nécessitant une détermination et [143] celui, facultatif, d'une « nuance sémantique nouvelle ». Dans le premier cas, la présence de l'article notoire est liée à celle d'une « catadmète » (adjectif épithète) ou d'un « épiplérome complexe » (complément du nom) ; le cas de l'article personnel (possessif) constitue une variante. Dans le second, la présence de l'article marque une dimension affective, familiarité ou péjoration, mais sert aussi, dans le cas des « noms de famille appliqués aux femmes » (I, § 419) à indiquer le genre féminin. Enfin, une demi-douzaine de paragraphes achèvent la description des « noms propres s'employant au notoire sans article » en traitant des appellatifs (« *sire, monseigneur, monsieur, madame, mademoiselle*, et accessoirement *maître* et *maîtresse* », I, § 420, p. 555), résolument rangés dans la catégorie des noms propres, et dont

⁵⁹ Les séries, ou groupes de paragraphes, que nous distinguons sont marquées formellement dans le « sommaire » de début de chapitre par un passage à la ligne.

⁶⁰ Mais le seul à être traité dans l'ouvrage.

⁶¹ La « blocalité continue » est celle qui conduit à ne « jamais considérer [« un domaine substantiel »] que comme continu, d'un seul tenant » (I, § 341, p. 428) ; elle recouvre les syntagmes nominaux massifs et singuliers.

⁶² C'est-à-dire définis.

⁶³ Les considérations sur « les noms de famille appliqués aux femmes », qui courent sur six pages pour finalement préconiser « le tour *Madame Raymond Grandin* », ou les sept pages décrivant par le menu la façon dont il convient d'intégrer les noms comportant *de* dans divers contextes syntaxiques et mondains ont, de fait, assez mal vieilli.

les fonctionnements « allocutifs » et « délocutifs », ainsi que l'éventuelle détermination, sont détaillés. Les trois derniers paragraphes, qui concernent le « second groupe », celui des « noms propres s'employant au notoire avec l'article », sont très rapides : après une caractérisation de ce type de noms propres, Damourette et Pichon en abordent la syntaxe, qui se résume à leur caractéristique descriptive, à savoir la présence permanente d'un article notoire.

Enfin, les six derniers paragraphes, répartis en deux petites séries, se concentrent sur des points précis, qu'il s'agisse du « locatif des noms propres » ou de noms propres atypiques, noms dont le statut, propre ou commun, est indéfini, tels que les « noms propres collectifs », les titres, les noms de journaux ou de compagnies d'assurances, les noms de fêtes, de jours et de mois, voire les dates.

L'ensemble du chapitre est accompagné d'exemples qui viennent illustrer et renforcer la description. Le matériel linguistique est présent à deux niveaux, dans le discours grammatical lui-même et dans les exemples, typographiquement distincts de ce discours.

Dans leur discours descriptif lui-même, les auteurs font appel à des exemples de leur cru, soit d'une grande généralité :

La règle générale est donc que la suite phonétique constituant le nom propre soit applicable, au moins en des temps et des lieux divers, à plusieurs individus. Ex. : *Nogent, Jacques, Duval*. (I, § 404, p. 531)

soit plus spécifiques, mais relevant d'un fond commun de connaissances encyclopédiques supposé partagé par le lectorat de la grammaire :

Dans certains cas, il peut se créer une nuance sémantique très fine entre cet *ex casu* et le désomptif légitime. Cf. *les pastilles Géraudel*, c'est-à-dire les pastilles qui constituent la spécialité commerciale de la maison de pharmacie originellement possédée par un nommé Géraudel ; mais *les pilules de Lancereaux*, c'est-à-dire les pilules dont la formule a été imaginée par Lancereaux. (I, § 403, p. 530)

L'insertion d'éléments langagiers dans le discours descriptif des grammairiens va parfois au-delà de la simple mention d'exemples hors contexte, puisqu'il leur arrive d'introduire du discours représenté, qui illustre leur propos :

[...] c'est simplement pour indiquer qu'on parle d'une femme, qu'on désigne Madame ou Mademoiselle Michaud sous le nom de *La Michaud* ou de *La Michaude*, dans les conditions mêmes où l'on désignerait son mari ou son père par le vocable de *Michaud* sans l'article. (I, § 419, p. 552)

Par ailleurs, et c'est une des caractéristiques de la grammaire, de très nombreux exemples s'ajoutent au discours descriptif ; il s'agit alors d'énoncés complets, présentant un exemple représentatif contextualisé, tant syntaxiquement que pragmatiquement : [144]

Je retournai à *Luxembourg*, où je rendis compte de mon voyage.
(Mademoiselle. *Mémoires*. I, 14. T. II, p. 123)
(I, § 431, p. 579)

Ces exemples sont généralement attestés, comme ci-dessus, mais on relève quelques cas d'exemples construits, s'inscrivant à la suite du texte à la manière des exemples attestés, référence en moins :

J'aime bien l'Anjou, parce que c'est de la France ; j'aime bien la Lorraine, parce que c'est aussi de la France.
(I, § 400, p. 524)

ou encore à la fois au fil du texte et en tant qu'exemple :

Aussi sont-ils traités exactement comme les noms de famille banaux. Ex : J'ai parlé à *Le Roy*, à *Legrand*, à *Le Bec*.

Je te parle de *Le Roy*, de *Legrand*, de *Le Bec*.
(I, § 411, p. 548)

Cela reste cependant exceptionnel, le cas le plus fréquent étant celui de l'énoncé attesté, au sein duquel l'occurrence intéressante est indiquée en italiques. Ces énoncés, conformément au projet de Damourette et Pichon, ne se limitent pas aux traditionnels exemples littéraires, mais sont supposés représenter la langue nationale sous tous ses aspects. On trouve effectivement

des énoncés tirés de supports variés et traditionnellement peu valorisés, tels que des articles de journaux ou de revues⁶⁴ :

La réception de la colonie brésilienne, à l'occasion de l'anniversaire de la proclamation de la République *au Brésil*, aura lieu cet après-midi de cinq à sept heures.

(*Le Petit Parisien*, 15 novembre 1921, p. 1, col. 2)

(I, § 430, p. 579)

Mais Claire, si elle était restée près de moi, serait-elle *la Claire lucide et noble que je voyais*.

(Edmond Jaloux. *Les Profondeurs de la mer*. Dans *La Revue des Deux-Mondes*. 1^{er} juin 1922, p. 81)

(I, § 414, p. 549)

des écrits non littéraires, mais administratifs, médicaux, etc. :

Les plus estimés de ceux que l'on sert sur nos tables sont ceux de Roquefort, de Sassenage, le Parmesan, *le Brie, le Marolles, le Gruyère*.

(Dictionnaire portatif de cuisine, d'office et de distillation. 1772, s.v. Fromage)

(I, § 403, p. 528)

Souvenez-vous dans vos prières de *Madame Emma Émilie Mulot*.

(Carte de commémoration, 1902)

(I, § 408, p. 538)

Laënnec a le premier remarquablement décrit l'infarctus hémoptoïque.

(André Berger. *Traité de médecine*. T. III, p. 1, 255)

(I, § 407, p. 534)

Cette exquise pensée apparaît à chaque mot de *Madame*, elle est l'étoffe de chacune de ses pensées.

(Baron Michel Dard, *Chez nos princes*. Almanach de l'*Action Française* pour 1928, p. 35)

(I, § 422, p. 565)

[145] et des énoncés, oraux comme écrits, proférés par des locuteurs anonymes⁶⁵ ou même par la « sagesse populaire » (française, bien entendu) :

Tu vas voir, c'est bien *de la Louise*.

(Mme A, le 4 juin 1921)

(I, § 403, p. 527)

J'espère que Madame votre mère n'a plus d'inquiétude au sujet de la santé de Mademoiselle sa nièce.

(M. D. *Lettre à Mme AV*, 1921)

(I, § 423, p. 569)

Tout homme a deux patries : la sienne et *la France*.

(Dicton français)

(I, § 398, p. 521)

Les exemples littéraires eux-mêmes⁶⁶, qui restent malgré tout de loin les plus fréquents, se révèlent souvent appartenir moins aux genres littéraires classiques qu'au récit, au témoignage, à l'échange épistolaire, aux mémoires :

Vous dites que je devrais avoir une fille comme M^{lle} d'Alerac, et que vous êtes imparfaite ! *Cette Alerac* est aimable de me regretter comme elle fait.

(Mme de Sévigné. *Lettre du 20 septembre 1684*)

(I, § 399, p. 520)

Je suis en pleine Flandre, à même les cathédrales, *les Rubens*, et *les Van Dyck*.

(V. Hugo. *France et Belgique*. 22 août 1837, p. 127)

(I, § 403, p. 529)

Outre cette variation générique et en même temps diastatique, revendiquée par Damourette et Pichon, il apparaît également une variation diachronique, dans le discours descriptif mais aussi au sein des exemples ; ces derniers témoignent d'états de langues révolus ou archaïques, et de certains changements linguistiques.

L'utilisation des exemples ne correspond cependant pas tout à fait au programme exposé par Damourette et Pichon et présenté ci-dessus. En effet, alors que les énoncés attestés sont

⁶⁴ On relève ainsi des extraits de *La Revue des deux mondes*, *L'Écho de Paris*, *Le Journal des femmes*, *Le Temps*, *Le Figaro*, *Le Petit Journal*, *Le Petit Parisien*, *Le Matin*, *Le Journal des débats*, *Revue Neurologique*.

⁶⁵ Dont la liste est tout de même donnée en fin d'ouvrage, dans le volume des *Compléments* (p. 76-87), qui contient également le glossaire, une table analytique et une table des auteurs.

⁶⁶ On trouve des exemples tirés d'œuvres romanesques comme théâtrales ou poétiques, dans des proportions à peu près comparables, à l'exception du théâtre, un peu moins représenté semble-t-il.

supposés servir de matériau de base, constituer l'observable dont se dégageraient les règles de la grammaire, c'est une organisation sensiblement différente, voire inverse, qui apparaît à la lecture du chapitre, dans lequel les exemples semblent davantage avoir un rôle d'illustration et/ou de preuve, d'attestation de la tournure présentée, que d'observables de départ. En témoigne la répartition des exemples au fil des paragraphes : les deux tout premiers paragraphes, où Damourette et Pichon posent les caractéristiques définitives du nom propre, sont totalement dépourvus d'exemples ; les auteurs déclarent, en dehors de toute considération d'énoncés attestés ou non, le caractère « essentiellement unique » et « essentiellement continu » des noms propres. Ce n'est qu'au troisième paragraphe que deux exemples purement illustratifs apparaissent : il s'agit du « dicton français » présenté ci-dessus et d'une phrase de Hugo :

Aujourd'hui je vais voir *Rouen*.

(V. Hugo. France et Belgique. 13 août 1835, p. 33)

(I, § 398, p. 521)

[146] En revanche, sitôt les bases définitives données, les exemples abondent, au point de ne plus guère se présenter isolés, ou organisés de manière à faire apparaître un contraste, mais fonctionnant plutôt comme des séries, des empilements d'exemples, dont la quantité et la redondance semble garantir le caractère usuel du tour⁶⁷. L'abondance des exemples en nécessite alors le commentaire, commentaire qui a parfois tendance à tenir lieu d'analyse : ainsi, lorsqu'il est question, au paragraphe 402, de « noms propres employés communément », Damourette et Pichon présentent, pour illustrer l'un des cas de figure, une douzaine d'exemples attestés, puis consacrent le paragraphe suivant à expliciter le sens particulier qu'ils ont dans leur contexte, en l'occurrence à donner le référent, différent du référent attendu, visé par le nom propre⁶⁸, avant de passer au cas de figure suivant.

2. Grammairiens et linguistes aux prises avec le nom propre : situation

On a précédemment décrit le traitement du nom propre dans les grammaires du XX^e siècle, et en particulier dans le chapitre VII de l'*Essai de grammaire de la langue française*. Visant désormais une contextualisation plus restreinte, nous tâchons ici d'approfondir la question en nous situant dans un cadre plus étroit, à savoir celui des problèmes soulevés par les linguistes contemporains de Damourette et Pichon au sujet des propriétés spécifiques du nom propre : un dialogue a-t-il eu lieu, des notions comparables se retrouvent-elles de part et d'autre ? La dimension linguistique de l'*Essai de grammaire de la langue française* permettrait de le penser. La question de la traductibilité du nom propre est la première posée : c'est la querelle qui oppose Pichon à Spitzer qui l'illustrera. Le nom propre fait également l'objet de descriptions qui tentent de poser les relations qu'il entretiendrait avec d'autres catégories. Tesnière, par exemple, lie nom propre, nom commun et adjectif qualificatif. De son côté, Benveniste reprend à Port-Royal l'idée selon laquelle nom propre et pronom personnel autonome (*moi, toi, lui*) ont des propriétés identiques. Dans ce cadre, il cite Damourette et Pichon et critique leur classification des pronoms personnels. Au vu de ces débats, on tente de formuler la définition du nom propre qui émerge de la lecture du chapitre VII. Une lecture attentive révèle en effet une vision à la fois fort traditionnelle (héritée de Port-Royal) et fort moderne du nom propre. Les subdivisions de la catégorie du nom, dans lesquelles s'inscrit le nom propre, de même que ses subdivisions internes, donnent d'abondants renseignements sur

⁶⁷ Sans qu'aucune réflexion sur le rôle de la fréquence linguistique n'ait été présentée à quelque endroit que ce soit de la grammaire, on a cependant le sentiment que cette idée n'était peut-être pas étrangère aux auteurs.

⁶⁸ Ainsi, l'exemple « Elle [la critique] remplace la théologie, et si l'on cherche le docteur universel, le *Saint Thomas d'Aquin du XIX^e siècle*, n'est-ce pas à Sainte-Beuve qu'il faut songer ? (A. France. *La Vie littéraire*. 1^{re} série. Dédicace p. V.) » (I, § 402, p. 526) est commenté par : « le saint-thomas-d'aquin du XIX^e siècle, c'est Sainte-Beuve », ce qui laisse le lecteur quelque peu sur sa faim.

la façon dont le nom propre est envisagé, comme objet grammatical mais aussi comme objet de discours.

2.1 Quelles propriétés pour le nom propre ?

2.1.1 La question de la traduction

Le chapitre VII du tome II de l'*Essai de grammaire de la langue française* n'est pas le lieu exclusif du traitement du nom propre par Damourette et Pichon. Par exemple, on l'a vu précédemment, Damourette produit une courte note sur le genre des noms de navire [147] en 1935. Pichon, de son côté, s'engage dans des débats autour de la traduction des noms de ville étrangers, et les positions qu'il prend alors semblent en contradiction avec les analyses défendues dans l'*Essai de grammaire de la langue française*.

La question de la traduction du nom propre semble en effet faire partie des passages obligés de la description de cette catégorie, dans la mesure où le nom propre est souvent présenté comme le parangon de l'intraduisible. La traduction supposerait une transformation des formes mais une conservation de la signification. Cette dernière étant absente dans le cas du nom propre, si l'on accepte la théorie millienne, la forme pourrait passer d'une langue à l'autre sans conséquence sur l'intelligibilité de l'énoncé traduit. On donne ici au nom propre « un statut translinguistique et peut-être même extralinguistique » (Leroy 2004 : 10). Une telle conception peut donc être associée à la place que la théorie saussurienne assigne au nom propre.

Sur la question de la traduction en général, et non spécifiquement du nom propre, Damourette et Pichon scandent le proverbe italien « Traduttore, traditore ». L'impossibilité de traduire se fonde ici sur une vision de la langue comme idiome, comme « mode de pensée spécifique » (I, § 6, p. 15). Dès lors, on ne peut transposer d'un idiome à l'autre l'ensemble de la signification véhiculée par les formes de départ, puisque cette signification procède d'une vision du monde singulière, propre aux locuteurs de la langue considérée. Dans ce cadre, la linguistique de Saussure, reconnue néanmoins pour son caractère novateur, est explicitement mise à distance dès les premières pages de l'*Essai de grammaire de la langue française*. Damourette et Pichon produisent en effet, au sujet de la définition saussurienne de l'arbitraire du signe, une critique identique à celle de Benveniste⁶⁹ : Saussure, en établissant une équivalence entre *Ochs* et *bœuf*, équivalence sémantique dont il pense pouvoir tirer l'idée que le signe est arbitraire puisqu'il diffère d'une langue à l'autre alors que la signification véhiculée est la même, confondrait *signifié* et *référent*. La remarque est pertinente. Dès lors, Damourette et Pichon lient cette problématique à celle de la traduction : *Ochs* ne peut traduire *bœuf* dans la mesure où chacun de ces mots n'est compréhensible que dans l'idiome auquel il appartient : l'idée véhiculée par *Ochs* est le produit d'une certaine appréhension du réel, appréhension caractéristique des locuteurs de l'idiome allemand, et elle diffère en cela radicalement de l'idée véhiculée par *bœuf*, signe du rapport spécifique que les locuteurs français entretiennent à l'objet qu'il désignent ainsi.

Après l'exposé des positions de Damourette et Pichon sur la question du signe linguistique et de son impossible traduction, on pourrait penser que le nom propre ne fait pas chez eux exception et qu'il incarne même le plus haut degré d'intraductibilité. Il n'en est rien. Si l'*Essai de grammaire de la langue française* reste muet sur le sujet, la querelle que Pichon engage avec Spitzer en 1937 pose problème dans la mesure où elle contredit les constructions théoriques précédemment décrites. Spitzer est un des collaborateurs réguliers du *Français*

⁶⁹ Voir Benveniste (1939). Le point de départ de l'analyse est le même, mais les conclusions théoriques divergent. Là où Benveniste réassigne une place à l'arbitraire, Damourette et Pichon l'éliminent de leur description grammaticale et mettent en avant l'idée de *nécessité* du lien entre forme et sens, nécessité dont les fondements sont psychologiques. On est ici renvoyé à l'idée d'une langue *mimesis*, et donc d'une influence de l'extralinguistique, du réel, sur la langue.

moderne. Il appartient au comité de patronage de la revue et Damourette au comité de rédaction : Damourette et Pichon connaissent donc bien son travail, qu'ils citent d'ailleurs à plusieurs reprises dans l'*Essai de grammaire de la langue française*. Ce que l'on appelle « querelle » correspond à un ensemble de [148] trois textes parus dans *Le Français moderne* en 1937 et 1938 : un article de Pichon sur la francisation, selon lui nécessaire, des noms de villes étrangères, qui paraît en janvier 1937, la critique de Spitzer en octobre de la même année, puis la riposte de Pichon en janvier 1938. L'objet de cette querelle est clair : il s'agit d'un affrontement entre cosmopolitisme et nationalisme. *Le Français moderne* a déjà publié, en octobre 1935, une note de Christian Sénéchal, « Faut-il traduire les prénoms étrangers ? ». Eugen Lerch soutient d'ailleurs ce dernier, en affirmant : « Nous autres Allemands, nous ne traduisons pas les prénoms étrangers » (Lerch 1936 : 95).

Dans le numéro de janvier 1937 du *Français moderne*, Pichon dans un article intitulé « L'appellation française des lieux étrangers » commence par signaler sa ferme opposition à l'idée défendue par Sénéchal, à savoir qu'il est nécessaire de ne pas traduire les prénoms étrangers, sous peine de créer des confusions inutiles (Pichon 1937b : 113). Pichon dénonce l'illusoire stabilité des noms de lieux, soumis aux aléas de la vie politique des pays concernés : ainsi, face à des changements imprévisibles et nombreux, la langue française doit opposer une dénomination qui lui est propre et ne varie pas au gré de la redistribution des frontières. Pichon défend donc la stabilité du mot français contre la mutabilité du mot étranger, pour des questions de communication d'une part – puisque cette dernière n'est assurée que dans la mesure où les *vocables* de la langue sont connus de tous – et d'identité nationale d'autre part. L'identité nationale en effet est à préserver avant tout : or, elle est liée à la langue. Les changements que la langue subit progressivement au cours de son histoire ne sont pas en cause, en revanche les changements lexicaux arbitraires que des peuples étrangers feraient subir, par le moyen indirect de leur volonté politique, sont ressentis comme des menaces. Maurras est cité à ce propos pour son utilisation de *Cantorbery* (*vs Canterbury*), ce qui correspond à la prononciation française. (Pichon 1937b : 120). Ainsi, la France ne saurait souffrir les versatilités des autres nations et se doit de protéger sa propre langue : « Si encore les changements de frontières politiques étaient la seule occasion dont on prît texte pour violenter la langue française ! Mais l'application du même système est encore plus écœurante, disons le mot, quand on se croit obligé d'asservir notre idiome à suivre les fantaisies des régimes intérieurs que peut se donner l'étranger [...] » (Pichon 1937b : 114).

Trois points sont alors avancés par Pichon pour aller contre la fausse simplicité qu'il y aurait à utiliser pour les villes « le nom que leurs habitants eux-mêmes leur donnent » (Pichon 1937a : 115). Le premier est d'ordre linguistique et concerne l'incompatibilité des systèmes phonologiques : « 1° Il n'y a en réalité qu'une illusion dans le maintien *graphique* d'un nom que le lecteur ne saura pas prononcer, et qui souvent, en connût-on la valeur phonétique, serait inassimilable à la phonologie française. » (Pichon 1937b : 115). Pour Pichon, la traduction répond ainsi à l'impossibilité d'importer sans modification un signifiant⁷⁰ non issu de l'idiome français. L'argument suivant est d'ordre sociologique : « 2° Le nom officiel que porte une ville dans une langue nationale ne représente pas toujours le nom local, car rares sont en réalité les nations comme la France, où les classes tant soit peu instruites de tout le pays emploient usuellement à leur foyer la langue littéraire nationale » (Pichon 1937b : 115). [149] Ce ne sont plus les modalités d'importation du signifiant qui sont discutées, mais la validité du signifiant lui-même : à quoi bon utiliser un nom qui ne correspond pas à l'usage réel, c'est-à-dire dialectal ? Pichon oppose ici l'unité nationale française, qui correspond à

⁷⁰ On emploie ici, pour des questions de commodité, la terminologie courante *signifiant* / *signifié*, bien qu'elle soit utilisée de façon irrégulière par Damourette et Pichon, fait qui s'explique avant tout par leur souci de se démarquer de la linguistique saussurienne. Dans leur métalangage, *sémiome* et *taxiome* sont les moyens d'expression des idées lexicales (*sémièmes*) ou grammaticales (*taxièmes*).

celle de sa langue, au morcellement politico-linguistique des autres nations ; dès lors, l'argument final est d'ordre culturel : « 3° Les villes du centre et de l'est de l'Europe sont bien souvent peuplées chacune de communautés nationales diverses, dans la rivalité desquelles la langue de Rivarol n'a pas à compromettre son utile pérennité et son européenne sérénité. » (Pichon 1937b : 115). Ainsi, l'*universalité de la langue française* est une particularité qui impose que l'on traduise en français les noms de lieux non-français. Les premiers responsables de la diffusion des noms de lieux étrangers non traduits en français sont les journalistes, « lesquels ne croient sans doute pas qu'il soit besoin d'aucune préparation pour faire un métier cependant le plus difficile du monde »⁷¹ : « [...] la mode, à notre époque de laisser-aller journalistique et de facilité débraillée, est au manque de respect vis-à-vis de notre langue et vis-à-vis des faits de civilisation tels que les a façonnés l'histoire : on adopte alors un lamentable babélisme [...] » (Pichon 1937b : 113). On reconnaît la plume volontiers pamphlétaire de Pichon ; le thème bien connu de la décadence des contemporains est ici posé d'un point de vue nationaliste. Le « babélisme » menace l'intégrité de l'identité linguistique nationale : il est le vecteur des « contaminations allogènes » évoquées au paragraphe 6 de l'*Essai de grammaire de la langue française*. Quant à la position exceptionnelle qu'attribuent Damourette et Pichon à la France, elle est développée aux paragraphes 44 et 45 de l'*Essai de grammaire de la langue française* : « Que si l'on croit utile de doter l'humanité d'une langue auxiliaire que chacun apprenne, en plus de la sienne propre, pour entrer plus aisément en rapport avec les étrangers, c'est le français qui semble avoir le plus de droits à se voir attribuer ce rôle » (I, § 45, p. 63). La langue française est présentée comme possiblement universelle en vertu du génie national qu'elle véhicule. La langue française partagerait en effet avec le grec ancien le privilège de la finesse : « [...] ce qui rendrait en effet plus particulièrement intéressante la comparaison entre ces deux langues [...] c'est qu'ayant été parlées par les deux plus affinés des peuples historiquement connus, elles sont en possession des systèmes taxinomiques les plus riches et les plus fins » (I, § 7, p. 16). Pour Damourette et Pichon, on l'a bien compris, langue et nation forment un tout inséparable ; la grandeur de l'une entraîne donc la grandeur de l'autre : « Au milieu de l'indéniable désarroi moral où se trouve plongée l'humanité depuis 1918, la France, malgré son état relatif de désorganisation, moindre d'ailleurs que celui de beaucoup d'autres nations, reste, pour la coordination des forces de civilisation humaine la nation directrice » (I, § 44, p. 62). Cette légitimation suspecte d'une supériorité par ailleurs largement fantasmatique n'échappe pas à la lecture avisée de Leo Spitzer. Dans le numéro d'octobre 1937, par le biais d'un article ironiquement intitulé « Étais-je à Istanbul ou à Constantinople ? »⁷², Spitzer produit une analyse très juste des propos de Pichon : « M. Pichon semble revendiquer, pour la France, et pour la France seule, le droit de faire bon marché de l'histoire se faisant chez les autres peuples. Il semble minimiser les décisions des “ régimes intérieurs ” d'autres pays. C'est attribuer à la France une situation hors et au-dessus de l'histoire, qui n'est confirmée par aucune réalité » (Spitzer 1937 : 325). Il choisit également avec soin ses exemples, donnant ainsi à son analyse linguistique la valeur de critique de politique internationale : « Je trouve [150] très touchant l'usage, nullement ironique, dans les journaux anglo-américains, d'accoler au nom d'un personnage étranger le mot correspondant à *Monsieur* dans sa langue : *Herr Hitler*, *Signor Mussolini*. Évidemment, l'usage français de “ monsieuriser ” tous les étrangers correspond à une idée de civilisation française mondiale : *MM.* Hitler et Mussolini se meuvent, pour ainsi dire malgré eux, dans un salon français » (Spitzer 1937 : 325). Mais Pichon reste imperturbable et en profite pour glisser lui aussi une allusion peu déguisée au contexte politique, dans une réponse sans équivoque : « Il était bien à Constantinople » (Pichon 1938a :

⁷¹ Pichon (1937a : 115).

⁷² Voir Pichon (1937a : 115) : « [...] prenons modèle sur notre éminent directeur, M. Dauzat, qui fait imprimer sur la couverture de notre Revue, que M. Spitzer est professeur à Constantinople : à la bonne heure ! ».

45) : « Quant à la position particulière de la France dans la civilisation humaine, et au rôle international passé et présent de la langue française, ce sont là des faits : que certaines gens dans le monde aillent souhaitant que le rayonnement universel de notre idiome périclisse entièrement, c'est leur affaire ; mais M. Spitzer doit bien comprendre que les Français ne peuvent avoir sur ce point, s'ils sont patriotes, que des visées entièrement opposées » (Pichon 1938a : 45).

Là est la contradiction de la position de Pichon : bien qu'il s'en défende, et qu'il prétende donc défendre pour chaque nation le droit à traduire les noms étrangers à son idiome, Pichon laisse en fait penser, en affirmant que le français est possiblement une langue universelle, que la francisation constitue un processus à part. Il exhorte en fait les étrangers à renoncer à une domination linguistique à laquelle ils ne sauraient prétendre – au contraire, on l'a vu, de la France –, pour lui préférer une fierté à voir leur noms de ville traduits : « Les patriotismes locaux devraient avoir la coquetterie de faire ressortir que leur ville a l'honneur d'un nom particulier dans les divers idiomes, ce qui marque son importance et son ancienneté, plutôt que de vouloir asservir le monde à introduire barbaquement partout un nom omnibus qui vienne violer des idiomes⁷³ auquel il ne conviendra pas. » (Pichon 1937b : 116). Le signifié du nom propre est ici présenté comme universel, c'est-à-dire perçu par tous de la même manière, ce qui explique la possibilité d'une traduction qui ne soit pas une trahison : « Aussi bien le concept de *Rome* ou celui de *Paris* sont-ils assez universellement humains pour s'incorporer dans la vie linguistique de chaque peuple, en acceptant la même loi de diversité linguistique que celui de "cheval" ou celui de "bonté" » (Pichon 1937b : 116). Pichon semble ainsi détourner ainsi le problème – qu'il pose, avec Damourette, dès les premières pages de *l'Essai de grammaire de la langue française* –, de la nature du signe linguistique. Si, pour Damourette et Pichon, le raisonnement saussurien sur l'arbitraire pêche par l'assimilation forcée des signifiés d'*Ochs* et de *bœuf*, les « conclusions normatives »⁷⁴ de Pichon sur la traduction semblent pourtant recourir au même artifice : en attribuant à *Rome* et à *Paris* des signifiés (« concepts ») stables, et par là-même universels, Pichon contredit ses thèses habituelles, à savoir que les idiomes envisagent de façon radicalement différente les objets du monde : « La faute que nous paraît contenir ce raisonnement de Saussure est de croire à l'équipollence absolue de deux vocables appartenant à des langues différentes, comme *Ochs* et *bœuf*. Jamais l'extension de deux sémièmes dans deux idiomes différents n'est exactement la même ; jamais deux vocables ne se recouvrent absolument quant à leur domaine sémantique. Les idées [151] auxquelles ils correspondent sont donc différentes, et l'on peut dire en toute certitude que jamais à une idée claire, distincte et identique à elle-même n'ont correspondu deux signes linguistiques. » (I, § 74, p. 96). La distinction entre noms propres et noms communs explique-t-elle ce changement de position ? Pichon reste peu précis à cet égard, mais tout donne à penser que les *substantifs nominaux essentiellement uniques*, les noms propres dans le métalangage de Damourette et Pichon, jouissent d'un statut particulier face à la traduction. Ainsi, l'unicité référentielle du nom propre conditionne la construction d'un signifié stabilisé ; les positions whorfiennes de Pichon sont donc ici mises de côté : il suppose implicitement la possibilité d'une perception unique, universelle, un consensus perceptif qui aboutit à l'élaboration d'une idée partageable entre locuteurs d'idiomes différents.

⁷³ La métaphore du *viol* de la langue par un nom étranger constitue la reprise de thèmes courants dans les débats autour de la traduction. Voir Pannwitz in Berman (1984 : 36) : « L'erreur fondamentale du traducteur est de conserver l'état contingent de sa propre langue au lieu de la soumettre à motion violente de la langue étrangère. » et Herder in Berman (1984 : 67) : « Une langue, avant la traduction, est semblable à une jeune vierge qui n'aurait pas encore eu de commerce avec un homme, et n'aurait point encore conçu le fruit du mélange des sangs ; elle est encore pure et en état d'innocence, image fidèle du caractère de son peuple. ».

⁷⁴ Pichon (1937b : 120).

2.1.2 Le nom propre face à d'autres catégories grammaticales : nom commun, pronom personnel et adjectif

Une des particularités du discours linguistique, par contraste avec le discours grammatical, est sans doute de tenter une description du nom propre non plus pour lui-même mais par rapport aux autres catégories, en particulier le nom commun, les pronoms personnels et l'adjectif qualificatif. Certes, on a pu noter que l'idée d'une unification de la catégorie des substantifs (et donc d'une confusion entre nom commun et nom propre) était finalement assez répandue dans les grammaires : Brunot (1922) en est un bon exemple. Il s'agit cependant plus d'une faiblesse de la description que d'une réelle affirmation théorique : ce qui, chez Saussure, relève d'une hypothèse forte (le nom propre est hors système), n'est pas contredit avec des armes épistémologiques très affûtées par les grammairiens, qui se contentent finalement, pour des raisons de commodité descriptive, de ramener le nom propre à une catégorie plus facilement caractérisable dans son fonctionnement syntaxique, à savoir le nom commun. Cette assimilation s'appuie sur un rappel préalable de la définition beauzéenne du nom propre, laquelle fonctionne dès lors comme un passage obligé du discours, mais reste finalement sans conséquences ou presque au plan grammatical.

Deux noms pourraient illustrer la particularité sur ce point du discours linguistique : Tesnière et Benveniste. Tesnière connaît bien le travail de Damourette et Pichon : il fait notamment le compte rendu des tomes I à IV de l'*Essai de grammaire de la langue française* en 1937, et cite à plusieurs reprises ses auteurs dans sa *Syntaxe*. Cette dernière paraît en 1959, donc bien après la mort de Pichon (1940) et de Damourette (1943). Le cadre proposé par Tesnière pour l'analyse du nom propre est loin d'être innovant : c'est par une note rapide qu'il invite le lecteur à consulter les « manuels de logique » pour une définition des notions d'« extension » et de « compréhension » qu'il utilise. Tesnière reprend donc quasi-textuellement la définition de Beauzée : les « substantifs propres ont l'extension la plus limitée, puisqu'ils s'appliquent à des individus, mais en même temps la compréhension la plus vaste, puisque ces individus comportent un nombre infini de qualités » (Tesnière 1959 : 67). Comme chez Bescherelle, Nyrop, Guillaume, le nom propre est avant tout défini par une extension minimale : il est à l'extrême du processus de particularisation opéré par la désignation.

La suite du développement est plus originale. Elle est constituée par une analyse détaillée de la catégorie « substantif » : il s'agit ici de définir le *contenu catégorique* du substantif, c'est-à-dire les informations de type grammatical qu'il véhicule. Cette étape prépare un second temps, qui sera celui de la description du comportement syntaxique, ce dernier étant directement conditionné par le contenu catégorique. Ainsi, une partie de ce que la grammaire traditionnelle regroupe sous l'étiquette « pronoms » correspond [152] chez Tesnière aux « substantifs généraux » : *qui, personne, moi, quelqu'un*. Ces substantifs généraux ont, en termes d'extension et de compréhension, des propriétés exactement inverses à celles du nom propre : « Les substantifs propres, dont l'extension est restreinte et la compréhension illimitée, sont à l'opposé des substantifs généraux, dont la compréhension est restreinte et l'extension illimitée, tandis que les substantifs communs, dont l'extension et la compréhension sont moyennes, se situent entre les deux. » (Tesnière 1959 : 68). On est donc ici dans un cadre sémantico-logique classique. Bien que défini ici comme différant des autres substantifs, le nom propre n'est pas toujours traité comme un cas particulier dans le reste de l'ouvrage. Lemaréchal (1989 : 45) reproche d'ailleurs à Tesnière son emploi parfois imprudent du nom propre *Alfred*, qui apparaît dans de nombreux stemmas : la spécificité du nom propre n'est pas toujours marquée, et Tesnière aurait « tort de faire comme si *Alfred, le cheval* et *cheval* étaient sur le même plan⁷⁵ ».

⁷⁵ Il est ici question de la page 23 de Tesnière (1959).

La notion de *translation*, qui correspond au passage d'une catégorie à l'autre (un adjectif substantivé par exemple), est développée dans les chapitres suivants, et s'y trouve appliquée au nom propre, y compris dans ses manifestations métonymiques⁷⁶. La spécificité de Tesnière est en effet de traiter ces différents aspects en un seul mouvement. Un nom comme (*un*) *Peau-Rouge* aurait la particularité, quoique Tesnière ne limite pas cette propriété au seul nom propre, d'être le résultat d'une translation double : un premier mouvement transforme le substantif (ici le groupe nominal *peau rouge*, dans lequel l'adjectif *rouge* est subordonné à *peau*) en adjectif (*un homme à la peau rouge*), et le second, une *translation réversive*, ramène l'adjectif à la catégorie du substantif (*un homme à la peau rouge* > *un homme Peau-Rouge* > *un Peau-Rouge*, par ellipse du substantif *homme*). La liste des noms concernés par ce mécanisme est constituée selon la typologie traditionnelle des grammaires : noms de pays (*le Languedoc* : pays de la langue d'oc), noms de vins (*le champagne* : vin de Champagne), de fromages (*un brie* : fromage de Brie), de camions (*un Berliet*), de voitures (*une Renault*), d'instruments de musique (*un Stradivarius*), de fêtes (*la Saint-Jean*) et surtout de navires (*le Normandie* mais *la Marie-Jeanne*). On aura reconnu, dans ce dernier type, le cas problématique favori des grammairiens des années 1930. Il est intéressant pour Tesnière puisqu'il précise que « les substantifs auxquels aboutit la translation substantivo-adjectivale, constituent des séries de substantifs de genre identique à celui du substantif qui a subi l'ellipse » (Tesnière 1959 : 481). Or, pour les noms de navire, tout le problème précisément est celui de savoir si le genre du nom propre doit être celui du nom qui subit l'ellipse (*paquebot* dans *le Normandie*). Si l'on suit le raisonnement précédent de Tesnière, il paraît logique de défendre cette solution. Pourtant, le chapitre 213, expressément consacré à cette épineuse question, ne propose que de brèves remarques, qui ne se fondent plus sur des analyses syntaxiques, mais sur une curieuse résurgence du « sentiment linguistique ». Ainsi, refusant de prendre parti, Tesnière félicite les journalistes qui, pour contourner la polémique, suppriment l'article devant le nom propre : « Attitude prudente, sinon glorieuse » (p. 483). Il affirme que l'arrêté ministériel de 1934 n'a fait qu'imposer un usage typique des officiers : ces derniers, « plus délicats et plus portés à des raffinements subtils, font prévaloir sur les tendances profondes de la langue leurs opinions philosophiques et leurs préférences sentimentales. Ils disent *la Jeanne d'Arc* parce qu'ils pensent à l'âme du bateau, à sa personnalité morale [...] » (p. 482). Pour autant, la décision officielle n'est pas forcément « conforme [153] au génie de la langue française, auquel le peuple est parfois plus fidèle que l'élite » (p. 483). Tesnière, étonnamment lyrique en ces pages, prend ensuite des accents pascaliens pour illustrer la simple différence de genre d'une langue à l'autre : « On dit *il principessa Elena* “ le Princesse Hélène ”, parce que le substantif de départ est masculin (*il vascello*, “ le vaisseau ”). Et qui se serait avisé de confondre le genre du vaisseau avec celui de la princesse eût risqué de déchaîner un incident diplomatique. Vérité en deçà des mots, erreur au-delà. » (p. 483). Des remarques du même type sont faites sur l'anglais, langue « où tout se passe comme si le marin avait pour son navire avait une sorte d'amour conjugal » (p. 483) et sur l'allemand.

Ainsi, chez Tesnière, le cadre syntaxique, pourtant posé par le titre de l'ouvrage, n'est pas le seul envisagé, puisqu'une bonne place est faite à la sémantique, du point de vue logico-grammatical. Les analyses les plus traditionnelles (l'extension du nom propre) côtoient donc les plus originales (le nom propre comme résultat de translations substantivo-adjectivales).

Benveniste (1966 : 200) propose une caractérisation du nom propre dans laquelle l'unicité référentielle reste le principal critère définitoire : « Ce qu'on entend habituellement par nom propre est une marque conventionnelle d'identification sociale telle qu'elle puisse désigner constamment et de manière unique un individu unique. ». La formulation est beauzénienne mais

⁷⁶ Chapitre 212, pages 480 à 482.

tient également compte de l'héritage saussurien, dans la mesure où la dimension sociale du signe est ici rappelée. Benveniste tient de plus une position intéressante en étudiant la série des pronoms autonomes *moi, toi, lui* – les « antonymes » dans sa terminologie – comme une sous-classe de la catégorie *nom propre*⁷⁷. On voit la différence avec Tesnière : pronoms personnels et noms propres ne sont plus des sous-catégories de même niveau puisque l'une (les noms propres) englobe l'autre (les pronoms personnels). Benveniste commence par reprocher à Damourette et Pichon de proposer une distinction purement psychologique, stylistique même, entre *personne ténue* (*je, tu, il*) et *personne étoffée* (*moi, toi, lui*). Dès lors, explique-t-il, les particularités morphosyntaxiques de ces deux séries ne sont pas correctement décrites : une des particularités les plus frappantes de la seconde est qu'elle est « une catégorie homologue »⁷⁸, du point de vue fonctionnel, à celle du nom propre : « À la ressemblance et à la différence du nom propre social, MOI est, dans l'instance de discours, la désignation autique de celui qui parle : c'est son nom propre de locuteur, celui par lequel un parlant, toujours et seulement lui, se réfère à lui-même en tant que parlant, puis dénomme en face de lui TOI, et hors du dialogue, LUI » (Benveniste 1966 : 200). Le point de vue de Benveniste est énonciatif : les propriétés distributionnelles du nom propre le rapprochent de la série des antonymes, mais c'est en dernière analyse leur valeur énonciative qui permet de hiérarchiser les catégories : les antonymes sont secondaires, dans la mesure où ils ne sont que les équivalents de désignations premières, prises en charge par les noms propres. Ainsi, *moi* équivaut au nom propre en tant qu'il est une désignation qui permet au locuteur de « réfère[r] à lui-même en tant que parlant » ; à l'inverse, *je* n'offre pas au locuteur cette possibilité d'auto-objectivation. De ce point de vue, la critique de Damourette et Pichon par [154] Benveniste, qui occupe une longue note dès l'ouverture de son article, vaut d'être présentée ici :

Nous contredisons expressément Pichon et Damourette [...] qui estiment que « dans beaucoup de domaines, il y a concurrence possible d'expression entre l'un et l'autre ordre de pronoms personnels ». Quelles preuves donnent-ils de cette affirmation surprenante ? [...] « Valentin nous avait invités à dîner, et moi emmenais, naturellement, Pollet et sa femme ». ; - [...] [Cet] exemple, oral, émane d'une personne dont ni l'origine (provinciale ?) ni le degré de culture ne sont indiqués : on peut affirmer que « moi emmenais » ne s'entend jamais ; c'est ou une bévue sans portée ou une déviation individuelle ». (Benveniste 1966 : 198, Note 1)

On notera la distance affichée par Benveniste : une méthode d'observation de la parole, qui tiendrait les hapax pour des faits de langue, ne peut être acceptée. Au passage, Benveniste souligne assez explicitement le peu de valeur à accorder au discours d'un locuteur provincial, et adopte ici un point de vue plutôt normatif. Le conflit est donc avant tout d'ordre épistémologique. Pichon pourtant ne se limite pas, pour étayer ses affirmations, à quelques exemples peut-être discutables. Il justifie l'équivalence de *moi* et *je* dans certains contextes par une réflexion acquisitionniste ; c'est en chef de consultation pédiatrique qu'il s'exprime alors :

Ma collaboratrice des Enfants-Assistés et de l'hôpital Hérold, Mme Borel-Maisonny me dit avoir souvent observé qu'entre la période du nom propre et l'établissement définitif du *je* et du *me*, il fallait intercaler l'apparition de *moi*. Ce qui donne des phrases du genre de la suivante, saisie par moi-même [...] : « Moi A pas mal du tout ». (Pichon 1937c : 31)⁷⁹

⁷⁷ Un rapprochement du même type a déjà été fait, en des termes différents, dans la *Logique* d'Arnauld et Nicole : il concerne cependant *je* et non *moi*. Dans le cadre d'une réflexion sur la quantification universelle (« les termes singuliers [passent] pour universels »), est ainsi repérée la similarité de fonctionnement, c'est-à-dire l'équivalence logique, des noms propres et des déictiques personnels. Voir Pariente (1985 : 233-234).

⁷⁸ Benveniste (1966 : 200).

⁷⁹ Cette idée est reprise dans *l'Essai de grammaire de la langue française* : « Quant au tour “ moi va ”, il existe indéniablement dans le développement psychique de l'enfant entre la période où l'enfant parle de lui-même au moyen de son nom propre et celui où il dit *je vais* » (VI, § 2322, p. 264).

Le nom propre est donc vu comme premier, *moi* signale une étape intermédiaire – entre l’auto-objectivation et la première personne – quand le pronom personnel sujet constitue l’aboutissement du processus : le locuteur se comprend comme tel et dit donc *je*. L’intérêt d’une telle réflexion est qu’elle souligne la complexité du point de vue énonciatif associé à l’emploi des déictiques et partant du nom propre : l’enfant accorde *moi* avec un verbe à la troisième personne, tandis que l’adulte observé l’accorde avec un verbe à la première personne⁸⁰. Ainsi, au contraire de *je*, qui ne semble pas pouvoir prêter à une telle variation, *moi* apparaît donc comme susceptible de permettre des positionnements énonciatifs différents. Il est donc entre le *je*, première personne par [155] essence, et le nom propre, désignation non déictique qui permet, entre autres, de parler de soi à la troisième personne, c’est-à-dire de référer à soi-même. Dans le même ordre d’idées, Damourette et Pichon relèvent des termes qui ont la particularité à la fois de fonctionner comme des noms propres et de désigner des instances énonciatives :

« Des termes d’argot comme *mézigue*, *tézigue* désignant respectivement le locuteur et l’allocutaire et le terme vulgaire ou familier *Bibi* désignant le locuteur se construisent comme des noms essentiellement uniques » (IV, § 1451, p. 399).

Il va sans dire que ce type de remarques ne se trouve dans aucun des textes grammaticaux précités, puisque l’argot ne fait habituellement pas partie des types de discours pris en compte par les grammairiens. Il est en tout cas important de noter que le déplacement de la réflexion sur le terrain énonciatif constitue une particularité du discours linguistique (par opposition au discours grammatical). On est ici dans la lignée de l’approche pragmatique défendue par Jespersen : il s’agit d’étudier le nom propre non plus seulement du point de vue intralinguistique – ce qui revient le plus souvent, on l’a vu, à constater le manque de signification des éléments de cette catégorie – mais en contexte. Dès lors, les équivalents pragmatiques du nom propre (et en particulier les pronoms personnels de la série *moi*, *toi*, *lui*) mettent en lumière les particularités référentielles du nom propre, et partant ses propriétés énonciatives.

2.2. Une définition, d’après l’*Essai de grammaire de la langue française*

L’étude approfondie du chapitre VII et de la « vision » du nom propre que sa lecture propose permet de se faire une meilleure idée de la façon dont Damourette et Pichon se situent dans les courants grammaticaux, logiques et linguistiques de leur temps sur ce point précis. La seule prise en compte, et importante prise en compte, du nom propre dans leur grammaire constitue une indication : il s’agit vraisemblablement, selon eux, d’un élément linguistique à part entière, et donc d’un objet d’étude légitime, statut qui ne lui est parfois concédé que du bout des lèvres dans d’autres ouvrages. Leur position est donc sur ce plan originale, mais cela ne les empêche pas, dans la présentation elle-même, de reprendre certains des critères de définition du nom propre communément avancés dans les textes contemporains. Ainsi, le nom propre est présenté comme un cas particulier par rapport au « cas général » (I, § 396, p. 520)

⁸⁰ On trouve ailleurs, dans l’*Essai de grammaire de la langue française*, un exemple dans lequel la présence conjointe de *je* et de *moi* ne suffit pas à imposer l’accord du verbe à la première personne. Pichon propose à ce sujet plusieurs explications, la première d’ordre psychologique, les suivantes d’ordre plus spécifiquement linguistique : « Quand la finesse psychologique devient suffisante pour que l’enfant acquière, dans son sentiment linguistique, la notion que, quoi qu’on fasse, on ne saurait se considérer soi-même psychologiquement comme un objet de même ordre que ceux du monde extérieur, le *je* apparaît. Les exemples comme “ Moi, je lui donnera quatre sous ” (M. EP, le 17 décembre 1925), phrase recueillie chez un enfant de quatre ans, sont assez difficiles à interpréter avec certitude. Il se peut bien qu’il s’agisse de l’emploi de la personne indifférenciée du verbe, c’est-à-dire du délocutif, employée après *je*. Mais il se peut aussi qu’il s’agisse d’une analogie à partir de l’allocutif, l’enfant disant : *je donnera(s)* parce qu’on lui dit *tu donneras*. Enfin, on pourrait même se demander, quoique ce soit, en l’espèce, très improbable, s’il ne s’agit pas d’un locutif légitime d’origine dialectale, comme en cite M. Fouché. » (IV, § 1451, p. 398).

que constitue le substantif nominal, c'est-à-dire en fait le nom commun. La différence entre le cas particulier et le cas général peut se situer à deux niveaux, celui du « mode d'expression formelle » et celui de « la nature des répartitoires susceptibles de le toucher ». Damourette et Pichon n'indiquent pas à quel niveau se distingue le nom propre, et réduisent vite la discussion à son seul cas, puisqu'il s'agit finalement de l'unique cas particulier, comme l'indique, immédiatement après, cette remarque : « C'est à propos des “ noms propres ” que cette question se pose avec le plus d'acuité ». La suite du texte fait d'abord apparaître des différences de répartitoires, puis seulement des différences formelles.

Les paragraphes introductifs, proposés en tout début de chapitre (I, § 396, § 397), font très clairement apparaître les sources définitives : Damourette et Pichon, s'appuyant explicitement sur Beauzée (1767), se rattachent clairement à la lignée de la Grammaire Générale, d'Arnauld et Lancelot (1660) et donc à la logique. Ils citent en effet Beauzée (1974 : 236), pour qui « les noms propres sont ceux qui désignent les êtres par l'idée singulière d'une nature individuelle », en point de départ de la définition du nom propre⁸¹, prenant ainsi la notion logique d'extension comme base définitoire, et caractérisant donc, à l'instar de nombre de leurs contemporains, le nom propre comme [156] effectuant une désignation unique. Ils ne s'en tiennent cependant pas au discours général, car ils précisent et reformulent immédiatement cette définition, en la replaçant dans leur cadre théorique et leur représentation du substantif nominal. Celui-ci, « tel que le français le conçoit, comporte l'affirmation d'une réalité définie, d'une substance stable, d'une personnalité identifiable » et se caractérise particulièrement par cette *substance* qui, « dit Kant, [...] est ce qui permet d'être sujet » (I, § 294, p. 346). Or c'est précisément sur ce point que se distinguent les noms propres, puisque « ce sont des substantifs nominaux désignant une espèce substantielle qu'emplit un seul individu » (I, § 396, p. 520) ; deux exemples développent cet aspect :

Rouen désigne à la fois une sorte spécifique de villes ayant des caractères particuliers, et la seule ville qui soit de cette sorte. De même *France* désigne une espèce bien tranchée de nation, et *la France* est la seule nation réelle ou possible qui soit de cette espèce.

On voit donc que le critère de la désignation unique, d'ordre logique, est réintégré dans une approche plus grammaticale, permettant de plus de rapprocher nom propre et nom commun : celui-là ne serait donc, du point de vue de sa nature logique, qu'une variante de celui-ci. Cette façon de présenter les choses éclipse l'idée d'une différence de nature entre les deux catégories nominales au profit de l'idée d'une simple différence de mode de catégorisation. Cette position, fréquemment représentée dans le discours grammatical, a ses inconvénients, puisqu'elle oblige à intégrer à la catégorie des noms propres les *unica*, ou « noms singuliers »⁸², comme *lune*, *soleil*, etc., que Damourette et Pichon mentionnent d'ailleurs (« *le Soleil*, *la Lune*, *le Capricorne* », I, § 428, p. 577). À ce stade, la désignation unique est posée comme critère définitoire principal et premier : « Les noms propres sont des **substantifs essentiellement uniques** » (I, § 396, p. 520).

À cette caractéristique d'ordre logique vient immédiatement s'associer une spécificité syntaxique, concernant « le répartitoire de blocalité » : la saturation de l'espèce par un seul individu fait de la substance du nom propre une substance forcément continue ; celui-ci, de ce fait, n'a pas accès à la putation numérative de blocalité discontinue, c'est-à-dire au pluriel :

Cette constatation évidente touchant la nature logique des noms propres, nous montre qu'ils diffèrent des autres substantifs nominaux dans le domaine du répartitoire de blocalité. Il leur est en effet impossible de s'élever, dans la putation numérative, au degré discontinu, puisqu'il faudrait pour cela que l'on pût trouver au moins deux individus de l'espèce envisagée alors qu'il n'y en a et que peut y en avoir qu'un.

C'est donc un critère logico-syntaxique qui vient compléter la définition : « Les noms propres sont des **substantifs nominaux essentiellement continus** » (I, § 396, p. 520).

⁸¹ En réponse à la question « Qu'est-ce donc qu'un “ nom propre ” ? » (I, § 396, p. 520).

⁸² Buyssens (1973).

Ensuite arrivent des considérations plus purement linguistiques, d'ordre syntaxico-sémantiques ; elles concernent l'absence d'opposition entre abstrait et concret pour le nom propre, à la différence du nom commun, et son caractère intrinsèquement défini. C'est ce dernier point qui clôt la définition initiale de Damourette et Pichon : « le fait même qu'il n'y a qu'un seul individu dans l'espèce le rend parfaitement déterminé : les noms propres sont des **substantifs nominaux essentiellement notoires** » (I, § 396, p. 520).

On voit donc que Damourette et Pichon s'appuient sur une définition en trois points, qui reprend, en justifiant leur articulation, trois des critères usuels : le nom propre désigne un référent unique et n'a donc pas de pluriel, ni ne peut être indéfini. Cette [157] définition est donc plutôt élaborée et a de plus l'avantage d'ignorer certains des critères les plus triviaux et les moins linguistiques des grammaires d'usage ou scolaires, comme la présence de la majuscule à l'initiale d'un nom propre, son intraductibilité ou son absence des dictionnaires de langue. Conformément à la tradition grammaticale, cette appréhension logique du nom propre, issue de la grammaire générale, ne prend pas en compte un trait très couramment donné comme constitutionnel du nom propre dans d'autres approches logiques, l'absence de sens. Ainsi, si le volet « désignation unique » est bien représenté, aucune mention n'est faite (en tout cas pas explicitement) de son corollaire dans la théorie millienne, l'aspect « absence de sens ». Enfin, l'absence de détermination, autre trait descriptif très fréquent, n'est pas évoquée directement à ce stade, mais apparaît dans la suite du texte, étudiée en détail, sans toutefois être donnée comme définitoire. Les noms propres reçoivent donc une définition théorique liminaire avant tout logique, qui va se déployer en une description des réalisations linguistiques typiques et moins typiques, complétant la définition initiale et faisant parfois apparaître d'autres critères.

Ainsi, celui de la majuscule, apparemment négligé, dont il n'est pas fait mention dans le chapitre, fait une apparition subreptice lorsqu'il s'agit de marquer la différence entre « “ noms propres ” en tant qu'ils restent confinés dans leur essence primitive » et noms propres « employés communément ». On s'aperçoit en effet que le commentaire de l'exemple « rétablit » en quelque sorte la norme réclamée par la prise en compte de ce critère : si un nom propre a cessé d'être nom propre, s'il est donc employé communément, par exemple, il perd l'attribut formel de sa nature, la majuscule :

Un Auguste aisément peut faire des Virgiles.

(Boileau. *Épître I*)

(I, § 402, p. 525)

[...]

l'auguste qui peut faire des virgiles est un quelconque grand prince susceptible de susciter des grands poètes.

Cette répartition des noms propres majuscules ou non n'est aucunement revendiquée, mais la typographie choisie trahit la prise en compte de cette dimension formelle.

De même, l'aspect trivial du critère de l'absence de pluriel, à savoir la présence ou non d'un *s* morphème pluriel, qui a fait couler beaucoup d'encre, n'est pas évoqué clairement mais apparaît indirectement, toujours à propos des emplois « communs » des noms propres, dont il est dit qu'ils prennent cette marque formelle du pluriel, ce qui les oppose implicitement aux « vrais » noms propres qui eux ne la prennent pas :

Si d'aventure ils sont à la phase plurielle, ils prennent, dans la langue parlée, un [z] instable qui s'exprime graphiquement par une *s*.

(I, § 402, p. 525)

Enfin, la distinction entre « vrais » noms propres et noms propres passés du côté des noms communs fait entrevoir que la question du sens du nom propre n'en est pas une pour Damourette et Pichon : si cette dimension n'est pas évoquée dans les critères définitoires, c'est tout simplement que le nom propre n'est pas supposé différer du nom commun sur ce point. Lorsqu'il est fait mention de leur dimension sémantique, c'est dans les mêmes termes que pour le nom commun : « il est parfaitement possible, sans changer nullement leur

sémième, de les faire passer à d'autres assiettes » (I, § 398, p. 521) ; cependant, l'indication du « sémième admirablement riche, riche de toute la précision de détail que comporte un individu » (I, § 401, p. 524) que manifeste un nom [158] propre « employé communeusement » laisse supposer que le sémième d'un nom propre ordinaire serait peut-être moins riche... Rien n'est précisé à ce propos.

Le cadre tracé par les premiers paragraphes du chapitre VII permet, comme tout ensemble de critères définitoires, de délimiter la catégorie ; sans exactement définir ou identifier ce qu'est un nom propre, il entraîne l'exclusion de substantifs ne répondant pas à l'un ou l'autre des paramètres choisis, et rassemble sous une même étiquette tous ceux qui y correspondent. L'identification de ce qui est nom propre et de ce qui ne l'est pas est donc implicite, non déclarée ; Damourette et Pichon épargnent ainsi au lecteur les sempiternelles listes dressant l'inventaire des types de noms propres et évitent de réitérer certaines erreurs traditionnelles, telles que l'inclusion des noms de peuples ou d'habitants, que le caractère fondamental, chez eux, de la désignation unique, suffit à écarter. C'est également sur cette base que s'établit la frontière avec les noms propres « employés communeusement ». Si l'assiette notoire est constitutivement celle du nom propre, celui-ci peut en tolérer d'autres sans perdre sa nature propre : l'assiette présentatoire (I, § 398, p. 521) comme l'assiette transitoire (I, § 398, p. 521), voire la localité discontinue (I, § 400, p. 524), lui conviennent et lui associent quelques nuances stylistiques :

Cet emploi [à l'assiette présentatoire] se rencontre surtout dans les tours exclamatifs :

Ce bon Folleville !... Ce cher Folleville ! Embrassons-nous, Folleville !

(Labiche. *Embrassons-nous, Folleville*. Sc. II)

(I, § 399, p. 522)

Considérons une phrase comme celle-ci :

... je montais tristement la garde à bord d'un cuirassé qui s'appelait le Bouvet, sur *une Méditerranée* d'où le Gocben et le Breslau venaient de s'enfuir.

(Claude Farrère. *Le salut à César*. IX)

[...]

C'est ce qui donne à ce tour sa force singulière ; mais la délicatesse de la pensée qui l'enfante est telle qu'il est confiné dans la parlure littéraire.

(I, § 400, p. 523)

C'est aussi le même effet de vigueur emphatique, et la même limitation d'emploi plus exclusive encore à la langue littéraire. Ex :

De Corneille aussi procèdent *les Casimir Delavigne* et *les Ponsard*. Les drames en vers qu'écrivent encore *les Bornier*, *Les Coppée*, *les Parodi* et *les Richepin* sont cornéliens et non pas raciniens.

(Jules Lemaître. *Pierre Corneille*, dans *L'Histoire Littéraire* de Petit de Julleville. T V, p. 344)

(I, § 401, p. 524)

Mais elles ne mettent pas en cause l'unicité de la désignation :

L'unicité de la substance reste ici entière. Le sémième est resté absolument propre.

(I, § 401, p. 524)

En revanche, dès lors que cette unicité est remise en cause, dès lors que le nom propre devient « le nom d'une espèce substantielle composée de plusieurs individus », alors il ne « diffère plus » des « substantifs nominaux banaux » (I, § 402, p. 524) et ne relève donc plus de la famille des noms propres. Cette mise à l'écart est évidemment un peu gênante, dans la mesure où un même nom propre peut se trouver employé ordinairement et communeusement ; c'est cependant la conséquence de la prise en compte, au pied de la lettre, du critère d'unicité référentielle. De même, Damourette et Pichon sont assez embarrassés pour justifier l'existence de noms propres pluriels : ils renvoient la question à l'un des derniers paragraphes du chapitre et se contentent de distinguer trois cas, sans [159] vraiment discuter du contre-exemple apparent à l'unicité référentielle que constituent chacun de ces cas :

À côté de véritables noms propres pluriels, tels que *les Batignolles*, expressions massières qui n'impliquent pas la pluralité réelle, existent des noms collectifs dans lesquels les unités composantes sont parfaitement isolables ; on dit : *les Cyclades*, *les Sporades*, *les Baléares*, *les Açores*, *les Bermudes*, *les Antilles*, *les Pléiades*, *les Hyades*, etc... et l'on pourrait très bien dire : « Majorque est une Baléare, Cuba

est la plus grande des Antilles ». Des noms tels que *les Indes* paraissent faire la transition entre les deux classes, car on ne peut dissocier les unités (* une Inde), mais on conçoit bien une pluralité, ce mot désignant à la fois les deux Amériques, les Antilles, Madagascar, toutes les îles de l'Océan Indien, l'Inde, l'Indochine et toute l'Océanie.

(I, § 431, p. 580)

On voit bien, dans le traitement fort évasif de ces cas problématiques, l'importance de la notion d'unicité, tant du nom propre que du référent désigné. Le questionnement présenté au paragraphe 404 en témoigne également, puisqu'il aborde la douloureuse question de l'inadéquation de ce principe avec la réalité des fonctionnements linguistiques :

Une onomastique qui serait en accord avec ce principe [selon lequel le nom propre est « un substantif nominal désignant une espèce substantielle qu'emplit un seul individu »] posséderait autant de termes phonétiquement distincts qu'il y a d'individus à désigner par un nom propre. Chaque homme de France aurait un nom unique différent de celui de tous les autres hommes, chaque lieu un nom unique différent de celui de tous autres lieux. Il n'en est pas ainsi.

(I, § 404, p. 530)

Même si des explications sont aussitôt données pour justifier « cette valeur plurale des noms propres », le seul questionnement qui les précède montre l'importance théorique de la désignation unique pour Damourette et Pichon.

Cette importance les conduit également à intégrer, sans discuter de la pertinence de cette intégration, plusieurs noms qui, n'étant ni anthroponymes ni toponymes, ne sont pas des représentants indiscutables de la catégorie. Il s'agit tout d'abord des appellatifs, auxquels pas moins de six paragraphes sont consacrés. Sans se confondre avec les noms propres⁸³, ils peuvent parfois s'y substituer. Ainsi, « en manière d'étiquette de cour, chacun des appellatifs désigne délocutivement d'une manière absolue un des membres de la famille royale » (I, § 421, p. 562). Le rapprochement, qui n'est nulle part justifié, des appellatifs avec les noms propres, et leur traitement dans le chapitre VII, semble tenir à la désignation individuelle, sinon unique, qu'assurent ces substantifs, mais aussi à leur rôle social, qui les rapproche considérablement du nom propre. Pour autant, leur présentation, qui court sur vingt pages, les aborde en eux-mêmes et pour eux-mêmes, décrivant leur phonétique, leur syntaxe et leur usage sans jamais justifier leur rattachement au nom propre. Cette absence de justification ne tient peut-être pas à la gêne des auteurs face à ce que nous considérerions comme un rattachement acrobatique, voire abusif, mais au contraire, à ce que ce rattachement est à leurs yeux totalement naturel. Inversement, dans d'autres cas (à nos yeux plus acceptables...), comme celui des noms géographiques « mixtes » ou des titres, Damourette et Pichon indiquent le caractère commun qui les conduit à traiter ces cas dans ce chapitre : [160]

On voit fonctionner comme des noms propres des ensembles formés d'un substantif avec épithète, parce que dans la nouvelle espèce ainsi définie, un individu est à nouveau prélevé comme capital ; ex. : *Le Mont Blanc*, c'est-à-dire le plus notable des monts blancs⁸⁴ ; *le Cap Vert*, *le Mont Pelé*, *le Fleuve Jaune*, *la Mer Morte*, etc...

Aux noms propres se rattachent aussi dans l'usage, les titres, qui arrivent à absorber le contenu même de ce dont ils sont l'étiquette. Ex. : *Le Déjeuner sur l'herbe*, *Une Vie*, *Salammô*⁸⁵, item les journaux : *Le Matin*, *L'Intransigeant* ; item les navires : *la Marie-Louise*, *la Touraine*, *le Bouvet* ; item les compagnies d'assurances : *Le Phénix*, *le Soleil*, etc...

(I, § 432, p. 580)

On voit donc que la centralité de la référence unique, constitutive de la catégorie des noms propres, influe fortement sur l'établissement des frontières de cette catégorie⁸⁶, dont la composition n'est pas particulièrement discutée par ailleurs, l'*Essai de grammaire de la langue française* reprenant finalement les catégories classiques de l'onomastique –

⁸³ Comme l'indique la possibilité de « groupements formés par un appellatif et un nom propre » (I, § 422, p. 567).

⁸⁴ On retrouve ici le jeu implicite entre le nom propre, avec majuscule, et le nom commun, qui en est dépourvu.

⁸⁵ Qui est déjà un nom propre, ce que notent bien Damourette et Pichon.

⁸⁶ Frontières qui restent finalement assez poreuses.

anthroponymes et toponymes. En revanche, ce n'est pas ce critère qui est utilisé pour la structuration interne de la catégorie des noms propres, mais celui, syntaxique, de la putation et de l'assiette : si la désignation unique distingue les noms propres des autres noms, les noms propres se distinguent entre eux par leurs caractéristiques morpho-syntaxiques, comme en témoigne l'organisation même du chapitre⁸⁷.

En fait, la structuration de la catégorie du nom propre que présente le chapitre VII est complexe, plusieurs niveaux de natures différentes s'imbriquant. Le premier niveau de structuration est d'ordre morphologique, puisqu'il sépare les noms propres dépourvus d'article des noms propres comportant un article. Il s'agit là d'un article faisant partie intégrante du nom propre, même en dehors de tout énoncé, puisque cette distinction est illustrée par les toponymes *Rouen* et *la France*⁸⁸. À cette distinction vient s'en ajouter une autre, d'ordre référentiel cette fois, puisque le groupe des noms propres dépourvus d'article est subdivisé, suivant le type de référent désigné, en toponymes, puis en prénoms et noms de famille ; on ne perd toutefois pas de vue la dimension morphologique, avec les formes à particule (« comprenant le strument *de* », « comprenant formellement l'article »⁸⁹) et avec des considérations sur la flexion, et particulièrement la sexuisemblance, des noms de personnes ; enfin, la syntaxe vient apporter un autre élément de structuration interne, puisque certains de ces noms propres peuvent se construire avec un article dans certains cas, dûment présentés et aussitôt subdivisés de nouveau suivant le type de référent visé... Si l'on ajoute que le caractère social du nom propre n'est pas oublié, de nombreuses remarques de cet ordre émaillant l'exposé, on mesure le nombre des paliers et la complexité de la structuration.

[161] Là encore, les éléments définitoires fondamentaux – localité continue et assiette notoire – sont bien bousculés, et c'est finalement un critère classique qui réapparaît, celui de l'absence d'article, bien qu'un glissement du syntaxique au morphologique se soit produit. À cette perspective grammaticale classique viennent se mêler des spécificités de l'*Essai de grammaire de la langue française*, comme la volonté de décrire la langue telle qu'elle se parle, et la grande place faite au sentiment linguistique, et à l'usage, comme en témoignent les nombreuses pages consacrées à la façon dont il convient de faire mention de la particule des noms de famille comportant *de* et aux erreurs d'étiquette à éviter absolument, par exemple.

La définition du nom propre qui se dégage donc du chapitre que lui consacrent Damourette et Pichon n'est pas limpide. Si la désignation individuelle qu'il effectue est incontestablement fondamentale, le nom propre présente, pour le reste, plusieurs facettes, puisqu'il est présenté comme un nom particulier, morphologiquement voire syntaxiquement plutôt dépourvu d'article (mais l'acceptant dans certains cas), renvoyant à des référents uniques, donc, relevant de certains types bien identifiés (personnes, lieux) ; il obéit, enfin, à des règles au moins autant sociales que linguistiques, comme en témoignent plusieurs développements sur l'usage des « noms de famille appliqués aux femmes » ou sur les relations sociales qui régissent l'utilisation de l'appellatif *Monsieur* suivi du nom propre.

3. Damourette et Pichon, des précurseurs ?

Venons-en maintenant à la question de l'originalité de Damourette et Pichon. Si leur œuvre est assurément originale, à de multiples points de vue, leur grammaire, pas plus que les nombreuses publications personnelles de Pichon, n'a pas exercé d'influence explicite et revendiquée (ce qui ne signifie pas qu'ils n'ont eu aucune influence, bien au contraire). Le caractère farfelu de certaines de leurs analyses, leurs évidents partis-pris ainsi que leur

⁸⁷ Voir en 1.2.2.

⁸⁸ D'autres exemples, comme *le Raincy*, *la Trimouille*, sont donnés au paragraphe 427, mais ces noms propres sont largement minoritaires dans le chapitre.

⁸⁹ Et qui devraient donc se trouver dans le second groupe... On voit que les niveaux interfèrent, et que la nature – anthroponymique en l'occurrence – du nom propre peut l'emporter sur sa morphologie.

terminologie lourde ont sans doute joué leur rôle dans cette influence diffuse et discrète, qu'on peut pour bien des points, regretter, tant la vision de Damourette et Pichon est, souvent, fine et pertinente. C'est tout particulièrement le cas pour leurs analyses du nom propre, qui se révèlent, dès la première lecture, tout à fait supérieures à celles des grammaires contemporaines et même, dans une certaine mesure, postérieures, et dont la portée et la pertinence frappent le lecteur. Au vu de l'expansion, voire de l'explosion des recherches consacrées au nom propre en français ces trente dernières années, recherches qui ne se situent guère dans la filiation de Damourette et Pichon⁹⁰, mais qui se présentent plutôt comme faisant suite, sur le versant linguistique, aux propositions philosophiques et logiques sur le sujet, on peut se demander si on n'assiste pas, dans une certaine mesure, à une redécouverte de phénomènes déjà bien décrits dans l'*Essai de grammaire de la langue française*. L'examen précis de trois aspects du nom propre, sa typologie, sa morphologie et ses emplois dits « modifiés » nous permet de confirmer, mais aussi de relativiser, cette hypothèse.

On s'aperçoit en effet que Damourette et Pichon ont eu de véritables intuitions sur plusieurs points, dont leurs fameux « noms propres employés communément », que certaines de leurs analyses peuvent se révéler tout à fait novatrices, à tel point qu'on regrette qu'elles n'aient pas fait l'objet de reprises détaillées. Pour autant, tout précurseurs qu'ils soient, on ne peut cependant les considérer comme totalement visionnaires, car leurs analyses fines et pointues se mêlent à des descriptions lourdes et [162] inutiles et se diluent parfois dans des propos moins percutants. Cependant, les trois aspects que nous évoquons se révèlent pleins de précieuses trouvailles et montrent, par bien des points, le caractère précurseur de cette grammaire.

3.1. Le nom propre ou les noms propres ? Des typologies emmêlées

Comme on vient de le voir ci-dessus, au 2.2., l'organisation du chapitre VII est parfois confuse et ne facilite pas la tâche pour qui veut se représenter la façon dont Damourette et Pichon conçoivent l'organisation interne de la catégorie des noms propres⁹¹. Si une distinction majeure apparaît dans le sommaire du chapitre, avec « les deux sortes formelles de substantifs essentiellement uniques », la répartition en est fort déséquilibrée et un certain nombre de distinctions secondaires ou d'énumérations de types, contribue encore à brouiller les choses. Pourtant, il se dégage de ce chapitre quelques pistes permettant de retracer, sinon une organisation typologique complète et ordonnée, des orientations qui représentent autant de choix classificatoires qu'on peut retrouver dans certaines approches linguistiques récentes.

Ainsi, la distinction centrale, qui est dite « formelle » par Damourette et Pichon, entre les « noms propres s'employant au notoire sans article » (paragraphe 404 à 426) et les « noms propres s'employant au notoire avec l'article » (paragraphe 427 à 429) est assez originale : rares sont les approches qui se préoccupent en premier lieu de la forme des noms propres. Dans la plupart des cas, « toute allusion à la forme est évitée et une éventuelle relation entre ce type particulier de désignation, et une forme nominale originale, semble exclue » (Le Bihan 1978 : 419). Or, la forme des noms propres connaît des variations, dont la principale, la plus régulière, est effectivement la présence d'un article défini. Ce phénomène bien réel, même s'il va à l'encontre des « recettes » traditionnelles de description du nom propre, dont l'un des ingrédients est précisément l'absence de déterminant, est justement remarqué par Damourette et Pichon.

Leur répartition reste cependant un peu rapide, principalement à cause du traitement trop succinct des « noms propres s'employant au notoire avec l'article », dont ils se bornent en fait

⁹⁰ Sans pour autant les ignorer complètement, il faut le souligner.

⁹¹ On se souvient d'ailleurs (1.2.2.) que leur relation à la catégorie nominale (limitée aux substantifs nominaux) elle-même n'est pas très claire, puisque le nom propre, annoncé comme un des cas particuliers de cette catégorie, est finalement le seul, et qu'il est traité entièrement à part, sans réelle liaison avec les aspects du nom en général.

à signaler l'existence. Pour autant, elle n'est pas inexacte : le « premier groupe » se décline en « toponymes », « prénom », « noms de familles » (« d'hommes », « appliqués aux femmes », « appliqués à une famille entière », « comportant le strument *de* », « comportant formellement l'article »⁹²) et « appellatifs », et le second se compose de « tous les noms de contrées et de rivières » ainsi que des « mers et détroits possédant un nom en propre » ; quelques noms de villes et d'îles sont évoqués à titre d'exceptions (ils relèvent en principe du premier groupe). Et en effet, Noailly (1995) constate bien que le premier des grands types formels de noms propres, dont *Pichon*, *Mireille* et *Romorantin* sont d'excellents représentants, compte une majorité de noms de personnes et de villes, tandis que le second (*La Durance*, *Le Jura*) comprend essentiellement des noms de pays, de régions, de rivières.

Ce que « ratent » Damourette et Pichon, ce sont les exceptions, qui sont nombreuses, surtout en ce qui concerne les noms propres supposés, de par le référent auquel ils sont liés, se présenter sans article (noms de personnes, noms de villes) et qui pourtant en comportent parfois un : *Le Feuvre*, *Lemaréchal*, *Le Mans*. S'ils envisagent du bout des [163] lèvres cette possibilité pour les noms de ville (« ceux qui sont assujettis à la prise de l'article sont la minorité », I, § 428, p. 576)⁹³, ils l'excluent totalement pour « les noms propres d'hommes[qui] ne sont jamais assujettis à prendre l'article » (I, § 428, p. 577). De ce fait, ils ne signalent pas la différence qui opère encore entre les noms propres qui désignent habituellement une personne et dont l'article défini est fixe et inamovible et ne se combine pas avec le contexte⁹⁴, et les autres noms propres déterminés, de pays (*Le Bénin*), de régions (*La Lorraine*) et de cours d'eau (*La Loire*), dont l'article, toujours défini là encore, est un élément autonome⁹⁵. On parlera donc de noms propres à article défini inhérent pour les premiers et de noms propres à article défini contraint pour les seconds, les noms de ville prenant l'article (*La Madrague*), étant à mi-chemin, proche des anthroponymes par leur formation, mais bénéficiant de davantage d'autonomie dans leur insertion dans le contexte. Les auteurs de *l'Essai de grammaire de la langue française* pressentent cependant les relations entre cet article défini, inhérent ou contraint, et l'usage « stylistique » de l'article devant des anthroponymes comme « *l'Arioste*, *Le Titien*, etc. »⁹⁶ et rejoignent en cela l'hypothèse de Gary-Prieur (1994), à qui la présence de l'article défini contraint avec les noms de pays rappelle celle de l'article dit « familier » ou « populaire » (*La Louise*, *Le François*) : l'un et l'autre emploient une anaphore « mémorielle » figurant une unicité référentielle extérieure à la situation d'énonciation.

Le souci formel de Damourette et Pichon s'arrête là, et ils ne vont guère plus loin dans la répartition des différents noms propres selon leur forme. Cependant, leur mention de noms propres comme « *le Cap Vert*, *le Mont Pelé*, *le Fleuve Jaune*, *la Mer Morte* » (I, § 432, p. 580), signalés comme des « des ensembles formés d'un substantif avec épithète » et considérés comme des « noms communs employés proprement » peut être considérée comme représentant l'embryon d'une typologie formelle plus poussée, telle qu'elle a été représentée par Jonasson (1994 : 34-38). Cette dernière distingue en effet les noms propres purs des noms propres descriptifs et des noms propres mixtes. Les premiers (purs), ayant une forme lexicale spécialisée dans cet emploi de nom propre et désignant généralement des personnes ou des lieux (*Napoléon*, *Marc*, *Nîmes*, *Durand...*), forment un groupe lexical relativement fermé, de sens tout à fait opaque. Les seconds (descriptifs) sont constitués de

⁹² Et dont on se demande alors pourquoi ils n'ont pas été classés dans le second groupe.

⁹³ Ce qui ne les empêche pas d'en énumérer une vingtaine (*le Mans*, *le Raincy*, *le Havre*, *la Ferté-sous-Jouarre*, *la Roche-sur-Yon*, *les Ponts-de-Cé*, etc.) au paragraphe précédent (I, § 427).

⁹⁴ Qu'il soit totalement intégré (*Leroy*) ou détaché (*Le Corbusier*).

⁹⁵ Et n'est, à ce titre, pas enregistré dans les dictionnaires, dont l'entrée sera *Bénin* et non *Le Bénin* ou *Bénin (le)*.

⁹⁶ Qu'ils condamnent nettement, en tant qu'« usage étranger, imité de l'italien » et colporté par des « xénomanes, maladroits » (I, § 428, p. 577)

noms communs, éventuellement accompagnés d'éléments adjectivaux et prépositionnels, désignent plutôt des lieux que des personnes, mais aussi toutes sortes d'autres référents (journaux, institutions, bâtiments...) et ont de fait un sens plus transparent que celui des noms propres purs, tout en restant tout de même reliés à leur référent. Entre ces deux types, Jonasson pose de plus un type mixte, fondé sur un nom propre pur accompagné d'un élément descriptif, où se combinent les deux fonctionnements. Damourette et Pichon ne vont certes pas si loin, mais repèrent certains noms propres de forme entièrement « lexicale ».

Outre la répartition formelle, la catégorie du nom propre connaît d'autres sous-classifications, qu'on retrouve pour partie dans ce chapitre VII. Ainsi, l'une des plus [164] importantes et des plus répandues des organisations typologiques du nom propre, celle qui s'appuie sur la nature ontologique du référent désigné, est bien sûr représentée dans ses pages. La distinction principale s'effectue entre noms propres désignant des personnes (anthroponymes) et noms propres désignant des lieux (toponymes), même si des sous-catégories moins prototypiques (comme les noms de marques) peuvent y être ajoutées et si des sous-catégorisations plus fines sont toujours possibles. Damourette et Pichon s'en tiennent principalement aux classiques anthroponymes et toponymes mais, comme on l'a vu, incluent parmi les noms propres les appellatifs, qui se rattachent fonctionnellement aux anthroponymes mais sont présentés à la suite de ceux-ci, et non comme un de leurs sous-groupes. Les sous-catégories les plus usuelles de ces deux groupes (patronymes, prénoms, mais aussi, sans qu'ils soient représentés par aucune occurrence cependant, pseudonymes, surnoms, noms d'animaux domestiques⁹⁷, pour les anthroponymes ; noms de villes et de pays, de régions et de quartiers, noms de montagnes de mers et de cours d'eau, et même noms de rues (I, § 403, p. 530), pour les toponymes) sont abondamment représentés au fil des nombreux exemples et du matériau utilisé au fil du texte. Pour autant, il ne s'en dégage pas une impression de classification, tout au plus de diversité.

Sur le plan de l'organisation du chapitre, ce sont finalement les anthroponymes qui occupent le devant de la scène puisque, étant majoritaires parmi les noms « s'employant au notoire sans article », ils se voient consacrer la plupart des paragraphes, avec une présentation distincte des prénoms et des noms de famille par exemple, tandis que les toponymes sont traités globalement en un unique paragraphe. Le groupe des noms propres avec article, comportant plus de toponymes, étant fort réduit, aucune sous-catégorie n'apparaît dans les quelques pages qui lui sont consacrées. L'effort porte donc essentiellement sur les noms de personnes et les appellatifs, à propos desquels les fonctionnements linguistiques sont bien sûr évoqués et précisément décrits mais, surtout, qui permettent de détailler l'usage, la norme et le savoir-dire, qui transportent avec eux toutes les règles de convivialité que Damourette et Pichon dissèquent et précisent avec délices. Tous deux tireront tous les « enseignements » possibles de ces « grands noms », ces règles d'adresse et de désignation humaine, si représentatifs d'une civilisation et d'une époque.

Outre les appellatifs, Damourette et Pichon se distinguent en mentionnant, certes furtivement, les noms propres de temps, noms de fêtes et de mois, noms de jours et dates (paragraphes 433 et 434). Ils font en cela un lointain écho aux linguistes qui se penchent sur la question des chrononymes, comme le fait Van de Velde (2000) qui, mettant en parallèle le système des noms propres avec celui de la deixis, est amenée à proposer ces noms propres de temps, pour compléter la concordance entre les anthroponymes et *je*, les toponymes et *l'ici*. Les noms propres de temps connaissent dans *l'Essai de grammaire de la langue française* un traitement exceptionnellement détaillé dans le contexte grammatical et l'époque.

On voit donc que les répartitions classificatoires se font autour de deux axes essentiels, la forme et le type de référent désigné. L'axe syntaxique n'est pourtant pas absent des observations de Damourette et Pichon : il intervient à un niveau déjà « profond » de la

⁹⁷ En revanche, les nom de groupes sociaux (musicaux, politiques, etc.) ne semblent pas avoir été envisagés comme des noms propres par Damourette et Pichon.

classification, puisqu'on le voit apparaître, dans chacun des groupes, après les répartitions formelles et référentielles. Ainsi le paragraphe 412 aborde-t-il « les noms propres du premier groupe [qui] prennent pourtant l'article notoire dans certains [165] cas »⁹⁸, et le paragraphe 429 « leur syntaxe » (celle des noms propres s'employant au notoire sans article). Dans les deux cas, une « couche » syntaxique vient donc s'ajouter aux caractérisations précédentes. Cependant, la syntaxe est aussi une dimension transversale du chapitre, et c'est parfois en regroupant les emplois liés à tel ou tel déterminant que Damourette et Pichon font apparaître des fonctionnements proches, tout en en séparant d'autres. Par exemple, en rassemblant les emplois « ordinaires » du nom propre à l'assiette présentatoire (c'est-à-dire avec un déterminant démonstratif), ils rassemblent les cas où le démonstratif est expressivement marqué, mais suppressible :

Que *cette Angleterre* est abominable ! Quel fléau pour l'Europe ! Elle est le boute-feu des révolutions et leur appui dans le monde entier.

(F. de la Mennais, *Lettre écrite d'Angleterre* le 11 février 1823, in *Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1923, p. 424)

(I, § 399, p. 522)

et les cas des « noms propres précédés d'une catadmète » où il nécessaire :

– Vous la connaissez, *cette brave Oriane* ? [...]

(M. Proust. *A la recherche du Temps perdu*. T. III, p. 90)

Or on retrouve cette nécessaire détermination, due à la présence d'une complémentation, et n'entraînant pas de modification, lorsqu'il est question de l'article notoire, rendu obligatoire par la présence d'une épithète adjectivale ou d'un épithète complexe (paragraphe 413 et 414). On voit donc que cette dernière classification n'en est pas vraiment une, qu'elle vient compléter la description sans avoir le même statut que les précédentes.

Ainsi, la classification du nom propre de Damourette et Pichon reste essentiellement formelle, ce qui est tout à fait original et témoigne d'une sensibilité linguistique évidente, et référentielle, ce qui est plus classique. Naturellement, on peut toujours regretter que cette innovation typologique n'ait pas été poussée plus avant, mais l'approche n'en reste pas moins originale et très moderne.

3.2. Morphologie(s) du nom propre

Le nom propre, s'inscrivant dans le lexique en cousin (plus ou moins) éloigné du nom commun, a comme lui des capacités dérivationnelles. Pourtant, l'étude des dérivés de noms propres n'est aujourd'hui guère développée, à l'exception de certaines approches d'ordre lexicographique, qui font place à ce qu'on appelle les déonomastiques. En revanche, ni les morphologues (à quelques exceptions près⁹⁹) ni les linguistes s'intéressant au nom propre ne font toute sa place à la morphologie constructionnelle du nom propre. Or il existe de nombreux dérivés de noms propres, qui sont attestés, voire fréquents.

Ainsi, on ne trouve, dans les études consacrées au nom propre, que quelques paragraphes faisant rapidement un certain nombre d'observations morphologiques [166] (Clarival (1967 : 36-38), Molino (1982 : 9-10), Lecomte-Hilmy (1989 : 22-25), Jonasson (1994 : 34)). Il y est généralement posé comme un fait acquis que la productivité morphologique des noms propres est faible, comme l'indique Molino (1982 : 10) :

Le nom propre a une possibilité minimale de productivité morphologique (morphologie dérivationnelle).

[...] Les noms propres semblent avoir, moins que les noms communs, la possibilité de s'adjoindre

⁹⁸ Ce qui introduit une certaine confusion, puisque ces noms propres du premier groupe sont précisément ceux qui ne sont pas supposés prendre l'article notoire et que s'ils le prennent ils doivent alors, en toute logique, rejoindre le second groupe. La confusion est due à une caractérisation identique (présence ou non de l'article notoire) de deux phénomènes d'ordres différents, l'un morphologique (formel) l'autre syntaxique.

⁹⁹ Voir par exemple Corbin (1991) ou Lignon (2000), où la dérivation du nom propre est prise en compte, sans pour autant être éclairée, puisque le nom propre n'y est pas distingué du nom commun.

préfixes, suffixes ou mots pour engendrer dérivés et composés. [...] Il semble bien que la grande masse des noms propres est peu ou pas productive dans ce domaine.

Les rares dérivés mentionnés sont présentés comme des cas particuliers. Dès lors qu'un sens particulier apparaît, comme dans « *donjuanesque, donjuaniser, donjuanisme, donquichottisme, herculéen* ou *tartu(f)ferie* » (Jonasson 1994 : 34), on considère que les noms propres qui en sont la base sont « devenus noms communs » (Molino 1982 : 10), autrement dit « lexicalisés avec un sens descriptif métaphorique » (Jonasson 1994 : 34). Ces (nombreux) cas mis à l'écart, on peut alors lire que la dérivation du nom propre est exceptionnelle et ne concerne pas l'ensemble des noms propres : « notamment les prénoms n'y ont pas accès [...] ». Pour la plupart des Npr « ordinaires », tels que *Paul, Pierre, Jean-Jacques, Mireille, Dubos, Martin, Lejeune*, etc., qui ne sont associés ni à des personnages politiques importants ou à des écrivains ou des artistes célèbres, ni à des personnages mythologiques ou littéraires exemplifiant un type humain, on ne trouve pas de dérivations [...] » (Jonasson 1994 : 34).

Cette position ne tient pas compte du très grand nombre de dérivations effectuées sur la base d'un nom propre en discours, de façon spontanée et hapaxique ou plus régulière. Elle ignore de même le fait que bon nombre de dérivés de noms propres (pas toujours les plus fréquents ni les plus employés) sont enregistrés dans des dictionnaires¹⁰⁰.

C'est dans une perspective inverse que se situe la déonomastique, qui considère au contraire l'importante productivité dérivationnelle des noms propres. La déonomastique est une « discipline récente » (Büchi 1991 : 139) qui « prend pour matériau les dérivés de noms propres » (Fontant 1998 : 5). Cet objet peut être considéré au large ou à l'étroit. Pour certains, comme Fontant (1998 : 5-6), c'est une conception limitée aux unités lexicales qui prévaut : le matériau de la déonomastique est constitué par les dérivés « morphologiques » (*Sade / sadisme*) ou « sémantiques » (par métonymie, comme *poubelle*, ou par métaphore, ou antonomase, comme *mécène*) de noms propres. La déonomastique, en tant qu'« étude des appellatifs dérivés de noms propres » (La Stella, cité par Büchi (1991 : 139)) s'intéresse aux noms propres qui « ont perdu l'un des caractères qui faisaient d'eux un nom propre » (Bernet 1989 : 520), sont « passés dans le vocabulaire commun » (Bernet 1990 : 1258). C'est donc « l'intégration et le fonctionnement [des noms propres] dans le lexique de la langue courante » (Lapierre 1989 : 588) qui en fait tout l'intérêt.

De fait, la dérivation du nom propre, loin d'être exceptionnelle, se révèle au contraire riche et variée. Mais son étude en discours reste toujours, pour une bonne part, à faire. Or on trouve chez Damourette et Pichon l'ébauche d'une certaine prise en compte de cette morphologie du nom propre, même si les remarques restent dispersées et parfois anecdotiques. [167]

3.2.1. Morphologie du nom propre dans l'Essai de grammaire de la langue française

L'Essai de grammaire de la langue française ne comporte pas de section spécifiquement consacrée à la morphologie du nom propre. On trouve cependant, au fil des pages, des analyses de morphologie constructionnelle et flexionnelle impliquant des noms propres.

Dans le chapitre intitulé « Morphologie des essences variables du nom »¹⁰¹, on trouve deux exemples de ce type. D'abord, partant du constat que « [l]es magnifiques places de la Concorde et de l'Étoile, sont de grandes places, ce ne sont pas des grands places » (I, § 251, p. 293), Damourette et Pichon produisent une note dans laquelle ils traitent l'exemple du nom propre *Catherine le Grand*. Cette forme, qui se distingue par l'absence d'accord entre l'adjectif et le nom qualifié, est attestée. Elle est intéressante dans la mesure où elle engage soit à donner au nom propre un statut particulier, qui le sortirait du système de la flexion nominale, soit à donner à *grand* une valeur sémantique qui pourrait rappeler celle qu'il a dans *grands places* (auquel cas le fait qu'il qualifie ici un nom propre est sans incidence).

¹⁰⁰ Voir Leroy (2005a) pour des exemples dans le *Trésor de la langue française informatisé*.

¹⁰¹ Chapitre II du livre IV « Le Nom », pages 288 à 344 du Tome I.

Damourette et Pichon semblent plutôt pencher pour une troisième solution : il s'agirait d'un emploi stylistique, conditionné par le référent lui-même, Catherine II étant trop peu féminine, ou trop masculine, pour que l'adjectif soit féminin. Il s'agirait finalement d'une sorte d'accord sylleptique. Cette analyse est l'occasion d'une magistrale démonstration du parti pris maurassien de l'*Essai de grammaire de langue française* : les grammairiens non francophones natifs sont en effet, dans cet ouvrage, constamment priés d'aller exercer leur sentiment linguistique sur leur langue maternelle. C'est ici Meyer-Lübke, germanophone, qui est pris pour cible : « M. Meyer-Lübke (*Grammaire des Langues romanes*, Tome III), fait à propos de *grand* une remarque qui montre combien il est imprudent de vouloir tirer de son propre crû des explications sur des finesses d'une langue autre que sa langue maternelle. Cet auteur écrit en effet : “ Si le français moderne, dit *Catherine le Grand*, c'est purement et simplement parce que *le Grand* est une formule qui est ajoutée au nom des princes remarquables sans que celui qui parle se représente avec précision le sens originaire et le rapport grammatical de cette formule avec le nom propre ”. Cette affirmation dogmatique est stupéfiante : jamais on ne s'exprime ainsi en français actuel. M. Meyer-Lübke a sans doute trouvé cette expression exceptionnelle chez le prince de Ligne, d'ailleurs né à Bruxelles. M. Abel Bonnard écrit en effet : “ Charles de Ligne vécut aussi à la cour de l'Impératrice de Russie, de celle qu'il a appelée *Catherine le Grand* ”. (Abel Bonnard. *Le Prince de Ligne. Revue des Deux Mondes*, 1^{er} août 1926, p. 669). Cela n'est en tout cas, qu'un artifice de style pour dire que la femme considérée a des qualités masculines, mais manque des charmes, tant physiques que moraux, que devrait comporter son sexe. L'auteur de la *Grammaire des Langues romanes*, qui montre une constante préoccupation de distinguer les phénomènes de syntaxe de ceux de stylistique a perdu une bonne occasion de le faire. » (I, § 251, p. 293-294, Note 2). On notera que les locuteurs (ici Meyer-Lübke et le prince de Ligne) sont inégalement jugés : le germanophone produit des analyses erronées, quand le francophone (Bruxellois tout de même), employant la même forme, est lui *a priori* crédité d'une intention stylistique qui le l'exempte de tout reproche.

Le second exemple illustre un cas de pluriel en *-als* : *un cantal, des cantals*. L'irrégularité de cette forme s'expliquerait par son « origine onomastique », parce qu'un « “ nom propre ” qui, par une sorte d'emploi génitif, devient un “ nom commun ” ne peut [168] avoir de pluriel que semblable le plus possible à son singulier, puisque l'emploi même du pluriel pour un *ex casu* est déjà une hardiesse. » (I, § 290, p. 342). Par *ex casu*, il fait entendre que la forme *cantal* est en fait le résultat d'une ellipse, et que le tour originel, dans lequel on retrouve le nom propre, est *le fromage du Cantal*. La structure casuelle à laquelle il est ici fait référence est donc le génitif.

C'est dans le tome II, au chapitre XIII, « Rapports d'équivalence entre l'adjectif nominal et le substantif nominal » que la particularité des *ex casu* est détaillée : « Dans l'adjectivation *ex casu*, le substantif nominal est adjectivé sans qu'en réalité sa substance le soit. [...] Le substantif adjectivé *ex casu* ne s'accorde bien entendu pas, morphologiquement, avec le support, auquel il n'est pas consubstantiel. L'adjectivation *ex casu* paraît d'ailleurs bien avoir pour origine le répartitoire latin de cas. » (II, § 583, p. 200). Dans la série d'exemples qui suit, noms propres et noms communs paraissent également aptes à remplir cette fonction d'adjectivation : *L'Hôtel-Dieu, un timbre-poste, une omelette nature, avoir l'air province, une capote Directoire, du laurier sauce, des rubans orange, une robe marron*. En outre, plus loin dans le paragraphe, Damourette et Pichon soulignent la fréquence de cet emploi du nom propre : « Les noms propres sont particulièrement sujets à subir l'adjectivation *ex casu*. Ex. : le boulevard Beaumarchais, la bière Karcher, le système Taylor, la méthode Carpentier, etc. » (II, § 583, p. 203). Un renvoi est ici fait au paragraphe 403 de leur chapitre consacré au nom propre. Damourette et Pichon ne se limitent pas aux cas où le nom propre est employé comme adjectif, et donnent plusieurs exemples d'emplois adverbiaux : « une pompe terriblement Ary

Scheffer, Gounod », « ce duc si “Restauration” », « une cocotte tellement “Second Empire” »¹⁰². On voit ici que, dans ces paragraphes sur l’adjectivation *ex casu*, sont mêlées des remarques d’ordre catégoriel et syntaxique (emploi adjectival ou adverbial, origine casuelle) et morphologique (absence de marques flexionnelles).

Ce n’est cependant pas dans l’*Essai de grammaire de la langue française* que se trouvent les plus riches remarques sur la morphologie du nom propre, mais dans des écrits de la main du seul Pichon.

3.2.2. Les dérivés du nom propre dans Pichon (1942)

Pichon publie dans *Le Français moderne*, entre juin 1935 et avril 1940, neuf articles sur la suffixation en français. Ces textes sont regroupés dans une brochure qui paraît en 1942. Pichon y signale notamment un fait qui n’est pas systématiquement relevé dans le discours grammatical de ses contemporains : « Un nom propre pourra facilement donner plusieurs formes d’adjectifs, ex : “ Il décida donc de s’appeler Georges Allory... le grand avantage d’Allory était de produire un torrent d’adjectifs : *allorien, allorique, alloriste...* (la grâce ou la mélancolie ‘allorienne’) ” (Jules Romains) » (Pichon 1942 : 15). Les suffixes semblent ici constituer des signes à part entière du système de la langue¹⁰³. En effet, si la notion de système, au sens saussurien du terme, n’est pas adoptée comme telle par Pichon, il semble clair qu’elle n’est pas entièrement rejetée. Elle est cependant réinterprétée dans un cadre maurassien : ce que Saussure décrit comme un processus universel, à savoir la valeur relative des signes du système¹⁰⁴, [169] devient chez Pichon la caractéristique des langues, et donc des nations, les plus avancées. Sans surprise, la France est évidemment au nombre de celles qui présentent le plus haut « degré de culture » :

« L’abondance du matériel suffixal aurait peu de valeur linguistique si elle n’impliquait pas sa *différenciabilité*. Mais on sait du reste que ce sont là deux faits inséparables ; jamais un idiome ne possède deux modes d’expression équivalents qu’il n’en perde un ou qu’il ne les différencie. Et plus son degré de culture sera haut, plus il y aura de chances qu’il arrive à la seconde solution. Dans la langue française, ce sont les processus différenciatifs qui triomphent de beaucoup le plus souvent. Il est rare qu’entre les formations les plus voisines, des nuances sémantiques ne se créent point ». (Pichon 1942 : 16).

On voit quel balancement se construit ici entre discours scientifique et discours politique. Le choix des exemples analysés par la suite confirme la coloration idéologique du passage, puisque les deux auteurs cités sont Maurras, fondateur de l’Action Française, et Bainville, membre actif du mouvement. Il s’agit d’abord pour Pichon de louer la finesse des « nuances sémantiques » du discours maurassien : « Certes il me semble que ce soit simplement pour ne pas fatiguer l’ouïe par une suite phonétique trop souvent répétée que M. Maurras a écrit : “ ... cette âme curieuse et cet esprit hâtif [Lucie Delarue] se pénétraient avec une ardeur particulière de tout ce qui flottait de *mallarméen* et de *rimbaldique*, de *maeterlinkiste* [sic] et de *laforguien* ” » (*ibid.*). Vient ensuite l’exemple critique : c’est la multiplicité des dérivés adjectivaux du nom propre *Dreyfus* qui est prise pour cible : « Mais il y a beaucoup de cas où il semble bien qu’il y ait différenciation sémantique véritable, ex : “ Comment on était *dreyfusard* ou *dreyfusiste* ou *dreyfusien*, nuances pareilles aux variations des églises protestantes... ” (Jacques Bainville, *La Troisième République*, IX, p. 203) » (Pichon 1942 : 17). Au passage, les protestants sont eux aussi assimilés aux utilisateurs maladroits de la langue française, jugement qui dépasse très largement le plan de la langue pour rejoindre celui de l’identité nationale. On retrouve ce type d’analyse politiquement orientée dans le cas

¹⁰² Ces trois exemples sont de Proust (le premier est tiré de la préface de *Tendres Stocks* de Morand, les deux suivants du *Temps retrouvé*).

¹⁰³ La question des conséquences entraînées par ce choix dépasse trop largement le cadre de cet article pour être traitée, mais elle reste problématique.

¹⁰⁴ Voir ci-dessus, en 1.1.1.

du mot composé *États-Unis*. Ce mot figure dans une liste de composés¹⁰⁵ qui fait alterner noms propres et noms communs sans que soit évoquée une quelconque différence catégorielle. À rebours de ses déclarations anti-normatives, Pichon commence par déplorer que la prononciation qui s'est progressivement imposée soit [étàzuni]¹⁰⁶, alors que « la prononciation ancienne, décomposante [éta:uni], recommandée par Littré » ne se rencontre plus que chez « quelques locuteurs de bon milieu parisien » (p. 60). La question du gentilé associé à *États-Unis* soulève des regrets du même ordre. Pichon constate avec humeur que le nom *Américain* est prédominant dans l'usage, ce qui crée un « malaise mental » et une « équivoque pratique » (p. 60) : si les « gens de cette contrée politique [...] se croient volontiers toute l'Amérique » (*ibid.*), le grammairien français, lui, ne peut qu'applaudir aux efforts de ses contemporains pour créer des termes morphologiquement déductibles du nom de départ. Pichon relève donc, et approuve, l'usage des dérivés *étatsunisien*, *étatsunien* et *Étatsuniois*. Dans ce dernier, prononcé [étàzuni:wà], la longueur du [i:] permettrait, selon Pichon, de marquer le « détachement relatif du suffixe », dont on comprend alors qu'« il s'attache à tout le groupe *États-Unis* » (p. 61). Les analyses des dérivés proposées sont donc assez [170] approfondies au plan morphophonologique : d'ailleurs, cette part de la réflexion linguistique de Pichon reste intéressante pour la linguistique contemporaine. Un article récent (Plénat *et al.* 2002) défend ainsi la plausibilité de la « conjecture de Pichon » : comme ce dernier le suppose à partir de l'exemple *Silvio Pellico – silviopelliqueste*¹⁰⁷ (Pichon 1942 : 65), il semble que « la substitution de *-este* à *-esque* fait partie des moyens utilisés par le français pour éviter la consécution de deux vélaires » (Plénat *et alii* 2002 : 24).

Ce dernier exemple est représentatif du goût de Pichon pour les hapax : on voit que, conformément cette fois à ses déclarations (voir ci-dessus, Pichon 1937 : 35), Pichon considère comme important le moindre fait de langue. Sont ainsi mises sur le même plan les analyses faites des dérivés du composé *Île-de-France* (le dérivé *francien* serait réservé à un usage technique, et serait en concurrence avec *île-de-françois*, mot dans lequel le suffixe [wà] marquerait une nécessaire distinction avec *français*) et l'exemple de Léon Daudet : « Tout ce monde là pontifiait, dogmatisait, tolstoïsait, s'apitoyait, *Yasnaïa-Polianait* en cadence » (verbe dérivé de *Yasnaïa Poliana* ; le verbe *tolstoïser*, qui n'est pas dérivé d'un composé, ne fait pas ici l'objet de commentaires).

De ce traité ressort finalement l'idée que nom propre et nom commun sont identiques du point de vue du fonctionnement morphologique puisque n'est à aucun moment posée une distinction réelle entre ces deux catégories de substantifs. D'ailleurs, certains des noms propres examinés par Pichon (*Extrême-Onction / extrêmonctionné(e)*, *Sainte Vierge / sainte-virginale*) sont en fait des locutions figées, formées par l'association de noms communs¹⁰⁸. En revanche, l'analyse qui est faite des exemples renvoie clairement au statut spécifique du nom propre, en tant qu'il est, par la nature même de sa portée référentielle, un marqueur identitaire fondamental au sein du jeu social : l'orientation idéologique de la linguistique pichonienne s'exprime donc ici de façon privilégiée.

3.3. Les noms propres « modifiés » ou « employés communeusement »

3.3.1. Définitions et délimitations

¹⁰⁵ Les exemples qui suivent (*Silvio Pellico*, *Île-de-France*, *Yasnaïa Poliana*) sont tirés de cette section ; (Pichon 1942 : 59-67).

¹⁰⁶ On reproduit ici les transcriptions phonétiques de Pichon lui-même, sans les conformer à l'Alphabet Phonétique International.

¹⁰⁷ Terme relevé chez Verlaine : « Ce travail quasiment *silvio-pelliqueste* » (Verlaine, *Mes hôpitaux*, t. IV, p. 348).

¹⁰⁸ Pichon relève assez clairement le fait en affirmant, à propos du composé *Sainte Vierge*, que « la plupart des enfants français le connaissent bien avant de soupçonner le sens ni l'existence du vocable isolé *vierge*. »

C'est désormais sur l'un des points les plus originaux de l'approche de Damourette et Pichon que nous allons confronter leur grammaire avec les travaux récents de linguistique du nom propre en français. L'existence théorique des « noms propres modifiés » dans ce cadre linguistique¹⁰⁹ est assez récente¹¹⁰ puisque, même si le terme est emprunté au philosophe Burge (1973), c'est le renouvellement, depuis les années 1980, des travaux de linguistique sur le nom propre et sa réappropriation par les linguistes, à partir de l'examen des constructions et interprétations du nom propre dans [171] les énoncés¹¹¹, qui l'a rendu usuel. En effet, ces constructions présentent de nombreux emplois grammaticaux et cependant jusqu'alors ignorés ou tenus pour marginaux. Il s'agit de noms propres, souvent déterminés, avec lesquels on se trouve « devant une alternative embarrassante : ou bien [on] décrète qu'il s'agit toujours d'un nom propre, et [notre] conception initiale doit être radicalement révisée, ou bien [on] estime que dans ces emplois “ marginaux ”, peu usuels, le nom propre, parce qu'il fonctionne comme un terme général, n'est plus un nom propre, mais un nom commun » (Kleiber 1981 : 332).

Les « noms propres modifiés » sont des noms propres qui ne se présentent ni dans leur construction habituelle, sans article, ni avec leur fonction habituelle, de désignation directe et immédiate d'un référent unique, mais au contraire se construisent avec un déterminant, singulier ou pluriel, et/ou des expansions diverses, peuvent aisément abandonner la position référentielle pour se trouver en position attributive ou en apposition et, de plus, rompent ou modifient parfois les liens qui les unissent à leur référent attitré, pour ne le désigner que partiellement, ou de façon « oblique », voire pour renvoyer à un tout autre référent¹¹² :

Benoît [Poelvoorde], c'est l'*Alfred Jarry du burlesque*. (Elle, 02/02/2004)

Il était présenté, au XVI^{ème} siècle, par un *dénommé Banks* en Angleterre, en France et en Italie. (*Histoire des spectacles*)

Mais sa tendresse pour Michel et sa fidélité la rejetaient dans [le camp] *des Laval, des Déat et des Doriot*, dans celui *des Brasillach et des Drieu la Rochelle*. (D'Ormesson, *Au plaisir de Dieu*)

Ces divers emplois sont autant de noms propres modifiés, c'est-à-dire qu'ils se présentent, selon Kleiber (1981 : 332), « accompagné[s] de déterminants qui [leur] font perdre le caractère “ unique ” ou “ singulier ” fréquemment assimilé à la marque spécifique qui [les] oppose aux noms communs ». On le voit, la caractérisation s'effectue sur un critère avant tout syntaxique, ce qui apparaît nettement avec l'appellation, clairement syntaxique, de nom propre *modifié*. Mais l'idée de modification du nom propre ne se limite pas à la détermination et à une éventuelle complémentation : la définition ci-dessus indique que le déterminant doit faire perdre au nom propre son caractère unique et singulier, c'est-à-dire sa référence individuelle. Noailly (1999 : 109-111), qui a tenté de démêler les diverses appréhensions des noms propres modifiés, montre qu'ils peuvent être considérés selon deux perspectives principales, selon qu'on retient comme critère la perte du caractère unique ou singulier (« perspective référentialiste ») ou la présence d'une détermination (« perspective syntaxique »). Dans la perspective référentialiste, la détermination du nom propre modifie sa fonction de désignation individuelle ; le nom propre ne désigne plus directement et entièrement son référent attitré mais un autre référent (comme dans « *Le Hugo du XX^{ème} siècle*, ou *le Hugo de la sculpture* ») ou une « facette » de ce référent (comme dans « *Le Hugo des Contemplations* »). Dans une perspective syntaxique, on considère que la détermination,

¹⁰⁹ Voir Leroy (éd.) (2005).

¹¹⁰ Et n'est pas adoptée par tous sans réserves ; certains auteurs rejettent l'idée de modification du nom propre ou de noms propres modifiés, soit qu'ils considèrent que les emplois concernés excèdent la question du nom propre, soit au contraire qu'ils ne fassent pas de limite entre nom propre et nom commun, soit encore qu'ils décrivent la syntaxe de ces emplois du nom propre avec celle des emplois canoniques, en faisant intervenir d'autres concepts analytiques pour traiter de l'interprétation. Voir en particulier Gary-Prieur (2005).

¹¹¹ Et non plus, comme en logique, sur des noms propres considérés en dehors de toute énonciation ou dans des énoncés construits.

¹¹² Les exemples ci-dessous sont empruntés à Leroy (2004 : 68).

critère distinctif du nom propre modifié, fait du nom propre « le nom d'une classe [...] virtuelle ou effective ».

On le voit, ces emplois soulignent la proximité du nom propre et du nom commun, en s'alignant sur les fonctionnements syntactico-sémantiques de ces derniers, à tel point qu'on les considère souvent comme « entre nom propre et nom commun » (Jonasson [172] 1994 : 171). Damourette et Pichon ne sont donc pas loin de cette interprétation lorsqu'ils abordent (I, § 402 et 403, pp. 524-530), les « noms propres employés communément ». Par cette terminologie, qui partage avec les approches récentes l'idée qu'il s'agit d'« emplois », et non de catégories, du nom propre, ils situent nettement ces emplois du nom propre du côté des noms communs. De ce point de vue, on peut considérer les paragraphes consacrés aux « noms propres employés communément » comme des avancées importantes, préfigurant les analyses linguistiques postérieures d'un demi-siècle.

Les nombreuses indications qu'ils donnent, tout au long de ces deux paragraphes, sur les degrés de « communisation », contiennent également l'idée d'une situation « entre nom propre et nom commun », ajoutant l'idée d'un continuum, d'une progression entre ces deux états :

Dans tous ces exemples, la communisation est accomplie. [...] La communisation peut être moins franchement accomplie [...]. Enfin, il existe un emploi encore plus proche de l'emploi propre, et qui constitue le premier pas sur la voie de la communisation. (I, § 402, p. 526)

Nous disons que cet emploi est déjà un peu communément [...] (I, § 402, p. 527)

Un des cas particuliers les plus intéressants de communisation [...] (I, § 403, p. 527)

Ces remarques se situent d'une certaine manière dans le droit fil de celles des grammaires antérieures, dans lesquelles un certain nombre de cas des noms propres devenus noms communs sont régulièrement mentionnés. Damourette et Pichon s'en distinguent pourtant par leur approche systématique et par leur analyse des fonctionnements syntaxiques et sémantiques de ces emplois particuliers : non seulement différents emplois sont rassemblés sous le même principe explicatif mais il y a une tentative de répartition en fonction de la « communisation » en cours et, surtout, un raisonnement linguistique est proposé pour expliquer ces phénomènes. La communisation est par ailleurs également envisagée dans le sens inverse : le paragraphe 432 (pp. 580, 581) est consacré aux « noms communs employés proprement » ; il traite en effet (mais pas uniquement) de cas symétriques :

Il peut arriver qu'un individu pris capitalement dans l'espèce substantielle créée par l'addition d'un complément à un substantif nominal reçoive le caractère d'un nom propre au point de reprendre l'assiette transitoire de la façon particulière aux noms propres étudiée au § 400. Ex. :

Je ne parle pas des saints de la dernière heure, abâtardis et crasseux, *d'un curé d'Ars*, ou d'un saint Labre, ou d'un Louis de Gonzague.

(A. France. *La vie littéraire*. 1^{re} série. M. Alexandre Dumas, p. 27)

(I, § 432, p. 580)

L'idée d'un fonctionnement « communément » des noms propres et du passage d'un état à l'autre est également répandue parmi de nombreux linguistes de la fin du siècle, qui reprennent et problématisent explicitement cet entre-deux, en particulier à propos des emplois les plus lexicalisables, comme l'emploi métonymique ou l'emploi métaphorique, ou antonomase. Pour ce dernier cas, Flaux (1991 : 40) établit ainsi une distinction « entre antonomase discursive et antonomase lexicalisée », tout en se gardant de les opposer, mais en insistant au contraire sur le caractère « essentiellement évolutif » du phénomène et sur le « large continuum » existant entre les deux. Jonasson (1994 : 221) indique de même que « la frontière entre ces deux types n'étant pas toujours très nette, il semble s'agir plutôt d'une différence de degré que d'une stricte délimitation ».

L'une des particularités majeures de ces emplois du nom propre, on l'a vu, est qu'il y est déterminé, à la manière d'un nom commun ; l'autre caractéristique est d'ordre [173] sémantique et les relations d'ordre, ou les rapports, entre l'un et l'autre sont loin d'être clairs.

Ainsi, si deux perspectives se distinguent¹¹³, et parfois se confondent dans les travaux de linguistique, la position dominante est celle qui fait découler le changement sémantique de la détermination : c'est cette dernière qui fait passer le nom propre de la désignation unique directe à la catégorisation. Chez Damourette et Pichon, les choses sont un peu différentes. Ils ne présentent pas en effet les deux caractéristiques sur le même plan, mais au contraire les présentent comme deux états consécutifs. En effet, le premier changement vis-à-vis du fonctionnement habituel du nom propre qu'ils signalent porte sur le changement sémantique, la catégorisation :

Nous avons terminé maintenant l'étude générale des « noms propres » en tant qu'ils restent confinés dans leur essence primitive ; mais ils peuvent être employés communément, c'est-à-dire devenir le nom d'une espèce substantielle composée de plusieurs individus. (I, § 402, p. 524)

Outre ce changement de catégorisation, Damourette et Pichon semblent indiquer, sans vraiment le préciser, que quelque chose se passe du côté du sens même du nom propre, de son sémisme¹¹⁴, qui serait en quelque sorte « enrichi » par sa communisation :

Les « noms propres » ont désormais fait retour aux ressources générales de la langue, avec un sémisme admirablement riche, riche de toute la précision de détail que comporte un individu. (I, § 402, p. 524)

Ce n'est qu'ensuite que la syntaxe est abordée, de façon assez désinvolte (« il va de soi... ») ; les changements syntaxiques sont clairement considérés comme résultant des changements sémantiques :

Il va de soi que, dans ces cas, leur syntaxe est identique à celles [sic] des substantifs nominaux banaux, dont ils ne diffèrent plus. (I, § 402, p. 524)

On assiste cependant à un retournement puisque la dimension syntaxique, marquée formellement, est celle qui marque l'emploi commun, voire la communisation pure et simple ; il s'agit donc d'une conséquence du changement sémantique qui, en retour, constitue l'indicateur d'un emploi différent de l'emploi habituel.

[...] la présence de l'article même auprès des substantifs qui, comme essentiellement uniques, ne le prennent pas, est le signe patent de la communisation. (I, § 403, p. 528)

La conception de Damourette et Pichon de ce passage d'un statut non ambigu de nom propre à un statut plus marginal, indéfinissable, et en particulier la façon dont ils décrivent l'articulation entre sémantique et syntaxe découle directement de leur conception de la nature du nom propre. En effet, se situant dans la lignée de Beauzée et de la grammaire générale, ils déterminent le nom propre en termes d'extension : « ce sont des substantifs nominaux désignant une espèce substantielle qu'emplit un seul individu » (I, § 396, p. 520) ; ils s'écartent donc, sur ce point, des approches linguistiques influencées par la logique philosophique millienne, qui insistent sur l'idée d'une désignation unique qui ne passerait pas par une catégorisation. Ainsi, alors que dans une perspective logico-linguistique d'orientation syntaxique, la détermination entraîne un changement profond [174] dans le mode de référence du nom propre, qui implique désormais une opération de catégorisation, pour Damourette et Pichon, la communisation du nom propre n'est due qu'à un changement de l'empan de la catégorisation, qui d'unique devient générale. Il n'y a donc pas de changement de la nature du nom propre. Cette conception du nom propre comme assurant une catégorisation individuelle apparaît très peu dans les approches linguistiques récentes, si ce n'est chez Siblot (1995 : 123) qui constate que « la nomination par le nom propre assure une catégorisation particulière, celle de l'individualité, par laquelle un élément du réel se voit reconnu comme individu singulier ». On peut, si l'on se place dans cette perspective, rejoindre Damourette et Pichon en articulant cette vision de la catégorisation du nom propre à ses passages intercatégoriels et ses

¹¹³ Ainsi, Kleiber (1991 et 1992, par exemple) semble considérer un nom propre comme modifié sitôt qu'il est déterminé comme le serait un nom commun, tandis que Jonasson (1994, entre autres) ne parle de modification que si le lien référentiel est affecté, de sorte que certains noms propres déterminés ne sont pas pour autant modifiés à ses yeux...

¹¹⁴ On a vu ci-dessus, en 2.2., que le nom propre est supposé, sans que ce soit vraiment dit, être un sémisme, donc exprimer un certain sens – sémisme.

modifications : en effet, la détermination du nom propre le fait passer d'une catégorisation individualisante¹¹⁵, par laquelle il « établit lui-même une catégorie, celle de l'individu » (Siblot 1994 : 159), à une catégorisation générale, descriptive, potentiellement transférable à plusieurs référents, et comparable à celle de n'importe quel nom commun. Sur ce point donc, la position de Damourette et Pichon paraît tout à fait pertinente et à même de traiter efficacement et d'un point de vue linguistique, ces cas de modification du nom propre qui déconcertent tant les grammairiens comme les linguistes.

3.3.2. Classifications

Nous avons jusqu'à présent parlé des noms propres « modifiés » ou « employés communément » dans leur ensemble, mais il est bien évident (et les trois exemples proposés ci-dessus en sont l'illustration) que cet ensemble recouvre des réalisations diverses. Dans le champ des travaux récents de linguistique, plusieurs classements, ou délimitations, ont été proposés, que nous présentons ci-dessous. Nous nous limitons aux emplois les plus caractéristiques, en nous appuyant sur les typologies, assez proches malgré des terminologies et des organisations différentes, proposées par Gary-Prieur (1994) et Jonasson (1994)¹¹⁶. On retient donc pour cette présentation les emplois dits dénominatif, métaphorique, métonymique, « de manifestation », exemplaire.

L'emploi dénominatif, que chacun s'accorde à considérer comme un emploi modifié du nom propre¹¹⁷, est celui où le nom propre se construit avec un article indéfini, singulier ou pluriel, mais aussi parfois défini, singulier ou pluriel, mais sans aucun complément, à l'exception de compléments antéposés, comme *nommé*, *certain*, *dénommé*, qui portent presque toujours sur le caractère autonymique du nom.

J'ai connu *une Minville*, il y a longtemps, très longtemps.¹¹⁸

Il y a *un William* dans ma classe.¹¹⁹

[175] C'est en septembre, par l'intermédiaire d'*un certain Alex Bond*, que les premières nouvelles de Saranza me parvenaient... (Makine, *Le Testament français*)¹²⁰

Le contenu sémantique de cette construction correspond à « s'appeler de ce nom » ou « être un membre de la famille qui porte ce nom ». La modification est donc bien syntaxique, puisque le nom propre est déterminé ; en revanche, la modification sémantique est moins nette : c'est bien l'individu désigné par le nom propre qui est visé, mais l'angle sous lequel il est considéré est déplacé, puisqu'on s'intéresse uniquement à la dénomination par le nom propre.

L'emploi métaphorique (ou antonomase) est, lui clairement modifié sur les deux plans : il est déterminé, et n'importe quel déterminant est envisageable (article défini, indéfini, singulier, pluriel, démonstratif, possessif, etc.) :

Quelques petits Davids vont finir par vaincre *un Goliath* qu'ils combattent depuis 21 ans.¹²¹
Sartre, *ce Hugo de notre siècle*.¹²²

¹¹⁵ Voir cette définition de Leroy (in Détrie *et al.* 2001 : 49) : « Le nom propre, s'il n'opère pas, comme le nom commun, une catégorisation descriptive, individualise un élément du réel. L'une des fonctions du nom propre est de signaler, par son emploi, l'individualisation du référent. La catégorisation individualisante, opposée à celle, transférable à plusieurs référents, du nom commun, constitue donc un des modes de signification du nom propre : la nomination en elle-même confère le statut d'individu ».

¹¹⁶ Signalons toutefois que la première récuse l'idée même de modification et préfère parler de *constructions* du nom propre, alors que la seconde fait de la distinction entre noms propres modifiés et non modifiés le point nodal de son ouvrage (la distinction entre « noms propres non modifiés et noms propres modifiés » structure la table des matières).

¹¹⁷ C'est d'ailleurs le seul que Gary-Prieur (2005) reconnaît comme tel.

¹¹⁸ Exemple emprunté à Jonasson (1994 : 171).

¹¹⁹ Exemple emprunté à Gary-Prieur (1994 : 58).

¹²⁰ Exemple emprunté à Schnedecker (2005 : 103).

¹²¹ Exemple emprunté à Jonasson (1994 : 171).

¹²² Exemple emprunté à Jonasson (1994 : 215).

Pierre, *Don Juan sur le retour*, recherche encore la compagnie des jolies femmes.¹²³
et il est le lieu d'un changement de catégorisation : le nom propre désigne en effet un référent qui n'en est pas le porteur habituel, mais dont on dit qu'il lui ressemble d'une façon ou une autre. La modification s'opère donc aux deux niveaux, syntaxique et référentiel. On considère généralement que l'interprétation de cet emploi du nom propre passe par une relation métaphorique, d'où son nom. Gary-Prieur (1994 : 61) associe à cette construction l'emploi métonymique, qui selon elle relève d'une même « interprétation prédicative » :

Passe-moi *un San Antonio*.¹²⁴

Cet emploi n'a aucune particularité notable en ce qui concerne détermination et complémentation, mais il se distingue du point de vue de la référence. Le changement de référent effectué est différent de ceux des autres emplois dits modifiés car il y a un changement ontologique avec le passage de l'animé au non animé.

L'emploi dit « de manifestation » (Jonasson 1994 : 173)¹²⁵ est construit de façon assez régulière : en général, le nom propre est précédé d'un article défini et suivi d'une complémentation. Celle-ci est obligatoire puisque, le nom propre ne renvoyant pas à son référent tout entier, mais à une facette de ce référent, il est nécessaire de préciser laquelle par une complémentation :

Ce qui est sûr, en tous cas, c'est que *le Céline antisémite est un Céline triomphant*.¹²⁶

[176] *La Polly qui se trouvait dans le cercle de femmes et la Polly qui assistait à la réception* oublieraient qu'elles avaient été placées devant cette alternative.¹²⁷

Le nom propre, dans cet emploi, s'inscrit généralement dans une opposition entre deux facettes du référent ; on peut cependant le trouver en version « solo », avec un déterminant indéfini.

Enfin, l'emploi exemplaire (Jonasson 1994 : 229)¹²⁸ recouvre deux constructions : le nom propre est déterminé soit par *un(e)*, soit par *les*¹²⁹. Dans les deux cas, il n'y a pas de compléments.

J'aime donc la traversée du désert d'*un De Gaulle* ou d'*un Mitterrand*.¹³⁰

Il n'a pas la classe d'*un Gérard Philippe*.¹³¹

Ces noms propres donnent à voir le référent du nom propre comme un échantillon représentatif d'un type humain. Le statut, modifié ou non modifié, de ces noms propres pose un peu problème dans la mesure où il n'est pas nettement distinct de l'emploi standard d'une part, selon le critère référentialiste (puisque'il n'y a pas de changement de référence du nom propre) et de l'emploi métaphorique d'autre part : il est parfois difficile de savoir auquel on a affaire : le GN *un Mitterrand* désigne-t-il Mitterrand lui-même ou des individus dont on indique des ressemblances avec Mitterrand¹³² ?

On ne trouve évidemment pas telle quelle, même en germe, cette classification chez Damourette et Pichon ; cependant, certains de ces emplois se retrouvent très clairement dans *l'Essai de grammaire de la langue française*. Ainsi, l'emploi métaphorique est le premier à être présenté, dès que s'ouvre le paragraphe consacré aux noms propres « employés

¹²³ Exemple emprunté à Flaux (2000b : 133).

¹²⁴ Exemple emprunté à Gary-Prieur (1994 : 61).

¹²⁵ La terminologie n'est pas fixée concernant cet emploi, pour lequel on parle aussi de multiplication (Gary-Prieur 1989), de modalisation (Gary-Prieur 1991b) ou de fractionnement, d'images (Gary-Prieur 1994 : 36) du référent du nom propre.

¹²⁶ Exemple emprunté à Jonasson (1994 : 171).

¹²⁷ Exemple emprunté à Gary-Prieur (1994 : 37).

¹²⁸ Ou « interprétation identifiante » (Gary-Prieur 1994 : 60).

¹²⁹ On parle alors de construction emphatique ; les constructions exemplaire et emphatique peuvent être considérées comme apparentées, bien que la seconde ne soit pas à strictement parler le pluriel de la première (voir Gary-Prieur 2001 : 110-115).

¹³⁰ Exemple emprunté à Jonasson (1994 : 171).

¹³¹ Exemple emprunté à Gary-Prieur (1994 : 60).

¹³² Voir Leroy (2005b).

communeusement ». Les treize exemples qui illustrent ce cas¹³³ montrent clairement que c'est bien d'antonomasies qu'il s'agit :

Ce *Sathan* mon enque a tumbé.
(Miracle de Saint-Jean Crisostomes, 725)
Un discours pathétique et dont le formulaire
Servist à *certain*s Cicerons
Vulgairement nommez larrons.
(La Fontaine. *Fables Choisies*. VI, 19. Le Charlatan)
(I, § 402, p. 525)

Pour autant, il n'y a pas réellement de commentaire et d'analyse de ces exemples, qui ne sont accompagnés que d'une paraphrase, au sein de laquelle les noms propres ont perdu leur majuscule :

C'est un démon quelconque qui est appelé ce satan ; ce sont les larrons qui sont les cicérons. (I, § 402, p. 525)

[177] Dans le paragraphe suivant apparaissent plusieurs emplois de type métonymique, assez différents les uns des autres cependant. On trouve ainsi des noms propres renvoyant à une œuvre par le nom propre de son auteur :

Telle légende cosmique de Samoa est d'une aussi belle sonorité que *du Victor Hugo*.
(A. van Gennep. *Religions, Mœurs et Légendes*. 2^e série, p. 219)
(I, § 403, p. 527)

des noms propres renvoyant au nom d'un produit par le nom propre du lieu de production :

On dit de même *du Rouen, du Bruges, du Venise, du Tolède, du Marseille, du Lyon, de l'York, du Xérès, du Beaune, du Cognac, du Camembert, du Chantoung*, pour : de la faïence de Rouen, de la dentelle de Bruges, de la verrerie de Venise, de l'acier incrusté à la mode de Tolède, du savon de Marseille, du saucisson de Lyon, du Jambon d'York, du vin de Xérès, du vin de Beaune, de l'eau-de-vie de Cognac, du fromage de Camembert, de la cotonnade de Chantoung. (I, § 403, p. 527)

des noms propres renvoyant au nom d'un produit par le nom propre de son inventeur, ou de la personne qui en a répandu l'usage :

Le douglas, c'est le cul-de-sac péritonéal décrit par un certain Douglas ; *un zurlin*, en argot de l'X, c'est un rideau, parce que c'est le général Zurlinden qui en a étendu l'usage à l'intérieur de l'École Polytechnique ; *un lebel*, c'est un fusil du modèle imaginé par M. Lebel... [...] *Une pigeon*, c'est une lampe à essence avec feutre intérieur du système inventé par M. Pigeon. Ex. :
M. AC. – Faut la lumière, *la pigeon*.
Mme E. – Où elle est, *notre pigeon*, Louise ?
(le 28 juin 1921).
(I, § 403, p. 529)

Le second emploi représenté chez Damourette et Pichon, par ordre d'importance, est celui dit de manifestation, qui donne à voir une (ou plusieurs) facette(s) du référent porteur de ce nom. Des occurrences sont réparties en deux endroits du chapitre : on trouve tout d'abord (I, § 402, p. 526), des emplois dans lesquels « il est distingué à l'intérieur même de sa personnalité, plusieurs espèces, en raison des points de vue divers auxquels on peut l'envisager ». Les exemples donnés, et les commentaires proposés, montrent bien que c'est d'une multiplication des points de vue qu'il s'agit :

Dans les exemples ci-dessous, on considère Paris comme décomposable en une suite de villes différentes s'étant succédées dans le temps, au même lieu [...]. On considère Michelet comme composant deux personnages, l'un sénile, impie, hantant le dessous des linges sales et caudataire de Parny, l'autre au contraire adorable. [...] Ex. :
...une rencontre malheureuse avec *le Michelet sénile et impie, le Michelet de dessous les linges sales de femme et de derrière Parny* (l'autre Michelet, nul plus que nous ne l'adore).
(Verlaine. *Les Poètes Maudits*. T. IV, p. 27)
J'ai connu *un Paris où les boutiques restaient ouvertes toute la soirée*.
(*Fêtes et ponts*. in *Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1921, verso de la couverture)
(I, § 402, p. 527)

¹³³ Le deuxième exemple, à propos du nom propre *Neuilley*, ne nous semble pas à sa place, y compris du point de vue de Damourette et Pichon. Nous y reviendrons.

On retrouve plus loin (I, § 413, p. 549) d'autres cas, qui ne sont pas supposés être des noms propres employés communément, mais dont la proximité avec les précédents [178] saute aux yeux, bien que les auteurs s'en défendent (« Il faut éviter de confondre ce tour avec celui étudié au § 402 ci-dessus, dont le sémantisme était tout différent »¹³⁴) :

Tout de même, le surprenant contraste entre *la New-York, la Philadelphie d'il y a trente ans* [et ? sic]. (A. Chevrillon, *New-York après trente ans*, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1^{er} avril 1923, p. 609) [...]

Mais Claire, si elle était demeurée près de moi, serait-elle *la Claire lucide et noble que je voyais*. (Edmond Jaloux, *Les profondeurs de la mer*. Dans la *Revue des Deux-Mondes*. 1^{er} juin 1922, p. 81) (I, § 413, p. 549)

L'emploi dénomiatif, lui, n'apparaît pas parmi les noms propres employés communément, mais au détour de la présentation des sous-catégories des anthroponymes, à propos des noms de famille. Outre les habituelles remarques sur l'opportunité ou non de mettre un *s* (« L'usage est donc d'écrire : les deux Corneille. Néanmoins il semble y avoir eu autrefois un certain flottement. Sortant de la conception casuelle, certains mettaient une *s* aux noms de famille » (I, § 409, p. 540)), Damourette et Pichon en viennent à observer qu'il s'agit là d'un emploi un peu particulier :

Dans cette acception, le nom propre, quoique n'impliquant pas du tout de communisation par comparaison comme au § 402, cesse d'être essentiellement unique ; il devient la désignation commune à toutes les personnes de la famille, et tous les articles peuvent lui être appliqués ; ex. :

Cette Courvoisier avait avalé presque tous les lundis un éclair chargé de crème. (Marcel Proust. *A la recherche du Temps perdu*. T. IV)

Si par exemple *une Courvoisier* se trouvait manquer de chaises dans une réception qu'elle donnait..., *la Courvoisier*, ennuyée à l'extrême... déplorait un pareil contretemps.

(*ibid.*, pp. 142-143)

(I, § 409, p. 541)

C'est également à ce type que se rattache, nous semble-t-il, l'exemple « des Neuillys », qu'on a momentanément écarté ci-dessus. En effet, parmi les « noms propres employés communément » que nous qualifierions de métaphoriques, se trouve un exemple qui ne relève visiblement pas de la métaphore mais bien de l'emploi dénomiatif :

...qui ot nom Folques de Nuilli (*cil Nuilli* siet entre Laigni sor Marne et Paris) ; et il ere prestre et tenoit la paroisse de la ville.

(Villehardouin. *Histoire de la conquête de Constantinople*. 1)

Beaucoup de villages en France portent le nom de Neuilly ; et, couramment, chacun d'eux est essentiellement notoire pour les gens des localités environnantes. Mais ici il faut préciser de quel Neuilly il s'agit, et dès lors l'ensemble de l'espèce substantielle des [179] Neuillys est envisagée ; et parmi eux, on distingue le Neuilly qui est entre Lagny-sur-Marne et Paris. C'est de ce Neuilly-là que Fouque de Neuilly était originaire.

(I, § 402, p. 525)

Les précisions sur le statut du nom propre dans ces emplois, qui « cesse d'être essentiellement unique » sans pour autant impliquer tout à fait une communisation, ajoutées à cet exemple « égaré » parmi les noms propres communs montrent que le statut, entre nom propre et nom commun, ou plutôt entre nom propre « pur » et nom propre « communisant » n'est pas très claire pour les auteurs, qui isolent des emplois particuliers mais parsèment leur texte d'emplois comparables.

¹³⁴ En réalité, cette remarque invite à ne pas interpréter un exemple, dans lequel le nom propre renvoie effectivement, sans ambiguïté, aux individus uniques qu'il désigne habituellement (« Comme le *Raskolnikof du romancier de Moscou, le Saniel de M. Hector Malot* est jeune, intelligent, énergique »), avec les exemples du paragraphe 402 qui sont pour nous des emplois métaphoriques (Damourette et Pichon insistent bien sur le fait que « dans l'exemple apporté au présent paragraphe, Anatole France entend parler effectivement de Raskolnikof, du seul Raskolnikof existant à notre connaissance » alors que « dans l'exemple d'Anatole France, où il est question du Saint Thomas d'Aquin du XIX^e siècle), ce n'est pas de Saint Thomas d'Aquin lui-même qu'il s'agit, mais de Sainte-Beuve »).

Enfin, l'emploi exemplaire, dûment répertorié parmi les emplois modifiés du nom propre, s'il est bien représenté chez Damourette et Pichon, n'est pas du tout compté au nombre des emplois communs. On s'attendrait à le trouver parmi les « substantifs nominaux essentiellement uniques qui s'emploient d'ordinaire sans l'article notoire [mais] s'en font accompagner néanmoins dans certains cas particuliers » (I, § 412 à 419), puisque la définition de l'un des cas de figure présentés correspond parfaitement à cet emploi exemplaire :

[...] sans y être forcé par aucune circonstance sémantique surajoutée dont l'expression vienne exiger l'article notoire, on met cependant celui-ci auprès du substantif nominal essentiellement unique, afin de marquer une nuance sémantique nouvelle, très fine d'ailleurs, et précisément contenue toute entière dans la présence de l'article notoire.

(I, § 412, p. 548)

Hélas, il ne s'agit chez Damourette et Pichon que des emplois familiers (« la Catherine », « la Mariette », « le Rouffiac ») et des emplois réservés aux « femmes ayant acquis une notoriété de mauvais aloi » (« la Brinvilliers », « la Maintenon », voire « la Champmeslé »). En revanche, on trouve de nombreux exemples d'emplois exemplaires, singuliers ou pluriels¹³⁵, considérés comme des substantifs nominaux essentiellement uniques, mais différant un peu de leur emploi ordinaire par une assiette transitoire ou une localité discontinue :

...combien de jugements, combien divers n'ont-ils pas porté sur *un Corneille* ou sur *un Shakespeare*, sur *un Cervantes* ou sur *un Rabelais*, sur *un Raphaël* ou sur *un Michel-Ange* !

(F. Brunetière. *Revue des Deux-Mondes*. 1^{er} janvier 1891)

C'est bien de Corneille lui-même, de Shakespeare lui-même, etc... que Brunetière veut parler, et non pas de quelqu'un qu'on puisse comparer.

(I, § 400, p. 523)

[...] en mettant auprès du substantif essentiellement unique le signe général du nombre, c'est-à-dire l'article pluriel, on avive l'effet produit par son unicité ; c'est le même procédé qu'au paragraphe 400, transposé dans l'assiette de la localité ; c'est aussi le même effet de vigueur emphatique [...]

L'étonnant Alidor de la place Royale est le frère aîné *des Pulchérie* et *des Camille*.

(Jules Lemaître. *Pierre Corneille*, dans l'*Histoire littéraire* de Petit de Julleville, T. V, p. 278)

(I, § 401, p. 524)

De plus, quelques autres emplois particuliers, ne faisant pas partie des cas de modification plus ou moins clairement recensés par la linguistique, sont présentés dans l'*Essai de grammaire de la langue française*. Il s'agit principalement des noms de statues, ou plutôt du cas de l'« effigie représentant la personne portant le nom propre ou de quelque chose qu'on lui compare » : [180]

Et la *petite Vénus agenaise* ne m'a pas trompé.

(A. France. *La Vie littéraire*. 4^e série. Contes et Chansons populaires, p. 67)

(I, § 402, p. 526)

On remarque aussi des emplois fort complexes du déterminant partitif, que la classification des emplois modifiés du nom propre, trop rudimentaire, n'inclut pas¹³⁶, tels que les cas superposant métonymie et métaphore :

M. Descamps a fait *du Raphaël* et *du Poussin*.

(Baudelaire. *Curiosités esthétiques*. Salon de 1845, p. 16)

ou les cas d'emploi métaphorique dans des locutions verbales figées¹³⁷ :

Il fait *son petit Poincaré*, en somme.

(M. DC, le 10 septembre 1922)

3.3.3. Entre nom propre et nom commun, selon Damourette et Pichon

On l'a vu, Damourette et Pichon ont parfaitement identifié ces emplois spécifiques du nom propre¹³⁸, et privilégient une approche sémantique pour déterminer lesquels des emplois du

¹³⁵ On retrouve même le terme d'« emphatique » concernant cet emploi.

¹³⁶ Mais dont des études précises rendent compte, bien entendu : voir Gary-Prieur (1990), Flaux (2000a), Lecolle et Leroy (2006).

¹³⁷ Voir Flaux (2000b).

nom propre se rapprochent de ceux du nom commun ; les aspects syntaxiques, et en particulier la détermination¹³⁹ n'interviennent qu'ensuite. Il en découle une organisation fondée avant tout sur l'éventuelle « communisation » du nom propre, et sur le degré de cette communisation s'il y a lieu. Si l'on considère les différents emplois qu'ils mentionnent dans cette perspective, on voit apparaître la façon dont ils se représentent l'organisation des usages plus ou moins « propres » du nom propre.

Ainsi, l'emploi qui paraît le plus « commun » de tous est bel et bien l'emploi métaphorique, pour lequel « la communisation » est accomplie et dont Damourette et Pichon tentent de représenter le passage vers les noms communs en les reprenant sans majuscule initiale ; c'est également pour cet emploi qu'est mentionnée, et même illustrée, la possibilité de faire apparaître la marque *s* du pluriel, même s'il est évident que ce n'est pas le cas dans la majorité des exemples :

Trop at contre le Roi *d'Yaumons* et *d'Agoulans* ;

Il at non li rois Charles ; or li faut *des Rollans*.

(Rutebeuf. *Li diz de Puille*. 23-24. T. I, pp. 170-171)

c'est-à-dire qu'il y a contre le roi trop de félons comparables à Yaumon et à Agoulan, et qu'il lui faut maintenant de preux serviteurs comparables à Roland.

(I, § 402, p. 525)

Cet emploi métaphorique, qui est aussi l'un des plus centraux dans les approches linguistiques, celui qui répond au mieux aux deux paramètres de la modification, la détermination et le changement de référence, constitue le modèle par rapport auquel seront parfois évalués les autres, surtout pour ce qui est de la comparaison : les multiples remarques sur la différence entre le cas où c'est le porteur du nom lui-même qui est [181] désigné et le cas où c'est seulement une comparaison avec ce porteur confirment l'idée que cet emploi, le plus évidemment modifié de tous, est central dans l'organisation de Damourette et Pichon. Le cas des statues et effigies ou, encore une fois, de comparaison avec ces statues, arrive en quelque sorte en deuxième place, puisqu'il est bien communisé, mais seulement un peu moins, de façon moins affranchie. Les emplois métonymiques, dans leur diversité, apparaissent aussi comme bien avancés sur la voie de la communisation puisqu'il est question à leur propos de « signe patent de la communisation » (I, § 403, p. 528) ; il est également spécifié qu'ils deviennent « de véritables substantifs nominaux communs » (I, § 403, p. 529)

On passe ensuite à un état encore « proche de l'emploi propre » (I, § 402, p. 526), mais pourtant « déjà un peu commun » (I, § 402, p. 527), l'emploi dit « manifestation » dans les travaux de linguistique. Dans ces travaux même, en effet, ces emplois sont de moins bons représentants de la modification que les emplois métaphoriques ou métonymiques car la multiplication du référent est interne, et car le changement sémantique n'est donc pas aussi net. C'est exactement ce que ressentent Damourette et Pichon, qui expliquent que « sans que l'extension sémantique du nom propre soit aucunement changée, il est distingué, à l'intérieur même de sa personnalité, plusieurs espèces, en raison des points de vue divers auxquels on peut l'envisager » (I, § 402, p. 526) ; cette retenue sur le plan sémantique est quelque peu compensée par le plan syntaxique, puisque « cet emploi est déjà un peu commun en ce qu'il prend tous les articles » (I, § 402, p. 527) mais cela ne suffit pas, et cet emploi est en retrait par rapport à d'autres.

La place entre nom propre et nom commun des emplois dénominatifs est délicate à déterminer ; on a vu l'embarras de Damourette et Pichon pour classer certains exemples. Les noms propres en emploi dénominatif, s'ils cessent bien d'être « essentiellement uniques », n'obéissent pas au mécanisme comparant qui est celui des emplois métaphoriques, et cela

¹³⁸ Même si, bien sûr, tous les cas, toutes les déterminations, toutes les combinaisons ne sont pas représentés dans l'*Essai de grammaire de la langue française*.

¹³⁹ La question des compléments, fort importante dans les descriptions linguistiques, est presque entièrement négligée ici.

gêne nos auteurs, qui lui dénie toute communisation, malgré l'évidence, tout en reconnaissant que cet emploi suppose une détermination. On peut lire dans cette gêne la reconnaissance d'un statut particulier de l'emploi dénomiatif au sein des emplois modifiés, qui sera identifié aussi chez les linguistes¹⁴⁰.

Enfin, l'emploi exemplaire est clairement écarté des emplois communs, et quelques remarques confirment que c'est bien le critère sémantique qui entraîne ce classement :

[...] il y a lieu de souligner que, dans aucun des cas de présentativité envisagés au précédent paragraphe, il n'y a d'extension du sémantisme du « nom propre ». C'est bien de Mlle d'Alérac, des Mesmes, d'Hélène, de Troie, des Batignolles, du Crotoy, de Mlle Bell qu'il est question, et non pas de substance qu'on leur compare et qu'on fasse rentrer par extension sémantique dans leur espèce substantielle. (I, § 399, pp. 522-523)

Pour ces raisons (extension unique maintenue, absence de comparaison), Damourette et Pichon s'en tiennent à l'idée que « le “ nom propre ” n'a encore subi aucune trace de communisation » (I, § 400, p. 524). Il ne s'agit donc résolument pas d'un emploi commun – tout au plus peut-on imaginer que, si le nom propre n'a *encore* subi aucune trace de communisation, il est en position d'en subir à un moment ou un autre... Sa position sur la voie de la communisation est de toute manière très en arrière. Les approches linguistiques, lorsqu'elles ne mettent pas la dimension sémantique au premier plan mais utilisent les marques syntaxiques pour déterminer la modification, incluent [182] pourtant cet emploi dans les emplois modifiés, tout en devant reconnaître qu'il n'y correspond que partiellement.

L'ensemble de la répartition entre les différents emplois communs, en voie de communisation, ou non (encore) communisés, apparaît à l'occasion de l'évocation des noms propres construits avec le « transitoire massif » (partitif), voire avec le notoire, le personnel ou le transitoire numératif. Plusieurs cas sont présentés, assez divers, qui ont en commun d'être « d'origine casuelle », c'est-à-dire de résulter d'un ancien complément du nom à la suite d'une ellipse de ce nom¹⁴¹ : *du Beaune* est en fait une contraction de *du vin de Beaune* (I, § 403, p. 527), et « *Un Marly* désigne de même un voyage à Marly » (I, § 403, p. 529). Le changement sémantique est alors fort particulier puisqu'il ne s'agit pas d'une transformation de la substance du nom propre, mais d'un déplacement : « on appelle du nom de la substance ce qui procède d'elle, ce qui traduit son âme » (I, § 403, p. 527). Dans tous ces cas où « la puissance casuelle a été mise en jeu » (I, § 403, p. 530), il y a bien communisation mais « non plus par équivalence, mais par afflux » (I, § 403, p. 529). Damourette et Pichon eux-mêmes ne semblent pas si bien faire la distinction, comme le montre la remarque circulaire qui fait immédiatement suite à la distinction (« L'afflux n'est là, comme toujours d'ailleurs, qu'une équivalence confirmée »), ainsi que la mise sur le même plan d'un emploi relevant clairement de l'équivalence (métaphorique) :

une dugazon, c'est une actrice capable de remplir les emplois que tenait Mlle Dugazon.

et de deux autres résultant, eux, d'un afflux (métonymique) :

une fontange, c'est un ruban pour retenir les boucles comme en portait Mlle de Fontange. De même, *une sévigné* est un joyau placé au milieu du lien qui retient les cheveux, comme en portait probablement Mme ou Mlle de Sévigné.

Ils présentent également, toujours dans ce même paragraphe, des cas ajoutant une équivalence à l'afflux :

Par une nouvelle extension, le massif désignant, à partir d'un nom propre, la production issue de la substance portant ce nom peut arriver à désigner aussi une production digne d'en être issue, sans l'être en réalité. (I, § 403, p. 528)

Cependant, il apparaît clairement que ces mécanismes d'équivalence d'une part et d'afflux de l'autre constituent une structuration supplémentaire des emplois des noms propres ; elle vient

¹⁴⁰ Voir Gary-Prieur (2005).

¹⁴¹ Voir ci-dessus, en 3.2.1.

renforcer la répartition entre noms propres communisés ou non¹⁴² mais aussi, et surtout, elle ébauche une sous-répartition des processus sémantiques à l'œuvre dans différents modes de communisation. S'il ne s'agit que d'une ébauche, elle est néanmoins suffisamment intéressante et prometteuse pour être signalée.

En conclusion

Ce parcours croisé de l'*Essai de grammaire de la langue française*, de ses influences et de sa postérité, et du traitement du nom propre par les logiciens, les grammairiens et les linguistes fait clairement apparaître une généalogie « contrariée ». On trouve en effet chez Damourette et Pichon, héritiers directs de Beauzée et de Port-Royal sur ce point, [183] les premières pistes menant à une analyse linguistique des fonctionnements du nom propre dans leur ensemble ; or cette filiation est très peu revendiquée par les théoriciens modernes du nom propre, qui se situent plutôt dans le sillage des logiciens, dont ils sont cependant conduits à renouveler les approches pour les ajuster à la visée linguistique. Cette étude aura permis, nous l'espérons, de montrer, un peu plus, que la linguistique a les moyens de se saisir de l'objet « nom propre » et d'en rendre compte, de son point de vue disciplinaire, avec ses outils et ses méthodes.

Notre hypothèse de départ était que l'*Essai de grammaire de la langue française* proposait un traitement de la question du nom propre qui se distinguait des ouvrages qui lui étaient antérieurs ou contemporains. Et en effet, la lecture approfondie du chapitre VII du tome I, expressément consacré aux « substantifs essentiellement uniques » a permis de montrer que, sur bon nombre de points, la réflexion de Damourette et Pichon apparaissait comme novatrice. L'analyse des « emplois communs » du nom propre, en particulier, par la place qu'elle fait à des aspects morphosyntaxiques et sémantiques de la question, se distingue assez clairement du reste du discours logico-grammatical. On a cependant dû noter que, parallèlement à ces positions tout à fait originales, Damourette et Pichon n'en tenaient pas moins parfois un discours résolument ancré dans une tradition qui leur était bien antérieure¹⁴³. Non pas que cela étonne : nul grammairien n'écrit en solipsiste¹⁴⁴. Le problème posé par l'*Essai de grammaire de la langue française* est autre : alors que leur discours métathéorique va résolument dans le sens d'une approche non prescriptive, en refusant par exemple à la littérature le statut d'expression la plus pure de la langue, Damourette et Pichon n'en rejoignent pas moins, sur certains points, la tradition du bon usage véhiculée par les grammaires normatives. On est donc ici mis en difficulté quant à la caractérisation du discours grammatical de Damourette et Pichon. Il paraît en fait vain, dès lors qu'on s'intéresse à ces auteurs, de se plier à une méthode historiographique qui se dirait clairement « content-oriented » (orientée vers le contenu) ou « context-oriented » (orientée vers le contexte)¹⁴⁵. En d'autres termes, l'évacuation totale du contexte historique et des prises de parti politiques de nos auteurs, pour commode qu'elle puisse paraître, masque en fait la logique de leur argumentation. Pour comprendre les hésitations que l'*Essai de la langue française* semble traduire, entre conservatisme et innovation scientifique, il est absolument nécessaire d'en revenir à l'idéologie qui préside à son élaboration : le maurrassisme de Pichon conditionne l'entièreté de son rapport à la langue, et partant à la linguistique. La défense du *génie national* ne relève cependant pas du même mouvement, selon qu'on se situe du point de vue politique ou linguistique : défendre la nation politiquement, pour Pichon, c'est appeler à la restauration

¹⁴² On a signalé à plusieurs reprises l'utilisation de l'argument de l'équivalence (absence de comparaison) pour écarter des emplois communs certaines constructions qui s'en rapprochaient par ailleurs.

¹⁴³ Fournier (2005) montre ainsi la place faite, en particulier pour les questions de la personne et du temps, à la grammaire générale dans l'*Essai de grammaire de la langue française*.

¹⁴⁴ Des contre-exemples pourraient sans doute être avancés. Ainsi, le *Cours de linguistique générale* de Saussure se distingue par un recours très restreint à la citation de ses sources.

¹⁴⁵ Sur cette distinction, voir Lauwers (2004 : 3) et Swiggers (1990 : 21).

d'un ordre qui serait perdu, ce qui constitue une démarche plutôt passéiste ; en revanche, défendre la nation au plan linguistique, c'est permettre à la langue française de se développer pleinement, selon les capacités naturelles de *l'esprit* français, ce qui constitue une démarche plutôt progressiste. On s'explique ainsi mieux que les longs soliloques sur le statut social (inférieur) de la femme, qu'on trouve en particulier dans le chapitre VII du tome I¹⁴⁶, puissent coexister, sans réelle contradiction, avec une défense passionnée de la [184] féminisation des noms de fonction¹⁴⁷ (I, § 277, p. 320). La date constituée par la parution de *l'Essai de la langue française* reste donc pour une large part à caractériser ; elle ne peut être pleinement comprise qu'en étant précisément traitée comme date, c'est-à-dire évaluée dans un corpus plus vaste de discours situés chronologiquement, qui ne se limiterait pas aux seules productions grammaticales et linguistiques, mais engloberait les champs vis-à-vis desquels Damourette et Pichon, en tant que grammairiens, ont explicitement pris position : la médecine, la psychanalyse, la psychologie¹⁴⁸ et la philosophie en sont les exemples les plus saillants dans l'ensemble de leur œuvre.

Sarah Leroy et Valelia Muni Toke
UMR CNRS 7114 (*Modèles, Dynamiques, Corpus*)
Université Paris X-Nanterre, Bât L
200 avenue de la République
92001 NANTERRE cedex
sarah.leroy@u-paris10.fr
valelia.muni_toke@u-paris10.fr

¹⁴⁶ Pour des affirmations encore plus tranchées, voir Pichon (1938b).

¹⁴⁷ Question dont la réponse serait, à en croire des débats récents, caractérisable en termes de conservatisme et progressisme. Le texte de Damourette et Pichon, souvent cité, fait dans ce cadre l'objet des contresens les plus étonnants : difficile de les présenter de façon convaincante en défenseurs du féminisme. On se trouve là en présence d'un exemple intéressant des effets fâcheux que peut produire la lecture partielle et orientée d'une œuvre.

¹⁴⁸ Par exemple, une bonne partie des prises de positions méthodologiques pichoniennes peut être éclairée par une lecture conjointe de Freud et de Janet : le psychologue français, beau-père de Pichon, est l'ennemi juré du psychanalyste viennois. Le discours théorique de Pichon se nourrit assez clairement de cet affrontement. Pour un panorama détaillé des relations entre psychanalyse et psychologie en France, et en particulier de la place de Pichon dans ce débat institutionnel et épistémologique, voir Ohayon (1999).

Références bibliographiques

- ARNAULD Antoine et LANCELOT Claude, 1660, *Grammaire générale et raisonnée*, Paris : Pierre Le Petit.
- ARRIVÉ Michel, 1993, *Réformer l'orthographe ?*, Paris : Presses Universitaires de France.
- ARRIVÉ Michel, 1994, *Langage et psychanalyse, linguistique et inconscient*, Paris : Presses Universitaires de France. [Réédition 2005, Limoges : Lambert-Lucas]
- ARRIVÉ Michel, GADET Françoise, GALMICHE Michel, 1986, *La Grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française*, Paris : Flammarion.
- AUROUX Sylvain, 1992, « Les parties du discours et leurs critères », in Auroux S. (éd.), *Histoire des idées linguistiques*, Liège/Bruxelles : Mardaga, pp. 581-590.
- AUROUX Sylvain, 2006, « Les méthodes d'historicisation », *Histoire, Epistémologie, Langage*, Tome XXVIII, fascicule 1, 105-116.
- AUROUX Sylvain, DESCHAMPS Jacques, KOULOUGHLI Djamel, 2004, *La Philosophie du langage*, Paris : Presses Universitaires de France.
- BEAUZÉE Nicolas, 1767 [1974], *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*, Stuttgart-Bad Cannstatt : F. Frommann.
- BENVENISTE Émile, 1939, « Nature du signe linguistique », *Acta linguistica I*, Copenhague. [Repris dans Benveniste Émile, 1966, *Problèmes de linguistique générale I*, Paris : Gallimard, pp. 49-55]
- [185] BENVENISTE Émile, 1965, « L'antonyme et le pronom en français moderne », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, tome LX, fascicule 1, pp. 71-87. [Repris dans Benveniste Émile, 1974, *Problèmes de linguistique générale II*, Paris : Gallimard, pp. 197-214]
- BERMAN Antoine, 1984, *L'Épreuve de l'étranger. Culture et traduction dans l'Allemagne romantique : Herder, Goethe, Schlegel, Novalis, Humboldt, Schleiermacher, Hölderlin*, Paris : Gallimard.
- BERNET Charles, 1989, « Le nom propre dans la phraséologie et le lexique. L'exemple du mot *Amérique* et de ses dérivés », in Kremer D. (éd.), *Actes du XVIII^e Congrès International de linguistique et de philologie romanes (Trèves, 1986)*, tome IV, Tübingen : Niemeyer, pp. 520-530.
- BERNET Charles, 1990, « Le dictionnaire d'éponymes », in Haussman F.-J., Reichmann O., Wiegand H.-E., Zgusta L. (éd.), *Dictionnaires. Encyclopédie internationale de lexicographie*, tome II, Berlin/New-York : de Gruyter, pp. 1258-1260.
- BESCHERELLE Louis-Nicolas, BESCHERELLE Henri, LITAI DE GAUX, 1834 [1852], *Grammaire nationale*, Paris : Simon, Garnier Frères.
- BOONE Annie et JOLY André, 1996, *Dictionnaire terminologique de la systématique du langage*, Paris : L'Harmattan.
- BRUNOT Ferdinand, 1922 [1965], *La Pensée et la langue*, Paris : Masson.
- BÜCHI Eva, 1991, « Contribution à l'étude des déonomastiques galloromans : Index des éponymes dans le FEW », *Nouvelle revue d'onomastique* 17-18, pp. 139-152.
- BURGE Tyler, 1973, « Reference and Proper Names », *The Journal of Philosophy* LXX-4, pp. 425-439.
- BUYSENS Éric, 1973, « Les noms singuliers », *Cahiers Ferdinand de Saussure* 28, pp. 25-34.
- CHEVALIER Jean-Claude, 1994, *Histoire de la grammaire française*, Paris : Presses Universitaires de France.
- CLARINVAL Bernard, 1967, « Essai sur le statut linguistique du nom propre », *Cahiers de lexicologie* 11, pp. 24-44.
- CORBIN Danielle, 1991, « La formation des mots : structures et interprétations », *Lexique* 10, pp. 7-30.

- DAMOURETTE Jacques, 1935, « Le genre des noms de navire », *Le Français moderne* 1, Janvier 1935, p. 72.
- DAMOURETTE Jacques, 1939a, La réforme de l'orthographe. Les encouragements et les critiques, *Le Français moderne* 4, Octobre 1939, Paris : d'Artrey, 293-299.
- DAMOURETTE Jacques, 1939b, « Unité historique de la langue française », *Mélanges Pierre Janet*, Paris : d'Artrey, pp. 55-73.
- DAMOURETTE Jacques et DAUZAT Albert, [sans date], *Un projet de réforme orthographique*, Paris : d'Artrey.
- DAMOURETTE Jacques et PICHON Édouard, 1930-1950 [1968], *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, Paris : Artrey.
- DAUZAT Albert, 1939, « La francisation des noms de famille étrangers », *Le Français moderne* 3, pp. 219-224.
- DAUZAT Albert, 1947, *Grammaire raisonnée de la langue française*, Lyon : I.A.C.
- DÉTRIE Catherine, SIBLOT Paul, VÉRINE Bertrand (éd.), 2001, *Termes et Concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, Paris : Champion.
- FABRE Paul, 1980, *L'Affluence hydronymique sur la rive droite du Rhône*, Montpellier : Centre d'Études Occitanes.
- FABRE Paul, 1987, « Théorie du nom propre et recherche onomastique », *Cahiers de praxématique* 8, pp. 9-25.
- FLAUX Nelly, 1991, « L'antonomase du nom propre ou la mémoire du référent », *Langue française* 92, pp. 26-45.
- FLAUX Nelly, 2000a, « Le nom propre et le partitif », *Lexique* 15, pp. 93-116.
- FLAUX Nelly, 2000b, « Nouvelles remarques sur l'antonomase », *Lexique* 15, pp. 117-144.
- FONTANT Magali, 1998, « Sur le traitement lexicographique d'un procédé linguistique : l'antonomase de nom propre », *Cahiers de lexicologie* 73-2, pp. 5-41.
- FOURNIER Jean-Marie, 2005, « Les idées grammaticales de Jacques Damourette et d'Édouard Pichon et la tradition grammaticale française », in Badiou-Montferran C., Calas F., Piat J., Reggiani C. (éd.), *La langue, le style, le sens. Études offertes à Anne-Marie Garagnon*, Paris : L'Improviste, pp. 63-72.
- FOURNIER Nathalie, 2004, « La négation en français classique », *Langue française* 143, pp. 48-68.
- FREGE Gottlob, 1892 [1971], *Écrits logiques et philosophiques*, Paris : Seuil.
- FUCHS Catherine, 1982-1983, « Damourette et Pichon précurseurs de l'énonciation », *Travaux de linguistique* 9-10, pp. 53-66.
- [187] GARDES-TAMINE Joëlle, 1992, « Linguistique et grammaire à quelques autres sciences humaines », in *Interdisciplinarité scientifique. Actes du 114^{ème} Congrès national des Sociétés savantes*, Paris, Éditions du CTHS, pp. 31-40.
- GARY-PRIEUR Marie-Noëlle (éd.), 1991, *Langue française* 92, (Syntaxe et Sémantique des noms propres).
- GARY-PRIEUR Marie-Noëlle, 1989, « Quand le référent d'un nom propre se multiplie », *Modèles linguistiques* 11-2, pp. 119-133
- GARY-PRIEUR Marie-Noëlle, 1990, « Du Bach, du Colette : neutralisation du genre et recatégorisation des noms propres », *Le Français moderne* LVIII.3-4, pp. 174-189.
- GARY-PRIEUR Marie-Noëlle, 1991a, « Le nom propre constitue-t-il une catégorie linguistique ? », *Langue française* 92, pp. 4-25.
- GARY-PRIEUR Marie-Noëlle, 1991b, « La modalisation du nom propre », *Langue française* 92, pp. 46-63
- GARY-PRIEUR Marie-Noëlle, 1994, *Grammaire du nom propre*, Paris : Presses Universitaires de France.

- GARY-PRIEUR Marie-Noëlle, 2001, *L'Individu pluriel. Les Noms propres et le nombre*, Paris : CNRS Éditions.
- GARY-PRIEUR Marie-Noëlle, 2005, « Où il est montré que le nom propre n'est (presque) jamais " modifié " », *Langue française* 146, pp. 56-66.
- GOUGENHEIM Georges, 1938, *Système grammatical de la langue française*, Paris : d'Artrey.
- GUILLAUME Gustave, 1919 [1975], *Le Problème de l'article et sa solution dans la langue française*, Réédition avec préface de Roch Valin, Paris : Nizet, Laval : Presses de l'Université de Laval.
- GUILLAUME Gustave, 1945 [1993], *L'Architectonique du temps dans les langues classiques*, Paris : Champion.
- HUOT Hélène (éd.), 1991, *La Grammaire française entre comparatisme et structuralisme 1870 -1960*, Paris : Armand Colin.
- JESPERSEN Otto, 1924 [1971], *La Philosophie de la grammaire*, Paris : Minuit.
- JONASSON Kerstin, 1994, *Le Nom propre. Constructions et interprétations*, Louvain-la-Neuve : Duculot.
- KLEIBER Georges, 1981, *Problèmes de référence : descriptions définies et noms propres*, Metz : Université de Metz.
- KLEIBER Georges, 1991, « Du nom propre non modifié au nom propre modifié : le cas de la détermination des noms propres par l'adjectif démonstratif », *Langue française* 92, pp. 82-103.
- KLEIBER Georges, 1992, « Quand le nom propre prend l'article : le cas des noms propres métonymiques », *Journal of French Language Studies* 2, pp. 185-205.
- KRIPKE Saul, 1972 [1982], *La Logique des noms propres (Naming and Necessity)*, Paris : Minuit.
- LALLOT Jean (éd.), 1989, *La Grammaire de Denys le Thrace*, Paris : Éditions du CNRS.
- LA STELLA Enzo, 1984, *Dizionario storico di deonomastica. Vocabuli derivati da nomi propri, con le corrispondenti forme francesi, inglesi, spagnole e tedesche*, Firenze : L.S. Olschki.
- LAPIERRE André, 1989, « Problématique des éponymes en français contemporain », in Kremer D. (éd.), *Actes du XVIII^e Congrès International de linguistique et de philologie romanes (Trèves, 1986)*, Tübingen : Niemeyer, tome IV, pp. 588-597.
- LAUWERS Peter, 2004, *La Description du français entre la tradition grammaticale et la modernité linguistique. Étude historiographique et épistémologique de la grammaire française entre 1907 et 1948*, Louvain : Peeters.
- LE BIDOIS Georges et LE BIDOIS Robert, 1938, *Syntaxe du français moderne*, Paris : Picard.
- LE BIHAN Michèle, 1978, « Note sur les noms propres », *Linguisticae Investigationes* II:2, pp. 419-427.
- LECOLLE Michelle et LEROY Sarah, 2006, « Collectif, massif et partition dans les figures du nom propre », in Kleiber G., Schnedecker C., Theissen A. (éd.), *La Relation « Partie-Tout »*, Louvain/Paris/ Dudley MA : Peeters, pp. 543-557.
- LECOMTE-HILMY Anne, 1989, « Du statut linguistique des noms propres dans cinq dictionnaires français », *Cahiers de lexicologie* 54, pp. 7-32.
- LE GOFFIC Pierre, 1994, *Grammaire de la phrase française*, Paris : Hachette.
- LEMARÉCHAL Alain, 1989, *Les Parties du discours : sémantique et syntaxe*, Paris : Presses Universitaires de France.
- LERCH Eugen, 1936, « Faut-il traduire les prénoms étrangers ? », *Le Français moderne* 1, Janvier 1936, p. 95.
- LEROY Sarah (éd.), 2005, *Langue française* 146, (Noms propres : la modification).
- LEROY Sarah, 2001, « Une exception au fonctionnement de la catégorie nominale : l'antonomase du nom propre dans quelques grammaires du français », in Siouffi G. et

- Steuckardt A. (éd.), *La Norme lexicale*, Montpellier : Publications Montpellier 3, pp. 87-107.
- LEROY Sarah, 2004, *Le Nom propre en français*, Gap/Paris : Ophrys.
- LEROY Sarah, 2005a, « Les dérivés de noms propres dans le *TLFi*. Quelles bases pour quels sens ? », *CORELA* n° spécial « Colloque AFLS » (non paginé).
- LEROY Sarah, 2005b, « L'emploi exemplaire, un premier pas vers la métaphorisation ? », *Langue française* 146, pp. 84-98.
- LIGNON Stéphanie, 2000, *La Suffixation en -ien. Aspects sémantiques et phonologiques*, thèse de doctorat, Université Toulouse-Le Mirail, Toulouse II.
- MILL John Stuart, 1843 [1896], *Système de logique déductive et inductive*, Paris : Alcan.
- MILNER Jean-Claude, 1989, *Introduction à une science du langage*, Paris : Seuil.
- MILNER Jean-Claude, 1995.
- MOLINO Jean, 1982, « Le nom propre dans la langue » *Langages* 66, pp. 5-20.
- MOLINO Jean (éd.), 1982, *Langages* 66 (Le Nom propre).
- MUNI TOKE Valelia (en préparation), *La grammaire nationale selon Damourette et Pichon : l'invention du locuteur*, thèse de doctorat, Université Paris X – Nanterre.
- NOAILLY Michèle (éd.), 1995, *Nom propre et Nomination*, Toulouse : Presses Universitaires de l'Université Toulouse-Le Mirail.
- NOAILLY Michèle, 1995, « Un nom propre, deux morphologies : pour quoi dire ? », in Noailly M. (éd.), *Nom propre et Nomination*, Toulouse : Presses Universitaires de l'Université Toulouse-Le Mirail, pp. 74-83.
- NOAILLY Michèle 1999, « La querelle des noms propres », *Modèles linguistiques* 20-1, pp. 107-112.
- NYROP Kristoffer, 1913 [1925], *Grammaire historique de la langue française*, Copenhague : Gyldendalske Boghandel Nordisk Forlag.
- OHAYON Annick, 1999 [2006], *Psychologie et Psychanalyse en France. L'impossible rencontre (1919-1969)*, Paris : La Découverte.
- PARIENTE Jean-Claude, 1985, *L'analyse du langage à Port-Royal*, Paris : Minuit.
- PHILIPPE Gilles, 2002, *Sujet, verbe, complément*, Paris : Gallimard.
- PICHON Édouard, 1933, *Exposé des titres et travaux scientifiques*, Paris : Librairie Louis Arnette.
- PICHON Édouard, 1937a, « La linguistique en France. Problèmes et méthodes », *Journal de psychologie normale et pathologique*, Janvier – février, pp. 25-48.
- PICHON Édouard, 1937b, « L'appellation française des lieux étrangers », *Le Français moderne* 2, pp. 113-120.
- PICHON Édouard, 1937c, « La personne grammaticale dans le français d'aujourd'hui », *Le Français moderne* 2, pp. 17-32.
- PICHON Édouard, 1938a, « Il était bien à Constantinople. Réponse à M. Spitzer », *Le Français moderne* 1, pp. 44-45. [Suivi des remarques d'A. Dauzat et F. Boillot]
- PICHON Édouard, 1938b, « Le rôle du sexe dans la civilisation occidentale », in *À l'aise dans la civilisation. Trois conférences pour l'Institut de Psychanalyse de Paris*, Paris : Denoël, pp. 21-32.
- PICHON Édouard, 1942, *Les Principes de la suffixation en français*, Paris : d'Artrey.
- [Reprise de neuf articles initialement parus dans *Le Français moderne* (Paris : d'Artrey) entre juin 1935 et avril 1940 : « L'enrichissement lexical dans le français d'aujourd'hui », Juin 1935, n° 3, pp. 209-222 ; « Les procédés d'enrichissement autres que la dérivation », Octobre 1935, n° 4, pp. 325-344 ; « Dérivation fabricative et dérivation spontanée », Octobre 1938, n° 4, pp. 299-304 ; « La vitalité de la suffixation », Janvier 1939, n° 1, pp. 7-14 ; « L'attache des suffixes : attache additive », Avril 1939, n° 2, pp. 133-149 ; « Alternances phonétiques dans la suffixation », Juin-juillet 1939, n° 3, pp. 229-238 ;

- « Les radicaux savants et les radicaux apocopés dans la suffixation vivante », Octobre 1939, n° 4, pp. 317-328 ; « Attache d'un suffixe à un complexe », Janvier 1940, n° 1, pp. 27-35 ; « L'utilisation linguistique des suffixes », Avril 1940, n° 2, pp. 121-130.]
- PLÉNAT Marc, LIGNON Stéphanie, SERNA Nicole, TANGUY Ludovic, 2002, « La conjecture de Pichon », *Corpus* 1, pp. 105-150.
- POHL Jean-Jacques, 1982-1983, « Que reste-t-il dans la pratique actuelle de la terminologie de Damourette et Pichon ? », *Travaux de linguistique* 9-10, pp. 21-33.
- PORTINE Henri (éd.), 1996, *Langages* 124 (Actualité de Jacques Damourette et Édouard Pichon).
- RIEGEL Martin, PELLAT Jean-Christophe, RIOUL René, 1994, *Grammaire méthodique du français*, Paris : Presses Universitaires de France.
- [188] ROHRBACH Ruedi, 1990a, *Le Défi de la description grammaticale. Les propositions subordonnées dans l'Essai de grammaire de la langue française de Damourette et Pichon. Présentation critique d'une grammaire synchronique*, thèse de doctorat, Université de Berne.
- ROHRBACH Ruedi, 1990b, « Glossaire des termes spéciaux de Damourette et Pichon », *Cahiers Ferdinand de Saussure* 44, Genève : Droz, pp. 141-193.
- ROUDINESCO Élisabeth, 1994, *Histoire de la psychanalyse en France. Volume I*, Paris, Fayard.
- RUSSELL Bertrand, 1966, *Logic and Knowledge*, Londres : Allen and Unwin Ltd.
- SAUSSURE Ferdinand de, 1916 [1995], (Bally C. et Séchehaye A. éd.) *Cours de linguistique générale*, Paris : Payot.
- SAUSSURE Ferdinand de, [2002], (Engler R. et Bouquet S. éd.) *Écrits de linguistique générale*, Paris : Gallimard.
- SCHNEDECKER Catherine, 1997, *Nom propre et Chaînes de référence*, Metz : Université de Metz.
- SCHNEDECKER Catherine, 2005, « Quand “ Un certain David Bowie repoussait les limites du bon goût...” ou que modifie *certain* dans les séquences *un+certain+nom propre* ? », *Langue française* 146, pp. 99-113.
- SÉNÉCHAL Christian, 1935, « Faut-il traduire les prénoms étrangers ? », *Le Français moderne* 4, pp. 349-350.
- SEARLE John R., 1969 [1972], *Les Actes de langage. Essai de philosophie du langage*, Paris : Hermann.
- SIBLOT Paul, 1994, « Compte-rendu de Jonasson (1994) », *Cahiers de praxématique* 23, pp. 157-159.
- SIBLOT Paul, 1995, *Comme son nom l'indique*, Thèse de doctorat d'État, Université Montpellier III.
- SIBLOT Paul, 1998, « Signifiante du praxème nominal », *L'Information grammaticale* 77, pp. 24-27.
- SPITZER Leo, 1937, « Étais-je à Istanbul ou à Constantinople ? », *Le Français moderne* 4, pp. 325-328.
- SWIGGERS Pierre, 1990, « Reflections on (Models for) Linguistic Historiography », in Hullén W. (éd.), *Understanding the Historiography of Linguistics. Problems and Projects*, Münster : Nodus, pp. 21-34.
- SWIGGERS Pierre, 1992, « Note à propos du “ sentiment linguistique ” du locuteur. Le “ ne ” discordantiel analysé par Edouard Pichon et Antoine Meillet », *Zeitschrift für Französische Sprache und Literatur*, Volume 102, fascicule 2, pp. 124-129.
- TESNIÈRE Lucien, 1937, « Compte-rendu de l'Essai de grammaire de la langue française, tomes I à IV », *Annales Sociologiques* Série E, Fascicule 2, Paris : Alcan, p. 136.
- TESNIÈRE Lucien, 1959, *Éléments de syntaxe structurale*, Paris : Klincksieck.
- TOGEBY Knud, 1982, *Grammaire française*, Copenhague : Akademisk Forlag.

- VAN DE VELDE D., 2000, « Existe-t-il des noms propres de temps ? », *Lexique* 15, pp. 35-45.
- WAGNER Robert-Léon, 1939, « Compte-rendu de Le Bidois Robert et Georges (*Syntaxe du français, ses fondements historiques et psychologiques*, tome II, 1938) », *Le Français moderne*, mars 1939, n° 2, pp. 175-179.
- WAGNER Robert Léon et PINCHON Jacqueline, 1962 [1991], *Grammaire du français classique et moderne*, Paris : Hachette.
- WILMET Marc, 1996, *Grammaire critique du français*, Paris : Hachette.
- WHITNEY William Dwight, 1875 [1988 ; reproduction de 1877, 2^e édition], *La Vie du langage*, Paris : Didier Érudition.
- YVON Henri, 1934, « Compte-rendu de l'Essai de grammaire de la langue française, tome II », *Revue de Philologie française* 46, pp. 52-58.

[189] Annexe

On trouvera ci-dessous un rapide « glossaire » des termes de Damourette et Pichon qui sont utilisés dans cet article¹⁴⁹.

AFFONCTIF

adverbe ; affonctif verbal : gérondif

ASSIETTE

degré de détermination des noms

BLOCALITÉ

opposition dans le domaine grammatical entre le continu et le discontinu

CATADMÈTE*

Complémentation caractérisée par la coalescence, c'est-à-dire l'« union intime entre le régime et son régent » (I, § 109, p. 122). Par exemple, le substantif nominal est catadmète du verbe dans les locutions du type *avoir faim, rendre grâce, rendre gorge, faire attention (ibid.)* ; l'adverbe, quand il se trouve dans les formes composées du verbe entre l'auxiliaire et l'auxilié, est catadmète de ce verbe : *Il a été rudement saigné* (Madame de Sévigné. Lettre du 10 février 1672) (I, § 109, p. 123).

CATÉGORIES GRAMMATICALES

division des termes de la langue en *factif, substantif, adjectif, adverbe*

CLASSE

division des termes du langage en *noms, verbes, struments* (termes constructifs)

ÉPIDMÈSE ADJECTIVE*

Complémentation de type adjectival (épithète, relative adjectivale) dans laquelle la relation entre régime et régent ne transite pas par le verbe. Dans le cas de l'épithète, nom et adjectif sont coalescents, ce qui explique que *catadmète* et *épidmèse* soient parfois employés l'un pour l'autre.

ÉPIPLÉROME COMPLEXE*

Type de complément du substantif, c'est-à-dire d'expansion du nom, qui inclut les subordinées relatives et les compléments prépositionnels. Exemple : *Le fils du roi vint à passer* : « Roi est l'épiplérome de fils » (I, § 106, p. 120). Cet exemple engage à voir dans l'épiplérome le noyau même du groupe prépositionnel, plutôt que le syntagme dans son ensemble. L'épiplérome peut être complexe : *le Raskolnikof du romancier de Moscou* (I, § 414, p. 549).

ESSENCE LOGIQUE

¹⁴⁹ La plupart des termes de ce glossaire sont tirés du « Glossaire » contenu dans le volume des *Compléments* (pp. 1-16). Certains, cependant, signalés par une astérisque, ont été recomposés à partir d'extraits de l'*Essai de grammaire de la langue française*, dont les références sont données.

notion remplaçant celle de partie de discours ; les essences sont le factif, le substantif, l'adjectif et l'affonctif

FACTIF

terme marquant l'expression d'un fait tel que l'est un verbe à

- un mode personnel ou - verbal

- nominal : l'interjection

- strumental : *oui, si, non, nenni, certes, da*

ILLUSOIRE (assiette)

construction où une substance substantiellement conçue ne reçoit pourtant pas d'article

« Jamais on n'a vu *semblable chose* »

MASSIVE (putation)

mesure la substance considérée dans son ensemble

NOTOIRE

« défini », *la maison*

NUMÉRATIVE (putation)

groupe des substantifs désignant des substances décomposables en individus

PRÉSENTATOIRE (assiette)

assiette établie par un adjectif démonstratif

[190] PUTATION

division des substantifs quant à la notion de nombre grammatical en *massiers* (- massive) et *nombriers* (- numérative).

QUANTITUDE

quantité en tant qu'elle touche les substantifs et les adjectifs y annexés.

RÉPARTITOIRE

système de classement grammatical concernant le nombre, le genre, la voix, la personne, etc.

SÉMIÈME

idée qui dans un idiome donné n'a d'expression que dans le vocabulaire ; son mode d'expression est un sémiome.

SEXUISEMBLANCE

« genre » dans le domaine nominal

TAXIÈME

idée qui, dans un idiome donné, se présente comme indispensable à la construction du discours et a, conséquemment, des expressions grammaticales ; son mode d'expression est un taxieme.

TRANSITOIRE

indéfini

« *un homme, des hommes* ».